LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'ED QUOTIDIENNE MOYENNE PAR JOUR 68,759

DIX-SEPTIEME ANNEE—No 95 MONTREAL VENDREDI 22 FEVRIER 1901 DIX PAGES—UN CENTIN

Conseil Législatif

LE PROJET DE "LA PRESSE"

Quelques notes supplémentaires — Réponses à quelques correspondants — Notes biographiques sur M. Pierre Bégin, le propriétaire du navire à hélice qui fera l'expédition

Le projet de "La Presse" pour résoudre le problème de la navigation d'hiver jusqu'au port de Québec, est maintenant, on peut dire, du domaine public. Tout le monde en parle. Chaque courrier nous apporte, des quatre coins de la province, des lettres d'hommes publics, de particuliers et de corporations importantes.

Nous publierons en temps et lieu ces expressions de sentiments sur cette importante question. Qu'il nous suffise de dire pour le moment que l'opinion générale de nos correspondants est que la navigation jusqu'à l'intersection des lignes océaniques est chose facile, aussi facile qu'en été, à cette saison-ci de l'année, fin-février. Nous avons consigné avec soin ces opinions au dossier, et le représentant de "La Presse" qui devra accompagner l'expédition, saura certainement corroborer ou contredire ce point important, qui semble incontesté.

Mais, alors, se demandent avec raison ceux qui n'ont pas l'expérience des choses de la navigation: Pourquoi le port de Québec n'est-il pas à l'heure actuelle ouvert aux transatlantiques ? Pourquoi ne pouvons-nous pas profiter de cet immense avantage que nous offre la Nature, tout particulièrement à cette saison de l'année, alors que les importations pour le commerce sont si considérables ?

C'est que les grosses difficultés des bancs de glace océanique se manifestent en mars et en avril.

Encore une fois, l'expédition maritime de "La Presse" devra donner une solution à cette question, qui a été si controversée depuis près d'un demi-siècle, et qui intéresse si vivement tout le commerce du Canada.

* * *

Quelques personnes nous écrivent pour nous offrir leurs services comme capitaine, hommes d'équipage, cuisiniers, etc., à bord du navire "La Presse", qui devra faire l'expédition. Qu'il soit bien compris que "La Presse" n'a rien à voir dans l'équipage ou dans l'appareillage du navire. C'est à M. Pierre Bégin, armateur, No 76 rue de la Reine, Québec, que devront s'adresser ceux qui désirent prendre du service dans cette expédition maritime. Tout ce que nous avons droit d'exiger de M. Bégin, en rapport avec cette question, c'est qu'il engage des hommes d'équipage expérimentés.

D'autres nous écrivent aussi pour nous demander de leur permettre d'accompagner l'expédition, à titre d'excursionnistes ou de passagers, même en payant leurs frais de voyage. A ceux-ci, nous pourrons dire, d'abord, que le voyage n'aura certainement rien d'agréable et que s'ils désirent prendre le grand air, il leur sera plus profitable de gagner des régions moins accidentées que le golfe St Laurent à cette saison de l'année. D'ailleurs, le contrat ne nous autorise à faire transporter que quatre personnes, dont un représentant de "La Presse," un artiste dessinateur et un photographe. De plus, nous nous sommes réservé le droit d'amener un expert en navigation d'hiver. Nous sommes actuellement en communication avec le capitaine Inman, qui est venu donner des conférences sur la navigation d'hiver, il y a quelque temps, à Montréal et à Québec. Si le capitaine ne peut venir, nous trouverons un autre navigateur bien renseigné et dont l'opinion ne pourra être contestée.

* * *

Un de nos correspondants nous demande de lui faire faire connaissance plus intime avec M. Pierre Bégin, qui se trouve chargé de l'entreprise. Nous accédons immédiatement à son désir.

M. Pierre Bégin, armateur, est né à Lévis, le 17 mars 1838. Il s'est marié en 1864 à Mlle Amélie Marquis. De cette union sont nés douze enfants, dont sept survivent.

M. Bégin fit son premier voyage à la mer comme marin, à l'âge de 20 ans. Il passa une saison sur le steamer "Napoléon III," puis s'occupa de cabotage, lequel était il n'a cessé de remplir durant ces quelques trente dernières années.

Vers 1866, notre marin dont les prouesses comme nageur faisaient l'envie de ses camarades, entreprit de se faire plongeur, métier dangereux entre tous. Il avait souvent tiré de ses semblables de l'abîme et il résolut de mettre à profit ses hautes qualités de plongeur en s'engageant pour chercher des valeurs disparues au fond du fleuve. A cette époque, les accoutrements qui servent aux plongeurs n'étaient guère connus à Québec ; et les débuts de M. Bégin furent excessivement difficiles et dangereux.

En 1875, M. Bégin qui avait réussi par son travail ardu à faire quelques économies, acheta, en société avec le capitaine Fournier de Montmagny, le "Diver" ci-devant la propriété de MM. Rousseau et Patterson. Ce vaisseau fut construit en 1870. Il mesure 94 pieds de longueur et son tonnage est re 117 tonneaux. Il est fortement bâti en bois franc. En 1872, il fut transformé en un steamer. Ses machines sont très puissantes.

Le capitaine Bégin a fait de fréquents voyages entre Québec et l'Atlantique sur son petit steamer, pour porter secours à d'autres vaisseaux naufragés. En 1890, M. Bégin sortit du bassin Louise en plein hiver et descendit sans difficultés jusqu'aux îles de la Madeleine où il fit la chasse aux loups marins ; il revint dans le cours du même hiver sans accident. L'année suivante, il quitta Québec en mars pour aller chercher une goélette de contrebande naufragée sur la pointe nord de l'île d'Anticosti.

Tous les ans, M. Bégin fait des voyages dans diverses parties du golfe pour chercher au fond de l'eau de riches épaves de naufrages. C'est ainsi qu'en 1892, il pêchait à St Pierre Miquelon la machine du steamer "Williams" qui s'était brisé à la côte. M. Bégin vendit ces machines au gouvernement et aujourd'hui, elles sont sur le SS. "Druid."

Le St Laurent n'a pas de secret pour M. Bégin, un vieux loup de mer à l'œil vif et à la démarche assurée, malgré ses 63 ans. Il connaît tellement bien tous les points des côtes nord et sud du golfe qu'il n'a jamais craint de s'aventurer l'hiver, sans lumières ni aucuns signaux sur les côtes.

Depuis quelques années, M. Pierre Bégin a cédé à son fils aîné Joseph, âgé de 35 ans, la tâche de plonger.

Son autre fils, François, âgé de 33 ans, est l'ingénieur du vaisseau de son père.

Comme leur père, ces deux hommes sont d'habiles marins.

* * *

Comme cette expédition est dans l'esprit de "La Presse" toute d'utilité publique et nationale, elle méconnaîtrait à la fois son objet et ses meilleurs moyens d'action si elle ne se mettait à l'entière disposition de tous ceux qui voudront bien lui faire part de leur expérience ou de leurs suggestions sur toutes les matières qui peuvent se rapporter à cette expédition maritime. Prière d'adresser "Projet de la Navigation d'hiver" "La Presse," Montréal.

* * *

Notre correspondant de Québec, nous téléphone ce matin, qu'une équipe d'hommes est à pousser activement les travaux pour mettre le vaisseau "La Presse" en état de faire le voyage projeté.

* * *

A demain, samedi, pour le texte des correspondances que la "Presse" a reçues sur son projet de résoudre le problème de la navigation d'hiver.

A L'ORDRE DU JOUR

Le projet de LA PRESSE sera soumis à la prochaine assemblée de la Commission du Havre de Québec.

(De notre correspondant particulier)

Québec, 22 février.—J'apprends à l'instant que le projet de LA PRESSE pour résoudre le problème de la navigation d'hiver jusqu'au port de Québec est inscrit sur l'ordre du jour pour la prochaine assemblée de la Commission du Hâvre de Québec. Je vous tiendrai au courant des délibérations.

Le courrier de ce matin nous apporte une lettre qui confirme bien la dépêche ci-dessus.

Québec, 21 février 1901.

LA PRESSE, Montréal.

Messieurs—Le président de la Commission du Hâvre me prie de vous dire que le projet de LA PRESSE pour résoudre le problème de la navigation d'hiver jusqu'au port de Québec sera soumis à la prochaine réunion de la Commission.

A vous respectueusement,

J. A. WOOD, Sec.-trésorier.

HOMMAGE A SA MAJESTE

L'adresse des Femmes du Canada, à la Reine d'Angleterre

Les canadiennes qui désirent signer l'adresse que le Conseil National des femmes fera parvenir à S. M. la reine d'Angleterre sont invitées à passer au bureau de la "Presse" où des listes sont déposées à cet effet.

Les femmes de toutes classes sont priées d'y mettre leurs noms.

Les personnes de la campagne pourront se faire inscrire en envoyant leurs noms avec un timbre de deux sous à Mme Trudeau, 837 rue du Palais.

On doit mettre son nom seulement et non son adresse sur les listes.

On peut également signer aux magasins Morgan, Carsley, Hamilton, Dupuis, Ogilvy et Murphy.

Des trones sont placés aux mêmes endroit. Les signataires sont libres d'y déposer une légère offrande dans le but de défrayer les dépenses encourues pour l'expédition de l'adresse.

On doit rouler et non plier le parchemin servant à l'inscription des noms.

LE MARCHE ST LAURENT

Dans quel état il est entretenu par les autorités

Les marchands du marché St Laurent se plaignent amèrement de la manière dont cette place d'affaires est tenue. Les caves sont dans un état pitoyable. L'eau suinte de toutes parts et les légumes qui y sont déposés, en grande quantité, sont exposés à une perte complète.

Les autorités ont de plus trouvé bon de remplacer un carreau brisé par une feuille de ferblanc qui laisse entrer par les interstices, mal jointe, la bise glaciale de février.

M. Corriveau, Mme Boucher et Mlle Lorain ont le plus à souffrir de ce triste état de choses.

Nous sommes certains que quand cette nouvelle parviendra à la connaissance du surintendant des marchés, il se hâtera de faire des réparations urgentes et nécessaires.

EN REVOLTE OUVERTE

Les marchands détailleurs de ferronnerie protestent contre l'action des manufacturiers et des marchands de gros

Importante réunion de l'Association des Marchands Détailleurs de Ferronnerie

Il existe depuis quelque temps beaucoup de désaccord entre les marcands détailleurs de ferronnerie de Montréal et les manufacturiers de peinture, d'huile, de clous et de ferronnerie générale. Il y a environ trois ans, dix manufacturiers

M. FRS. MARTINEAU, président.

faisant le commerce des articles mentionnés plus haut formèrent un syndicat dans le but de contrôler le marché d'établir une échelle de prix qui leur assurerait en commun de bons profits. Jenkins & Hardy, comptables de Toronto, furent nommés conjointement secrétaires du syndicat pour exécuter les ordres de ce dernier. M. Joseph Hardy, le plus jeune des secrétaires, fut nommé secrétaire voyageur. M. Hardy vint fréquemment à Montréal porter aux marchands de gros de notre ville les ordres du "combine." Il était encore en ville, hier, accomplissait sa mission habituelle.

Le syndicat eut, il y a quelque temps, une réunion et, dans sa fixation d'une échelle de prix, décida que toute personne achetant une certaine quantité de marchandises obtiendrait un rabais de 15 à 20 pour cent, à part le profit ordinaire de 2 à 3 pour cent. Toute personne achetant moins que la quantité spécifiée par le syndicat n'obtiendrait que 2 à 3 pour cent de profit.

Pour obtenir ce rabais, le syndicat exigea que chaque acheteur désireux d'obtenir le rabais signât la déclaration assermentée qui suit : Nous prenons la peinture blanche comme exemple.

PEINTURE BLANCHE

Déclaration à retourner à MM. Jenkins et Hardy, 15½ rue Toronto, Toronto, après le 31 décembre 1900, après exécution devant une personne dûment qualifiée, par le principal associé de la maison ou compagnie demandant la prime.

DECLARATION

En vertu d'une entente de ..... en date du 1er janvier 1900 telle qu'amendée, concernant la prime sur achats de peinture blanche.

Je....., de Montréal, déclare solennellement et dis :

1o Que je me suis conformé aux conditions déterminées dans la dite entente.

2o Que j'ai réglé tous mes achats de peinture blanche préparées à l'huile, des manufacturiers nommés dans la dite entente, telle qu'amendée à date, conformément aux dits prix et conditions établis par les manufacturiers.

3o Que je n'ai pas vendu de peinture blanche préparée à l'huile, ni directement ni indirectement, à un prix moindre que les dits prix et conditions établis.

Ceci veut dire aussi que je.... n'ai pas commandé de peinture blanche préparée à l'huile, pour la livrer à d'autres et leur permettre de bénéficier de la prime ou partie d'icelle obtenue par moi des dits manufacturiers.

4o Que je n'ai acheté de peinture blanche, depuis le 18 septembre 1900, d'aucun autre manufacturier que ceux dont les noms suivent :

Suit la liste des manufacturiers.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et les mêmes conséquences que si elle était faite sous serment, et en vertu de l' "acte des preuves au Canada, 1893."

Les marchands détailleurs de ferronnerie de Montréal trouvent que, par ces conditions, ils se trouvent dans une position désavantageuse. Pour faire valoir leurs griefs, on comprit que la première chose à faire était de s'organiser. A cette fin, une assemblée avait lieu, il y a un mois, au Monument National. Un grand nombre d'intéressés y assistaient. L'on fonda la société qui prit le nom de "Association des Marchands Détailleurs de ferronnerie de Montréal." A cette assemblée, l'on rédigea une lettre qui fut envoyée à MM. Jenkins et Hardy, et dans laquelle les marchands exprimaient leurs griefs et demandaient d'y remédier.

MM. Jenkins et Hardy répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire vu que l'échelle de prix avait été fixée pour l'année, par le "combine". Il y eut une seconde réunion, mercredi soir dernier, on résolut d'écrire à M. Hardy, lui faisant observer que les détailleurs devraient avoir un escompte de 7½ p.c. sur tout, divisant ainsi le rabais entre les marchands de gros et les marchands de détail.

M. A. MAGNAN, secrétaire.

Aucune réponse n'a encore été donnée à cette dernière lettre. On décida alors que, si les manufacturiers ne veulent pas céder, l'association, qui compte maintenant 60 membres, nommera un comité d'acheteurs, lesquels feront directement affaire avec les manufacturiers et laisseront aux marchands de gros faire le commerce qu'ils pourront en dehors des détailleurs.

Un membre de l'Association a expliqué comme suit la situation au reporter de "La Presse" :

Le syndicat comprend : 1o. Les manufacturiers de papier, de feutre, de sacs de papiers, et de papier-enveloppe ;

2o. Les manufacturiers de peinture, d'huile, de vernis et de blanc de plomb ;

3o. Les manufacturiers de clous et de ferronnerie générale ;

4o. Les manufacturiers d'ustensiles en ferblanc et en granit.

Chaque année, les membres du syndicat se réunissent dans le but de fixer les prix. Ils établissent une échelle pour une quantité de marchandises devant être vendue aux marchands de gros au taux de 10 à 15 p.c. de rabais. En outre, le syndicat envoie des agents à travers le pays pour vendre sans rabais aux détailleurs, empochant ainsi les 10 ou 15 p.c. de rabais.

Le marchand de gros, qui est presque toujours en même temps marchand détailleur, ne bénéficie pas seulement des 15 à 20 p.c. de rabais, vû qu'il est en mesure d'acheter par grandes quantités, mais profite encore des 2 à 3 p.c. de profit commercial.

"Ce que nous voulons c'est que les manufacturiers ne vendent qu'aux marchands de gros et n'envoient pas des agents par tout le pays pour vendre leurs produits, faisant ainsi simplement office de marchands de gros, et faisant une concurrence ruineuse aux détailleurs. Afin de maintenir les marchands de gros dans ses attributions, les manufacturiers n'ont qu'à refuser de vendre à ces courtiers intermédiaires (jobbers) qui revendent ensuite aux consommateurs. Nous voulons un percentage équitable. Nous ne nions pas que les manufacturiers et les marchands de gros doivent faire un profit équitable, mais nous prétendons qu'ils ne devraient pas tout accaparer et ne laisser aux détailleurs le percentage dérisoire de 2 à 3 p. c.

Les officiers de la nouvelle association de marchands détailleurs de ferronnerie sont :

Président, M. François Martineau, exéchevin, ex-M. P. P., de la rue Ste Catherine.

1er vice-président, M. David Drysdall, de la rue Craig.

2e vice-président, M. L. J. A. Surveyer, de la rue St Laurent.

Trésorier, M. Alex. Prud'homme, de la rue Notre-Dame.

Secrétaire, M. A. Magnan, de la rue St Laurent.

M. Hardy était au Windsor, hier. Il semble rire de toute cette affaire, remarquant qu'il avait écrit une lettre à l'association le soir précédent. Il dit que la lettre est courte mais "à point". En sa qualité de secrétaire du combine, il ne lui appartient pas de discuter le mérite de la question, cependant, son opinion personnelle est que l'association n'a aucun grief à formuler, aucune raison de se plaindre.

M. Hardy est le type du citoyen de Toronto, avec tout ce que ce type comporte.

Tard dans la journée, un reporter de "La Presse" a appris que la lettre de M. Hardy, secrétaire du "combine", avait été reçue par le secrétaire de l'Association, M. Magnan. Cette lettre n'a pu être lue à l'assemblée de mercredi soir, n'étant parvenue à son adresse que jeudi matin.

M. Hardy dit simplement que les manufacturiers n'ont rien à faire dans cette

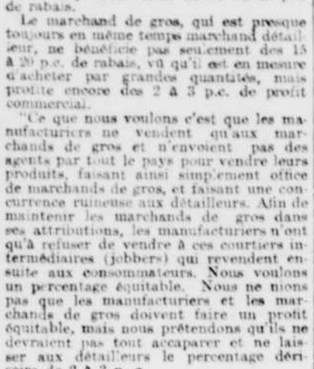

M. L. J. A. SURVEILLER, 2e vice-président.

question, et que la seule chose à faire pour les détailleurs est de régler leurs différends avec les marchands de gros.

Il est probable qu'une assemblée spéciale de l'Association sera convoquée prochainement pour discuter la situation, et aviser aux moyens à prendre pour obtenir justice.

LES AGENTS D'IMMEUBLES

L'amendement au règlement imposant une licence

Hier soir, à 8½ heures, les agents d'immeubles se sont réunis en comité à l'hôtel Windsor et ont discuté puis adopté l'amendement suivant au règlement qui leur impose une licence :

Proposé par M. I. H. Ward, secondé par M. J. A. Charland :

Que la section 3 du règlement No 250 de la cité de Montréal, soit amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

"Pour les fins du présent règlement, sera reputé agent d'immeuble, toute personne ou société, quelle que soit sa profession ou occupation, qui vend, ou offre en vente, échange ou offre à échanger, administre ou loue des immeubles ou des propriétés immobilières appartenant à d'autres ou qui collecte des loyers d'immeuble ou d'immeubles pour d'autres."

Cette motion fut adoptée à l'unanimité.

Puis M. J. M. Mitchell, secondé par M. James H. Kennedy, propose que M. l'échevin L. A. Lapointe, soit prié de se charger de présenter cet amendement au conseil de ville. Adopté à l'unanimité.

Il fut ensuite convenu qu'une assemblée générale des agents d'immeubles serait convoquée pour jeudi soir, le 28 courant, pour procéder à l'organisation de l'association, élire les officiers, adopter les règlements, etc.

Une résolution fut aussi adoptée remerciant l'administration de l'hôtel Windsor d'avoir mis une salle gratuitement à la disposition des agents d'immeubles.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué : MM. Geo. W. Parent, qui a présidé; J. M. Mitchell, R. Gohier, fils, J. H. Ward, J. A. Charland, W. C. Palmer, de la société Palmer et Lecompte; E. R. Gareau, échevin L. A. Lapointe, Napoléon Blondin, etc., etc.

FEU CHEZ MM. HART & CO.

Le gardien particulier Whitty, a remarqué à temps, vers minuit de la nuit dernière, un commencement d'incendie, au magasin de fruits de MM. Hart and Co., rue McGill. Il a immédiatement appelé les pompiers de la station No 4, et ils ont éteint les flammes en quelques minutes, avant qu'aucun dommage sérieux n'ait été causé. La vigilance du gardien a empêché ainsi un incendie qui aurait pu être très sérieux.

UNE OFFRE DE LA FRANCE

Willemstad, Curaçoa, 22 — Les nouvelles reçues de Curaçoa, Vénézuéla, informent qu'une convention s'est tenue mardi dans le but de rédiger une nouvelle constitution pour le Vénézuéla. On rapporte que le terme d'office du président sera porté de deux à cinq ans et que le président actuel occupera son poste aussi si longtemps que la loi le lui permettra.

Les capitalistes européens projettent de vastes opérations. Un syndicat français a offert $35,000,000 pour le rachat de la dette du Vénézuéla.

Nouveau Feuilleton

C'EST DEMAIN que nous commencerons la publication d'un nouveau roman intitulé

Ames d'Elite

une œuvre superbe qui ne peut manquer d'obtenir, auprès de tous ceux qui lisent, un éclatant succès. Lectrices et lecteurs éprouveront un charme infini à la lecture de ces pages où le génie du romancier apparaît, pour ainsi dire, à chaque ligne.

Ames d'Elite

est l'histoire émouvante d'une malheureuse mère, de deux admirables jeunes filles et d'un enfant, victimes des menées ténébreuses et des criminelles entreprises d'un misérable démesurément assoiffé de luxe et d'ambition.

A travers mille et mille incidents tour à tour tragiques, gracieux et touchants, l'auteur passe en revue, du premier au dernier degré de l'échelle sociale, tout ce que peut remuer, d'étrange et de terrible, le puissant levier des ambitions humaines.

Bien des yeux, nous l'affirmons, verseront des pleurs à la lecture de notre feuilleton

Ames d'Elite

mais ce seront de douces larmes, de celles où l'âme s'épanouit à la description captivante des sentiments les plus généreux : la tendresse et l'amour.

Après cela, est-il besoin d'ajouter que ce nouveau feuilleton

Ames d'Elite

pourra être mis dans toutes les mains : la jeune fille et le jeune homme y trouveront une agréable distraction ; les plus âgés un délassement non moins agréable ; tous y recueilleront un peu de la science du cœur humain.

GROSSE FAILLITE

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 22 — L. J. Fauteux, entrepreneur en constructions, a déposé son bilan pour le bénéfice de ses créanciers. Passif, quarante-cinq mille piastres. Il offre 25 cents. La banque d'Ottawa est intéressée pour quinze mille et l'échevin Poulin, pour huit mille piastres.

UNE CATASTROPHE

Dix personnes tuées dans une effroyable collision de convois

LE FEU SE DECLARE DANS LES DEBRIS DES WAGONS. UNE SCENE DECHIRANTE S'EN SUIT

Les blessés, pris sous les décombres, brûlés à mort, sous les yeux des voyageurs terrifiés

Trenton, N. J., 22 — Une des collisions les plus terribles de l'histoire des chemins de fer de la Pennsylvanie, dans la division d'Amboy, est arrivée hier soir, vers 5.30 heures, du côté de Rusling, près de Bordentown et à environ huit milles au sud de Trenton. Le "Nellie Bly", express venant de New-York et se dirigeant vers Atlantic City, est venu en collision avec le train des passagers No 330, allant de Camden à Trenton.

Le nombre des morts est de dix, et celui des blessés s'élève au-dessus de 25. Un train spécial, parti à 9 heures de la scène du désastre, a transporté à Trenton quatre cadavres et dix-huit personnes blessées.

La plupart des morts et des blessés sont des Italiens. Ils étaient dans le char fumoir du train express, lors de l'accident, et ils se rendaient à Atlantic City pour y faire des travaux de construction, au service de la compagnie de chemin de fer.

Les deux trains allaient à toute vitesse lorsque les deux convois se sont rencontrés, et les deux locomotives ont été complètement démolies. Le premier char de chaque train a aussi été complètement détruit. Pour ajouter à l'horreur de la catastrophe, les débris des chars prirent feu. Le second char du "Nellie Bly" fut renversé et les passagers qui s'y trouvaient durent s'échapper par les fenêtres. La voie ferrée, à cet endroit, est si près du canal Delaware and Raritan, que les passagers sortant du char renversé se trouvèrent dans le canal d'où l'on retira les blessés et les morts.

Le "Nellie Bly" est divisé en trois sections différentes et c'est la section 3 que frappa le No 330.

Les victimes que l'on assigna à l'hôpital ont été transportés à l'hôpital "Cooper" et ceux des autres qui pouvaient endurer la fatigue du voyage furent transporter à Atlantic City.

Les victimes que l'on assigna à l'hôpital Cooper sont tous italiens.

Quand le train arriva à Camden c'était horrifiant de voir les passagers, les femmes, les enfants ; tous avaient soit un bandeau à la tête ou à un bras, la figure meurtrie et recouverte de sang.

Les dernières nouvelles reçues hier soir à minuit portent à dix le nombre des tués et 25 celui des blessés, de ce nombre il y a 13 italiens tant morts que blessés.

LA MONTREAL TERMINAL R. Co

On continue le choix des routes — La Montreal Street Railway veut envahir le Boulevard St Denis

M. Mullarkey proteste et obtient gain de cause

La principale question qui est venue devant la commission de la voirie, hier après-midi, a été le choix des routes où désire passer la Montreal Terminal Railway Co.

On a d'abord reçu une délégation comprenant deux professeurs du collège McGill, s'opposant au passage des tramways sur la rue University.

Le professeur Cox a expliqué longuement les raisons qui motivaient cette démarche. En substance, l'établissement d'une ligne électrique en cet endroit empêcherait surtout les observations et expériences magnétiques qui se font dans le cabinet de physique.

On a promis de prendre la chose en sérieuse considération.

M. Mullarkey qui était accompagné du président de la Montreal Terminal R. Co, est ensuite appelé et il indique, sur la carte, les rues où la compagnie désirerait poser des rails. On est convenu des routes suivantes : Forsyth, dans Hochelaga, Amitie jusqu'à Sherbrooke, de là, à la rue Cherrier, St André, jusqu'aux limites nord de la cité, du sud de la rue Sherbrooke, à la place Jacques-Cartier, à la rue Laguachetière, St André, Dubord, Sanguinet, Gosford, St Claude des Commissaires jusqu'au marché Bonsecours. M. Mullarkey fera préparer une carte spéciale et l'on continuera cette étude ce soir.

En réponse à l'échevin Turner, M. Mullarkey a dit qu'il avait pourvu à une voie simple à travers la Pointe St Charles, par la rue des Commissaires, la rue St Paul, le carré Chaboillez, la rue St Albert, Murray, Wellington, le canal, les rues Montmorency, Richardson et Island.

Pour traverser le canal, on se servira de la voie ferrée existant, attendu que le pont est la propriété du gouvernement.

Incidemment, M. Mullarkey a dit que sa compagnie pourrait demander de faire un tunnel sur le Champ de Mars pour venir au marché Bonsecours. Il y aura une station terminale sur le quai.

M. Wanklyn, gérant de la Compagnie du chemin de fer urbain, a soumis un plan montrant que la Compagnie veut établir une ligne circulaire dans le Boulevard St Denis, par les rues St Denis, Eclanger, Amherst, de Fleuremont, pour revenir à la rue St Denis.

M. Wanklyn a aussi demandé si le comité avait l'intention de permettre à sa compagnie d'établir une ligne dans la Côte du Beaver Hall. Cette ligne passerait par la rue Saint-Jacques, à l'ouest du square Victoria, par la Côte du Beaver Hall, les rues Dorchester, Université et Ste Catherine.

Ces demandes eurent pour effet de soulever M. Mullarkey. Il a protesté avec énergie. Le comité, a-t-il dit, ayant considéré que le contrat avec la Compagnie requérante était défectueux, nous a imposé des conditions plus onéreuses. Or, serait-il juste maintenant d'accorder de nouvelles franchises à l'ancienne compagnie, aux termes actuels, lorsque nous, qui commençons, sommes soumis à des obligations beaucoup plus sérieuses? Il me semble que ce ne serait pas équitable. Si le comité est sérieux, le moins qu'il pourarit faire serait d'attendre, au moins, que les arrangements avec nous soient terminés.

Comment se fait-il que la Montreal Street Railway devienne tout à coup aussi désireuse d'obtenir de nouvelles routes, lorsqu'elle a tant de peine à tenir les anciennes ?

M. Wanklyn répond qu'il y a deux ans que les plans sont soumis pour la ligne du quartier St Denis.

L'échevin Martineau dit que ce sont les citoyens de l'endroit qui demandent la Montreal Street Railway Co., qui a des raccordements avec les autres lignes de la ville.

L'échevin Wilson : Les citoyens demandent aussi des trottoirs, et on ne peut leur en donner. Ils pourraient tout aussi bien se contenter d'une autre compagnie, qui donnerait tout autant de satisfaction, si non plus.

M. Mullarkey obtint finalement gain de cause. Il a été entendu que son affaire serait réglée la première, et ensuite, on s'occupera de l'autre compagnie.

Les échevins Wilson, Lespérance et Ouimet se plaignent ensuite vivement de l'état dans lequel le sable et le sel mettent nos rues. Après un long débat, M. Barlow est chargé de voir M. Wanklyn et de conférer ensemble pour savoir si l'on ne peut substituer d'autres choses à ces matières.

Sur proposition de l'échevin Ouimet, il a été résolu d'employer tous les hommes disponibles pour mettre en ordre les rues où passent les tramways.

UN ABUS DE CONFIANCE

Geo. McGowan sera condamné pour un détournement de $1000

George McGowan, 669 rue Cadieux, arrêté hier, a comparu ce matin devant Son Honneur le juge Choquet.

Le prisonnier est accusé de détournement, pour un montant de $1000, au détriment de la Leeming, Miles and Co., qui l'employait depuis plusieurs années.

McGowan avait déjà plaidé coupable à cette accusation, hier matin, mais l'honorable magistrat ayant été informé que des promesses avaient été faites au prisonnier pour l'engager à formuler ce plaidoyer, il recommença toute la procédure ce matin, ayant soin de s'informer du bien fondé de ces informations.

Elles ne renfermaient aucun mot de vérité, et McGowan maintint son plaidoyer.

Au même instant, l'avocat de l'accusé vint supplier le juge de suspendre la sentence dans cette cause. La compagnie Leeming elle-même sollicitait cette faveur, parce que M. McGowan, père, qui passe pour être très riche, venait de lui rembourser les $1000 que son fils lui avait volés.

Son Honneur le juge Choque, plus soucieux des intérêts de la société que de ceux des particuliers, a rejeté cette requête, et ordonné de ramener l'accusé devant lui, dans huit jours, afin de prononcer sa sentence.

COUR DU RECORDER

Joseph Malo, arrêté pour avoir colporté sans licence, c'est-à-dire qu'il avait oublié sa licence chez lui, est condamné à $1 d'amende ou 8 jours de prison, dans le but de lui rafraîchir la mémoire.

—Maud O'Neil comparaît sous l'accusation d'ivresse et tapage, et reçoit une condamnation de $5 ou un mois.

—Stanislas Renaud, laitier, surpris à faire sa distribution quotidienne au moment où il avait oublié, lui aussi, de porter son numéro de licence, devra débourser $5 ou passer un mois à l'ombre afin de lui retremper la mémoire.

—Joseph Phaneuf, commerçant, accusé d'avoir illégalement refusé de laisser peser son voyage de foin, alors qu'il en fut requis, plaide non coupable et son procès est fixé à mardi prochain, le 26 courant

NOCES D'ARGENT

M. et Mme Adélard Sauvageau, fêtés par leurs parents et amis

Il y avait fête, le 9 février dernier, chez M. et Mme Adélard Sauvageau, à l'occasion de leurs noces d'argent.

Nombre de parents et d'amis avaient considéré comme un devoir d'aller offrir aux héros du jour leurs plus sincères félicitations en même temps que l'ex-

pression de leur estime et de leur amitié.

Mme Joseph L'Ecuyer se faisant l'interprète des personnes présentes, a lu aux heureux fêtés une adresse toute parfumée des sentiments les plus délicats et enrichie par un cadeau consistant en deux portraits de grande valeur.

M. Sauvageau fut très heureux et très applaudi dans la réponse qu'il fit à l'adresse.

Il y eut ensuite chant, musique, récitation, danse. En un mot, on s'amusa à cœur joie.

Au nombre des parents et des amis, on remarquait : M. et Mme Charles Huot, M. et Mme Joseph L'Ecuyer; M. et Mme Orphix, Dme Vve William Turcot; M. et Mme Elie Simon; M. et Mme Xavier Demers; M. Elie Turcot; M. et Mme Gonzague Brunet; M. et Mme Xavier Nadon; M. et Mme Anthime Giroux; M. et Mme Alexandre Giroux; M. et Mme Delphis Lacoste; Mlles Eva L'Ecuyer et Hosannah Huot; MM. A. Simon, E.E.D., et E. Beaulieu, E.E.D.

ENERGIQUEMENT DENONCE

Le projet du gouvernement manitobain

Winnipeg, Man., 22 — MM. Wm Robinson, l'ex-maire A. Macdonald, A. N. Nanton, le maire John Arbuthnot, G. A. Nutleburr, E. D. Martin, K. H. Fessenden, Wm Scott, l'ex-maire Alfred J. Andrews, E. F. Hutchings, A. M. Fraser, W. Redford Mulock, J. H. Brock, Thomas D. Robinson, Alexander Reid, S. Walker, et l'échevin Henry Fry ont adressé une lettre au premier ministre Robin, protestant contre le projet du gouvernement d'acheter le chemin de fer dont il est tant question depuis quelque temps. Ces citoyens occupent des positions éminentes, et plusieurs d'entre eux sont conservateurs.

La lettre dénonce le projet de la première à la dernière clause et déclare que sa ratification signifierait une taxe directe d'une telle étendue que tous les habitants de la province en seraient affectés, que la valeur des terres et des obligations provinciales en souffrirait ; elle termine en exprimant l'espoir que le gouvernement ajournera indéfiniment l'exécution de ses projets d'achat de chemins de fer.

COURS DE SOLFEGE

Réunion importante des élèves dimanche

Dimanche, à 4 heures de l'après-midi, il y aura réunion des élèves des différentes classes ainsi que les personnes faisant partie de la section chorale au Monument National.

Il est à espérer que tous seront présents à cette assemblée, car le directeur-musical aura des choses très importantes à communiquer.

AUX PIANISTES

Vous trouverez des pianos d'artiste provenant des meilleures fabriques, chez Ed. Archambeault, 1686 Ste Catherine. Conditions faciles et pouvant convenir à tout acheteur.

Aussi grand assortiment de musique en feuilles à 5c et 10c. Une visite est sollicitée.

IL VA A CHICAGO

M. J. L. Gogerty, chef depuis l'an dernier des cours de chars à fret de la Pointe St Charles partira la semaine prochaine pour Chicago où il prendra charge des cours du Grand Tronc Ouest.

Le successeur de M. Gogerty n'est pas encore nommé ici.

Digestion difficile

C'est la dyspepsie.

Elle rend la vie misérable.

Les personnes qui en sont atteintes ne mangent pas parce qu'elles veulent manger—mais simplement parce qu'elles ne doivent manger.

Elles se plaignent d'avoir mauvaise bouche, d'avoir une douleur dans le creux de l'estomac, une sensation d'ampleur, le mal de tête, des brûlements d'estomac et une foule d'autres malaises.

Le remède le plus efficace qui a guéri d'une manière permanente des milliers de cas graves c'est

Hood's Sarsaparilla.

Hood's Pilles sont le meilleur cathartique (1)

LES CHEMINS GATES

Par l'abus du sable et du sel

L'inspecteur de la cité, M. Barlow, ayant reçu de nombreuses lettres de plaintes contre l'abus que l'on fait du sable et du sel, dans les rues où passent les tramways, a écrit à la compagnie, à ce sujet. Cette dernière a répondu qu'elle a fait une enquête et qu'elle a dû congédier plusieurs hommes qui agissaient sans discernement. L'ordre est donné à tous maintenant de répandre le moins possible de ces matières qui gâtent les chemins.

LES SALONS POLITIQUES D'OTTAWA

La correspondante du "Toronto Saturday Night", une femme du monde, excellent écrivain, parle ainsi des dames sur lesquelles se porte le plus l'attention aujourd'hui à la capitale.

"Lady Laurier m'a paru tout à fait charmante dans ses vêtements de deuil, et Mme Sifton aussi ; chacune d'elles possède le charme de deux yeux noirs très brillants, que le noir du deuil ne peut obscurcir.

"Mme Power, l'épouse du nouvel Orateur du Sénat, est peut-être un peu trop réservée ; sa figure fine et pensive et sa chevelure toujours soigneusement fixée, indique toute autre chose que la frivolité.

"Mme Brodeur, par contraste, est une séduisante jeune femme au teint rosé, avec de grands yeux bleus expressifs et dont l'éclat et le cligotement indique la nationalité. Comme Mme Brodeur ne parle que le français, elle ne peut compter que sur son bienveillant accueil, son sourire cordial et gracieux et la vivacité de ses oeillades pour assurer aux Canadiens écossais, anglais et irlandais qu'ils sont les bienvenus. Cependant, à en juger par le succès de ses réceptions, ceci a été amplement suffisant."

Mme NATION

Le juge McCabe, de Topeka, rend une décision en sa faveur

Topeka, Kansas, 22 — Le juge McCabe a rendu une décision favorable à Mme Carrie Nation, arrêtée pour avoir causé des dommages au Senate Saloon, 476 avenue Kansas, il y a deux semaines.

Le juge a renvoyé la plainte disant que Mme Nation n'avait pas agi malicieusement envers le propriétaire de la buvette, mais qu'elle voulait simplement détruire ce qu'elle croit être une nuisance publique.

Cette décision n'a pas de rapport avec les autres causes pendantes contre Mme Nation, pour les tentatives de dimanche dernier.

LA PROHIBITION EN ANGLETERRE

Elle est totalement impossible

Londres, 22 — Au cours d'un débat à la Chambre des Communes, hier, à propos d'un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, M. C. T. Ritchie, secrétaire des affaires intérieures, a dit que le gouvernement reconnaissait la nécessité des réformes ; mais que l'amendement de M. T. P. Whitaker allait trop loin, vu qu'il proposait la prohibition totale. Or, dit-il, cette expérience a été tentée avec insuccès aux Etats-Unis.

POUR LA SCIENCE

Des astronomes vont au loin étudier une éclipse totale du soleil

San Francisco, 22 — Parmi les passagers en route pour l'Orient sur le steamer japonais "Nippon Maru", étaient les astronomes C. D. Perrin et Ralph S. Curtis, de l'Observatoire Lick. Ils apportent avec eux près de quatre tonnes d'instruments, et leur dernière destination est l'île de Sumatra où ils vont observer l'éclipse totale du soleil qui y aura lieu le 17 mai prochain. L'expédition est organisée aux dépens de William H. Crocker.

HUIT CADAVRES RETROUVES

Echos de la catastrophe de Cumberland, N. E.

Vancouver, 22 — Les travaux entrepris pour retrouver les cadavres des victimes qui ont perdu la vie dans la catastrophe de Cumberland, C. A., avancent lentement. Huit victimes ont jusqu'à présent été retirées du puits ; parmi eux se trouvent A. J. Payne, D. M. Davis et V. Crossetti. Les victimes étaient tournées face contre terre.

Les victimes ont été inhumées hier. Un certain nombre de sauveteurs ont failli être victimes du grisou. Il s'est produit un éboulement sous lequel, craignon, plusieurs mineurs sont ensevelis.

L'excitation s'est peu à peu calmée, parmi la population.

AVIS

Nous prenons la liberté d'avertir tous les pharmaciens et marchands que nous avons été nommés AGENTS pour les fameuses TEINTURES ELECTRIQUES, qui sont aujourd'hui en grande demande, vu leur qualité et leur bas prix.

Dr ED. MORIN et CIE,
48, rue St Pierre, Québec.

IL S'EMPOISONNE LE SANG EN PRIANT

Un religieux de Détroit menacé de perdre la vie

Détroit, Mich., 22 — Le frère Pascal, âgé de 77 ans, de l'ordre des Capucins, au monastère de l'avenue Mount Elliott, en cette ville, garde actuellement le lit par suite d'un empoisonnement du sang et court le danger de perdre sa jambe droite. Le Dr J. W. Maguire qui traite le frère Pascal, dit que l'habitude de se tenir continuellement à genoux en prière a fait enfler le genou qui est devenu malade et dont la chair a commencé à se corrompre. Le sang est devenu empoisonné et la vie du frère Pascal est en danger. Le Dr Maguire a appelé deux confrères en consultation et a pratiqué une opération. Une autre sera probablement nécessaire.

PAS DE BON SENS

Ce que l'on pense des "purificateurs de sang" et des "toniques"

Il n'y a qu'un seul moyen de renouveler chaque goutte de sang, chaque os, nerf et tissu, c'est d'en arriver à prendre des aliments sains qui se digèrent bien. Il n'y a pas d'autre moyen, et l'idée qu'un remède en lui-même peut purifier le sang ou former de nouveaux tissus et des nerfs forts, est ridicule ; il n'y a pas plus de bon sens, non plus, à penser que la dyspepsie ou l'indigestion est une maladie tenant à un germe, ou qu'un estomac faible qui se refuse à la digestion des vivres peut en arriver là en le bourrant de pilules et de cathartiques, qui ne font qu'enflammer et irriter les intestins.

Les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie, guérissent l'indigestion, l'acidité de l'estomac, les gaz et les gonflements après les repas, parce qu'elles contiennent les éléments digestifs qui suplpéent à ce qui manque à l'estomac, et si l'on n'a pas recours à la pepsine ou à la diastase, il est inutile d'essayer à guérir les dérangements d'estomac en se servant de "toniques", "pilules" et "cathartiques", lesquels n'ont absolument aucun pouvoir digestif ; leur seul effet est de stimuler temporairement.

Un grain de l'élément contenu dans les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie, est capable de digérer 3,000 grains de viande, oeufs et autres nourritures semblables et, d'après des expériences que l'on a faites, on a découvert qu'elles peuvent faire la même chose dans une bouteille ne vérre à une température convenable, mais, naturellement, elles sont beaucoup plus efficaces quand il s'agit de l'estomac.

Il n'y a peut-être pas de remèdes aussi universellement en usage que les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie, parce qu'il n'y a pas que les malades et les invalides qui s'en servent : les personnes en santé en prennent à chaque repas en vue d'une digestion parfaite et de l'assimilation de la nourriture.

Ceux qui jouissent d'une bonne santé prennent les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie, aussi régulièrement que leurs repas, parce qu'ils tiennent à être bien portants ; se mettre en garde vaut toujours mieux que se guérir, et les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie font les deux. Elles préviennent l'indigestion et elles l'enrayent quand elle existe. L'emploi régulier d'une ou deux de ces tablettes, après chaque repas, fera voir leur mérite et leur efficacité mieux que tout autre argument. w

EN AFRIQUE SUD

Rude bataille entre les troupes de Methuen et quatorze cents Boers puissamment retranchés — Seize soldats anglais ont été tués et trente blessés

On dit que Botha veut la paix

Londres, 22.—La dépêche suivante de lord Kitchener a été reçue au Bureau de la guerre :

"Kerksdorp, 21.—La colonne de Methuen est arrivée ici, ayant repoussé les Boers jusqu'à Wohmeranstadt.

"A Haartbeestfontein, quatorze cents Boers puissamment retranchés ont tenté de lui barrer le passage. Ces Boers étaient commandés par les généraux De Villiers et Lienberbertz.

"Ils ont défendu leur forte position avec ténacité, mais ils durent enfin céder après une rude bataille au cours de laquelle la Yeomanry, les Boschimans de Victoria et le régiment de Lancashire, se sont particulièrement distingués.

"Nos pertes ont été de trois officiers et treize soldats tués ; cinq officiers et vingt-cinq soldats blessés.

Johannesburg, 22.—Mercredi, au point du jour, les Boers ont détruit un ponceau entre Natalspruit et Klip River, sur la ligne du chemin de fer, au sud d'ici. Ils se sont emparés d'un char de provisions, et ont mis le feu au reste du train.

Londres, 22.—Une dépêche spéciale de Prétoria, en date du 20 février, dit que huit cents Boers sont passés à Pienaars River, allant dans la direction de Nylstroom, situé à 70 milles au nord de Prétoria.

On croit qu'ils se proposent de déserter et de se soumettre aux Anglais. Tous étaient dans un état pitoyable. Les vêtements étaient en lambeaux, et la plupart étaient montés sur des ânes. Les autres marchaient à pieds.

Londres, 22.—Des dépêches de Johannesburg au "Daily Mail" disent que, selon la rumeur circulant depuis quelques jours, Louis Botha veut la paix.

LES DANGERS DE LA BENZINE

Regrettable accident

(Spécial à "La Presse")

St Joseph, 22 — M. J. A. Dubuc, le maire du village de St Joseph, a été récemment victime d'un bien regrettable accident.

Il était à allumer son poêle et se servait de benzine pour y parvenir plus tôt. Malheureusement le feu prit subitement dans le benzine qui fit explosion, brûlant affreusement la figure, la tête et le cou de l'infortuné.

Le médecin croit que la vue ne sera pas trop affectée par cette brûlure, qui cause des souffrances atroces au malade.

Vieilles Toux

D'abord vous croyez que c'est un petit rhume, rien qu'une petite toux harassante, alors on constate une légère diminution du poids ; alors la toux est plus forte ; alors la fièvre et les transpirations nocturnes. Alors la consomption.

Il vaut mieux arrêter la maladie de suite. Il vaut mieux guérir votre toux aujourd'hui.

Ayers Cherry Pectoral

enlève cette pression sur la poitrine ; chasse cette sensation d'étouffement ; guérit et rend fort.

3 grandeurs : 25c, 50c, $1.00.

Si vous ne pouvez pas en obtenir chez votre pharmacien, envoyez-nous $1.00 et nous vous en enverrons une bouteille par l'express tous frais payés. Ne manquez pas de nous donner votre bureau d'express le plus rapproché. Adressez

youw J. C. AYER CO., Lowell, Mass.

UN BEAU TEINT FAIT TOUJOURS PLAISIR

L'ORIENTAL CREAM ou Embelisseur Magique du Dr T. Felix Gourraud

Fait disparaître le tout insolé, les boutons, taches de rousseur, vers, maladies de la peau et tout ce qui porte atteinte à la beauté et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on s'est servi de remède. Il a été essayé pendant 52 ans et est si inoffensif que nous croyons pour certain qu'il est faiteonvenable ment. N'acceptez pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayre disait à une dame de haut ton (une patiente) : "Comme vous vous en servirez, vous les dames, je recommande la "Crème de Gourraud" comme la moins offensive de toutes les préparations pour la peau." En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de fantaisie des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. Ecrivez pour circulaires et catalogues donnant des informations complètes et mentionnez "La Presse." Fred. T. Hopkins, Prop. 37 Great Jones St., N. Y.

356—mvs k—qh—(d)

Pilules de Ginseng

De Z. BRABANT

Contre la constipation, la migraine, le mal de tête, l'indigestion la dyspepsie, etc., etc., etc.

En vente partout à 25c la boutelle.

En gros et détail chez

Z. BRABANT, Herboriste

2141 RUE NOTRE-DAME.

Près rue Murray. MONTREAL.

LA PLUPART des remèdes contre le Catarrhe contiennent de la cocaine ou quelqu'autre opiat. Ces soi-disant remèdes sont une menace contre le bien-être de l'Etat, car en les prenant on contracte (comme tant de gens l'ont appris à leur détriment) l'habitude de faire usage d'opiats qui font tant de torts au corps et à l'esprit. Et ces remèdes ne font tout au plus que soulager la maladie pendant quelque temps. Il est tout à fait impossible de guérir le catarrhe au moyen des opiats, et on ne peut maintenir le soulagement qu'en augmentant les doses du poison qui détruit les nerfs et le cerveau.

LE REMEDE INDIEN CONTRE LE CATARRHE est une préparation végétale qui a fait accomplir des miracles et de drogues dangereuses, minérales et végétales. C'est une cure certaine pour le catarrhe dans toutes ses formes et c'est un spécifique pour le rhume de cerveau.

Un peut, sans crainte, le donner aux enfants et aux personnes âgées, car il est à la fois inoffensif et agréable au goût.

M. Allen G. Crawford, du No. 170 rue St-Antoine, écrit ce qui suit :

"J'ai fait usage, dans ma propre famille dans deux cas de rhume catarrhal et de grippe, du Remède Indien contre le catarrhe. Ma femme et mon petit garçon de neuf ans, souffraient tous deux beaucoup, et après avoir pris pendant quelques jours, le Remède Indien contre le catarrhe, leur état s'améliora rapidement et ils se sentaient mieux que jamais. Je ne puis dire que du bien du Remède Indien contre le catarrhe."

50c chez tous les Pharmaciens

ECHANTILLON 10c

de THE HARVEY MEDICINE CO.,

424 Rue St. Paul, Montréal.

Agents de gros pour les Etats-Unis . . .

GEO. MORTIMER & CO.,

24 Central Wharf, Boston

LE PACIFIQUE CANADIEN

COMMUNICATION DIRECTE

— ENTRE —

Holyoke, Springfield et Montréal.

Départ de Montréal, *7.45 p.m.
Arrivée à Holyoke, *7.12 a.m.
Arrivée à Springfield, *7.30 a.m.
Départ de Springfield, *8.00 p.m., 9.15 a.m.
Départ de Holyoke, *8.18 p.m., 9.32 a.m.
Arrivée à Montréal, *8.20 a.m., 9.15 p.m.
Pas de changement de chars entre Montréal et Greenfield, Northampton, Holyoke, Springfield.

*Chaque jour, les autres convois les jours de semaine.

Bureau des billets à la ville et du télégraphe, 129 rue St Jacques, coin du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LES CONVOIS PARTENT COMME SUIT :

7.00 a. m. Hemmingford, Massena Springs
7.40 a. m. *8.05 p. m. Express local pour Toronto
8.00 a. m. Portland, Québec, nord.
8.40 a. m. New-York vià D. & H.
8.55 a. m. 5.00 p. m. Waterloo vià St Lambert.
*9.00 a. m., International Limited, Toronto, Londen Detroit, Chicago.
8.01 a. m. Boston & New-York vià C. V. &
1.35 p. m. St Jean & St Albans.
4.00 p. m. Arthabaska & Island Pond.
4.00 p. m. Hemmingford, Fort Covington.
4.45 p. m. Waterloo, St Jean, Rouse's Point.
5.20 p. m. St Hyacinthe.
5.15 p. m. Brockville.
*5.30 p. m. Boston, New-York vià C. V. &
*7.00 p. m. New-York vià D. & H.
7.15 p. m. St Césaire vià C. V.
*8.30 p. m. Québec, Portland.
*9.00 p. m. Boston, New-York vià C. V. &
10.30 p. m. Toronto, Détroit, Chicago.

*Tous les jours. Tous les autres convois sont quotidiens, excepté le dimanche.

Service Rapide entre Montréal et Ottawa
Quittant Montréal tous les jours, ex. dim., à 8.30 a. m, 4.10 p.m. ar. à Ottawa à 12.15 (midi) et 8.15 p. m.

Les trains locaux quittent Montréal à 7.40 a. m. tous les jours, ex. dim. et 5.50 p.m. tous les jours.

Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE directe de New-York au Havre, Paris, France, 32 B'way, New-York.

Départ chaque jeudi, à 10 hres a. m., de la Jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton.

La Gascogne 28 Fév. | L'Aquitaine 21 Mars
La Bretagne 7 Mars | La Gascogne 28 Mars
La Champagne 14 Mars | La Bretagne 4 Avril

Pour détails s'adresser à

J. DE SIEVES,
Agent général au Canada,
1672 rue Notre-Dame.

Raby & Motard

Comptables, Liquidateurs de Faillites

30 rue St Jacques, :-: Montréal

57—n

"LE JOURNAL"

Paraitra le Matin

Après un mois d'un essai qui a été tenté pour satisfaire les instances d'amis du JOURNAL, les propriétaires ont décidé de revenir à la publication du matin. C'est pourquoi à partir de LUNDI PROCHAIN, le 25 du courant, le JOURNAL sera publié le matin.

Le public canadien-français a bien voulu à ce sujet nous manifester ses plus vives sympathies, ainsi que son désir pressant du changement qui va se faire.

Le JOURNAL espère que cette courte interruption dans l'exécution de son programme originaire et sa détermination d'y revenir seront un motif nouveau pour le public de lui continuer son approbation et ses encouragements d'une façon encore plus effective que par le passé.

85—2

LA PRESSE commencera demain la publication d'un roman-feuilleton, inédit au Canada,

AMES D'ELITE

qui obtiendra, nous n'en doutons guère, un immense succès.

D'un bout à l'autre du roman, l'intérêt va croissant jusqu'à atteindre la plus poignante intensité,

AMES D'ELITE

est l'œuvre, longuement préparée et puissamment exécutée, de l'un des romanciers modernes les plus aimés et les plus populaires de France. L'action du roman tout entier est basée sur la tendresse, l'amour et les sentiments les plus généreux, se développant au milieu des situations les plus pathétiques.

AMES D'ELITE

fera les délices de tous ceux qui savent apprécier une bonne et saine lecture faite au foyer, le soir, après une longue journée de labeur.

FEUILLETON DE LA PRESSE

FRATRICIDE

126

TROISIEME PARTIE

(Suite

Vous devez comprendre que tous vos crimes étant connus de nous, votre existence n'est plus possible.

Vous vous trouvez en présence d'une solution fatale, d'une fin méluctable.

Si l'un de nous, un seul, veut informer la justice... c'est pour vous l'échafaud !

—Oh ! vous ne me livrerez pas ! répliqua tout à coup le misérable, avec un cynisme révoltant.

Vous craindriez trop le scandale, la honte qui rejailliraient inévitablement de mon procès et de ma condamnation sur votre nom.

—J'ai songé à cette conséquence, en effet, et je désire l'éviter autant que possible.

Mais j'ai pensé, d'autre part, guidé en cela par un reste de pitié dont je n'ai pu me défaire, malgré tout, à vous éviter à vous-même le châtiment ignoble et suprême dont je parle.

—Que voulez-vous dire ? questionna le fratricide d'un accent avide.

Une lueur d'espoir vague venait de surgir dans son esprit enfiévré.

Allait-on lui offrir l'impunité avec la possibilité, ou plutôt l'ordre, de fuir à l'étranger ?

—Ne vous réjouissez pas trop, riposta Jean Marly, en saisissant cette impression fugace ;... pour être moins infâmant, votre châtiment n'en est pas moins certain et inévitable.

Je vous le répète, toute existence est finie pour vous, il n'est pas possible que vous viviez ignoble et déshonoré comme vous l'êtes.

Et, tirant en même temps de sa poche une fiole minuscule, où transparaissait une liqueur vert topaze, il la posa sur le bureau en ajoutant :

—Voilà la délivrance et le châtiment à la fois.

Cette fiole contient un poison très violent et très prompt, distillé par les Indiens Guyacuros du Brésil, où j'ai si longtemps résidé.

En l'absorbant tout entière, d'un seul coup, vous ne souffrirez pas.

Avez ce dernier courage, et nous essayerons d'oublier dans l'avenir vos lâchetés et vos crimes !

—Que me fait l'avenir ?...

—Du moins, ne subirez-vous pas le supplice du bourreau et de la sinstre machine qui vous attend.

Je vous donne dix minutes pour vous décider.

Si, ce laps de temps écoulé, vous vous obstinez à vivre pour votre déshonneur et le nôtre, je vous livre à la justice, sans regrets et sans pitié, sans crainte même de la honte qui m'atteindra sûrement ensuite.

J'ai dit !

A ce moment, et sur un signe du notaire, tous ceux qui étaient présents à cette scène tragique se retirèrent ; Jean Marly et son fils, le capitaine, sortirent les derniers, et refermèrent les portes à clef derrière eux.

En proie à une sombre épouvante, le misérable qui venait ainsi d'être irrémédiablement condamné à mort par ses proches n'avait pas fait un seul mouvement.

Mais lorsqu'il entendit les deux portes se refermer, il eut l'étrange sensation d'être déjà, et brusquement, descendu dans un tombeau.

Un frisson glacé le secoua de la tête aux pieds, il lui sembla que son coeur s'arrêtait de battre ; la nuit descendait en son âme désemparée.

Puis, tout à coup, une réaction violente se fit en lui, tout son sang reflua vers son cerveau, en torrent.

Il redressa la tête, jeta autour de lui un regard furieux, plein de haine, de rage et de défi.

—Mourir, moi !... s'écria-t-il d'un accent véhément, comme égaré.

Me tuer moi-même ?...

En vérité, ces gens-là sont fous ; fous à lier !

Mourir lorsque je possède une fortune bien à moi, en sûreté... mourir à quarante ans à peine, lorsque tant de plaisirs m'attendent encore !

Mourir, répéta-t-il, alors que si je vivais je pourrais goûter la joie immense de me venger !...

Jamais ! jamais ! hurla-t-il d'un accent affolé.

Et se précipitant comme un bélier sur l'une des deux portes, il voulut à plusieurs reprises essayer de l'enfoncer.

Mais ses efforts furent vains, les portes étaient en chêne plein, et de plus, capitonnées.

Il se laissa retomber haletant sur un siège, découragé, une sueur moite au front.

—Comment sortir d'ici ? murmura-t-il enfin d'une voix sourde, angoissée.

En même temps son regard se porta tout instinctivement sur la terrible fiole.

Il parut hésiter durant quelques secondes.

Mais il s'en détourna vite, et comme il portait ses yeux tout autour de la pièce, il eut une inspiration soudaine.

—Oh ! fit-il, la fenêtre !

En quelques secondes, il calcula ses chances de salut.

L'étude de Me Leblond se trouvait située au deuxième étage seulement.

Sauter par là dans la rue, avoir la chance de bien tomber... il était sauvé !

Sans vouloir réfléchir plus longtemps, il ouvrit doucement les vantaux, approcha l'un des sièges et monta dessus.

D'un regard il mesura la distance, l'oeil sombre, résolu.

Et, prenant courageusement en somme son élan, il se précipita hardiment dans le vide.

Tandis que le misérable tentait ainsi d'échapper à son juste châtiment, les assistants, sur l'invitation de Me Leblond, s'étaient rendus dans son salon.

Louison y avait trouvé Georges Pajot, attendant impatiemment son tour de comparaître ; mais le notaire lui apprit que sa présence n'était pas utile ; il se retira discrètement, au grand regret de la fille de Jean Marly.

Tous, maintenant, causaient bas, comme l'on fait à une veillée mortuaire, attendant avec anxiété, d'une minute à l'autre, l'annonce d'une funèbre conclusion.

Mlle de Préfailles, en sa généreuse pitié, priait mentalement le Dieu de miséricorde pour le malheureux qui allait expier ses crimes dans l'éternité.

Jean Marly, placé près de la porte, attendait très pâle, sa montre à la main.

En dépit de toute son énergique volonté, il se sentait profondément ému, remué jusqu'au plus profond de son âme.

Enfin Louison, l'esprit troublé par les événements qui, depuis quelques jours, bouleversaient sa vie, s'était approchée de la fenêtre dès le départ de Georges Pajot, et demeurait pensive, le front appuyé contre les vitres.

Tout à coup, un cri strident, éperdu, retentit dans la rue, bientôt suivi de clameurs diverses.

Louison vit des gens effarés accourir de toutes parts vers la maison habitée par le notaire.

Elle essaya d'apercevoir ce qui se passait en bas, mais n'y parvint pas.

L'événement s'était produit sans doute sur le trottoir, tout près du porche.

Alors d'un geste brusque, comme mue par un sinistre pressentiment, elle ouvrit, se pencha dehors.

Et tout aussitôt un cri jaillit aussi de sa gorge étranglée par l'effroi, elle se reculà vivement, se retenant à un meuble pour ne pas tomber.

—Qu'y a-t-il donc ? demanda Jean Marly, inquiet.

—Lui, lui... là, en bas !

Ce fut tout ce que put dire la jeune fille dans son trouble.

Le raffineur avait deviné l'horrible vérité.

En un clin d'oeil, il sortit du salon, suivi de son fils et de Durand.

Et tous trois, sans parler, se précipitèrent dans l'escalier, le descendirent en courant.

Lorsqu'ils arrivèrent sur le trottoir, ils eurent toutes les peines du monde à forcer le rassemblement déjà compact qui s'était formé.

Enfin ils purent voir.

Une même exclamation de stupeur leur échappa.

—Ah ! le malheureux !

Gilbert gisait là, pantelant, les reins brisés sans doute, le front ouvert d'une entaille profonde, produite par la bordure en granit du trottoir.

Dans son visage horriblement contracté par la souffrance, et tout inondé du sang qui coulait de sa blessure, ses yeux seuls conservaient encore quelque expression naturelle et vivante.

—Vite un matelas ! cria Jean Marly.

Le capitaine rentra dans l'immeuble, remonta précipitamment chez le notaire.

Un instant plus tard, il reparaissait accompagné d'un domestique portant le matelas demandé.

Avec mille précautions on souleva le blessé, et l'on parvint à glisser le matelas sous lui, non sans lui arracher pourtant quelques gémissements douloureux.

Puis Durand, Jean Marly, le capitaine et le domestique remontèrent lentement avec leur triste fardeau jusqu'à l'appartement du notaire.

Et le misérable Gilbert agonisant fut provisoirement déposé dans l'antichambre, fort grande d'ailleurs.

A suivre

En négligeant une toux ou le mal de gorge on contracte souvent une maladie de poumons ou la consomption, qui sont incurables. Pour obtenir du soulagement contre les maux de gorge, faites usage du BROWN'S BRONCHIAL TROCHES, un remède simple mais efficace. Vendues en boîtes seulement.

CASTORIA

Pour Bebés et Enfants.

Le Fac-Similé de la Signature de Chas. H. Fletcher est sur chaque enveloppe

Les fièvres typhoides sont presque à l'état d'épidémie

Les fièvres typhoides, cette terrible maladie dont les conséquences sont trop souvent funestes, sont presque à l'état d'épidémie. Cet fléau n'épargne personne, jeunes ou vieux en sont atteints et les cas fatals deviennent de plus en plus fréquents. L'expérience a démontré que ce sont les personnes faibles, débiles ou ayant le sang appauvri ou vicié qui donnent le plus grand nombre de victimes en temps d'épidémie. Etes-vous assez fort pour faire face à cette affreuse maladie ?

Voilà donc le moment plus que jamais de prendre le Vin Saint-Michel pour purifier et enrichir le sang qui est le soutien des forces physiques. Le Vin Saint-Michel est non seulement le plus puissant tonique, mais c'est le meilleur préservatif contre la maladie, aussi doit-on en prendre comme breuvage hygiénique.

Extinction de Voix—BAUME RHUMAL

POUR GUERIR LA GRIPPE EN DEUX JOURS
Laxative Bromo-Quinine enlève la cause. 73-n

Recueil de musique

25 mélodies par E. Lavigne, à $1.50. Le Retour, marche, par E. Lavigne, 50c, chez Ed. Archambault, 1686 Ste Catherine près St Denis, Montréal.

SPORT

LES COURSES SUR LA GLACE

La joute Montagnard-Montréal

LES PARTIES DE HOCKEY DE DEMAIN SOIR

La prochaine lutte Pons-Little

CHEVAUX TROTTEURS

TROISIEME JOURNEE DES COURSES AU PARC DELORIMIER

LITTLE FRED VICTORIEUX DANS LA CLASSE DE 2.40

PARIS ANNULES DANS LE FREE FOR ALL

La troisième journée des courses au trot sur la glace, au parc Delorimier, a fourni un auméro très intéressant. La deuxième course au programme, a été gâtée au dernier moment par le conducteur de Looking Glass, Jewell, le fameux cheval de Montréal, qui a établi deux records à Ottawa, la semaine dernière, et dont on attendait beaucoup, se comporta mal et désappointa un peu ses admirateurs. C'est un cheval légèrement capricieux, qui fait merveille sur une piste dure et solide, mais qui se livre à des écarts sur une piste molle.

La température printannière des deux premiers jours de courses, avait un peu détérioré la piste, et Jewell qui ne se trouvait pas sur le terrain qui lui convient, prit de temps à autre le galop, ce qui gâta ses chances. Il n'était pas non plus dans la meilleure condition possible, ce qui n'était pas pour lui aider.

La bourse de $300 dans cette course — le free-for-all — fut décrochée par Golden Prince. Dans la dernière épreuve, le conducteur de Looking Glass retint un peu son cheval ce qui fut visible à toute la foule.

Les paris sur cette course étaient très considérable et les juges n'hésitèrent pas un seul instant à déclarer tous les paris nuls. Cette décision fut comme bien on pense, acceuillie avec la plus grande satisfaction par tous les spectateurs. Cette action de la part des juges, outre qu'elle leur fait beaucoup d'honneur, montre que les courses au parc Delorimier sont conduites d'une façon à donner satisfaction au public. La fraude ne sera pas tolérée et les spectateurs qui veulent risquer quelques dollars sur le résultat des courses seront protégés.

La direction du parc Delorimier entend bien ne pas sortir de l'honnêteté ce qui est la meilleure politique.

Les places dans l'épreuve en question ne furent pas changées, car il n'y avait pas lieu de le faire, Golden Prince étant arrivé premier.

La course dans la classe de 2.40, fut très vivement contestée, et Little Fred sortit victorieux à la fin. Il y eut six partants dans cette course.

L'assistance hier, était très nombreuse, beaucoup de spectateurs étant venus pour voir Jewell à l'oeuvre.

Voici le sommaire :

Classe de 2.40, bourse de $200 :

Little Fred	1	2	1	1
Barney	3	1	2	5
Bel Wroski	2	5	3	2
St Patrick	4	3	4	3
Jesse Stanton	5	4	5	4
Montreal Girl	6	dit.		

Temps — 2.39½, 2.41, 2.41, 2.42.

Free for all, bourse de $300.00 :

Golden Prince	1	2	1	1
Looking Glass	2	1	2	2
Jewell	3	3	3	3

Temps — 2.27½, 2.26, 2.27, 2.30.

COURSES SUR LA GLACE A MONTEBELLO

Montebello, 22 — Près de cinq cents personnes, accourues de toutes parts, sont venues pour être témoins de courses qui, de l'aveu unanime de tous, ont eu un joli succès. Ces courses réservaient des surprises aux propriétaires des chevaux qui, sans en excepter un seul, comptaient sur un succès facile.

Les propriétaires de Doc Elmo, de Joséphine, de Daisy B. et de Little George, étaient assurés d'avance que la fortune leur réservait ses plus gracieux sourires. Une température favorable et une piste en bon état étaient plus que suffisants pour garantir aux organisateurs et aux intéressés, une excellente recette. Les chances du succès se discutèrent avec animation et les paris s'engagèrent de part et d'autre.

La bourse réservée à la classe des chevaux nommés, fut dévolue à M. Damien Jérôme, propriétaire de Jos. ; celle accordée à la classe de 2.50, au même ; celle des chevaux de la classe des Free For All, à M. F. Gilmour, propriétaire de Daisy B.

Voici le sommaire :

Bourse, $25.00.

Chevaux nommés, 7 partants, 3 seuls sont restés sur la brèche jusqu'au bout.

1er, Jos., propriétaire, Damien Jérôme	1	2	1	1
2e, W. Wade	3	1	2	2
3e, La Souris, propriétaire, Elzéar Brisson	2	3	4	3

Temps — 2.50, 2.52, 2.43, 2.45.

Classe 2.50.

Bourse, $25.00.

4 partants, 3 ayant restés jusqu'à la fin.

1er Jos	2	1	1	1
2e, W. Wade	1	3	3	2
3e, Doc Elmo, propriétaire, J. F. Owens	3	2	2	3

Temps — 2.50, 2.44, 2.43, 2.35¼.

Classe, Free For All,

Bourse, $50.00.

4 partants.

1er, Daisy B	1	1	1	
2e, Joséphine, propriétaire, John Smith	2	3	3	
3e, Jos	3	2	4	
4e, Little George, propriétaire, R. Gilmour	4	4	2	

Temps — 2.35, 2.29½, 2.28.

Arbitres — Noé Landry, Alfred Thibault, Joseph Beaulieu. Secrétaire, F. F. Aubry.

Les officiers des courses, en général, et M. N. Landry, le starter, en particulier, méritent les plus grands éloges pour la manière digne avec laquelle ils ont dirigé cette superbe course.

LA COUPE WATERLOO

Liverpool, 22 — La course annuelle pour la coupe Waterloo, qui a eu lieu aujourd'hui, à Altcara, a été gagnée par Feerless Footsteps, propriété de M. J. H. Bibby. Il y avait 64 entrées.

ATHLETISME

LA LUTTE PONS-LITTLE

ELLE AURA TOUT PROBABLEMENT LIEU LE 11 MARS, AU PARC SOHMER

On peut dire maintenant d'une façon presque certaine que la date de la lutte à bras le corps entre Pons et Little, est fixée au 11 mars prochain. Little, que nous avons vu hier, nous a dit être en pourparlers avec les propriétaires du parc Sohmer, pour avoir l'usage de la salle pour cette date.

Les conditions de la rencontre sont que Pons s'engage à renverser Little cinq fois en une heure, dans une lutte genre gracco-romain. Little se croit certain de sortir victorieux de la rencontre, car il dit être de force à se prendre avec Ernest Roeber, avec chances égales, et comme Pons n'a pu renverser Roeber une seule fois en une heure et dix-sept minutes, Little estime que Pons ne saura le renverser cinq fois dans un temps plus court. Il ajoute qu'il aura suffisamment le temps d'ici au 11 mars, de se préparer à cette rencontre, car il ne trouva pas une lutte d'une heure une tâche bien difficile. Il en serait autrement si la lutte se fusiant à chances égales deux dans trois ou trois dans cinq. Cette rencontre sera aussi intéressante qu'on peut le désirer.

Ronaldo qui aurait désiré se prendre avec Pons et qui voit Little le devancer, est loin d'être satisfait, mais comme Little lui offre de le renverser cinq fois en une heure, pour un pari de $500, il ne peut dire grand chose. Il a déclaré toutefois qu'il couvrirait dans quelque temps le dépôt de Little.

Quelques personnes ayant émis des doutes sur l'authenticité du fait que Little avait déposé $500 à "La Presse", pour arranger une rencontre avec qui que ce soit, nous tenons à leur dire que Little a réellement fait un dépôt de $500, fait par lui-même, il y a une semaine environ.

Tous les lutteurs à bras le corps qui se sentent des dispositions pour en venir aux prises avec Little, sont invités à déposer un égal montant.

CHEZ LES BOXEURS

Un particulier du nom de Weller lance un défi à Miron, short stop du club Mascotte, pour une bataille de six assauts. Inf. chez Arp. Queenel, 215 rue Visitation.

Cœur Soulagé en une demi-heure— Une dame de l'Etat de New-York, écrivant au sujet de sa guérison par le Remède du Dr Agnew pour le cœur, dit : "Il me semble qu'on m'a arrachée à la mort, tant mes souffrances, occasionnées par la maladie de cœur, étaient grandes, et aussi miraculeuse a été ma guérison par l'entremise de ce puissant remède. Je lui dois la vie." Vendu par B. E. Macdale, 2123 Notre-Dame. (19) a

ESSAYEZ LES

S. Davis & Sons.

CLEAR HAVANA CIGARS

De FABRICATION CUBAINE.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS.

LES NICOLETAINS DEMANDENT

Et le Gouvernement refuse

Une délégation auprès du Gouvernement Provincial

(De notre correspondant particulier)

Québec, 22.—Hier, je vous ai télégraphié en quelques mots que plusieurs citoyens de Nicolet, ayant à leur tête l'hon M. Flynn, député de Nicolet au local, sont allés auprès des ministres provinciaux pour demander la création d'un district judiciaire à Nicolet.

Aujourd'hui, un député qui dit être bien renseigné, déclare que le gouvernement est résolu de ne pas se rendre, pour le moment du moins, à la prière des Nicoletains. Ces derniers allèguent :

"Que l'intérêt public de la justice et des justiciables exige impérieusement des modifications et un remaniement du district judiciaire de Trois-Rivières.

"Que, vu l'augmentation des affaires et de la population, les difficultés et les inconvénients de la traversée du fleuve St Laurent, le progrès, le développement et l'importance de Nicolet, qui, depuis quinze ans, est le siège épiscopal d'un grand diocèse, il est devenu nécessaire de détacher du district de Trois-Rivières, le comté de Nicolet, et de former le district judiciaire de Nicolet, qui comprendrait toute l'étendue du comté de Nicolet avec chef-lieu judiciaire en la ville de Nicolet.

"Que le dernier recensement donne au comté de Nicolet une population de 28,735 et à la ville et paroisse de Nicolet, 4,342 âmes.

"Les raisons à l'appui de la création du nouveau district judiciaire de Nicolet sont multiples.

"La nature des lieux : inconvénients que présente la traversée du fleuve St Laurent.

"Tous les ans, aux saisons de l'automne et du printemps, la traversée du fleuve devient invariablement et excessivement dangereuse et même impossible durant plusieurs jours et parfois quelques semaines.

"Il est toujours dangereux de traverser sur le pont de glace dans les premiers jours qui suivent sa formation.

"Vers la fin de mars et en avril, il y a toujours danger imminent de passer sur le dit pont de glace.

"Il y a toujours grand danger à traverser en canot, car on est exposé à rencontrer des morceaux de glace qui se détachent continuellement des rives du fleuve et que les eaux emportent et éparpillent çà et là, dans leur course vertigineuse.

"Le bateau qui, en été, fait le trajet entre Nicolet et Trois-Rivières, voyage spécialement dans l'intérêt du commerce et ses heures de départ et de retour ne peuvent, en aucune manière, convenir à ceux qui sont intéressés dans les affaires judiciaires.

"A certaines époques de l'année, surtout dans le cours des mois d'avril et mai, il est impossible de se rendre à la Pointe Godiroi, à St Grégoire, sans passer par le village LaRochelle, à cause de la crue des eaux sur la petite rivière appelée la rivière Marguerie, ce qui allonge la distance d'environ douze milles, aller et retour à Nicolet.

"Dans le cours des mois d'avril et mai, chaque année, la navigation, entre la Pointe Godiroi susdite et Trois-Rivières, n'étant pas ouverte, il faut aller prendre le bateau à Ste Angèle, mais, comme la débâcle de la glace du fleuve a toujours pour effet de causer une crue considérable des eaux sur la rivière Godfroi, celle-ci est alors toujours infranchissable au bac, et il est impossible d'atteindre Trois-Rivières, si ce n'est par voie de canot et en faisant environ quatre milles à pied, aller et retour.

"Les voyages relatés dans les 3 précédents paragraphes sont des voyages de peines, de misères, longs, désagréables, fatiguants et dispendieux.

"Les justiciables qui ont affaire aux différentes cours de justice à Trois-Rivières et qui ont des enquêtes à surveiller ne sont jamais sûrs d'arriver à temps pour répondre à l'appel avec leurs témoins, ce qui est souvent une cause de plus forte dépense et dommageable pour les parties, et une cause d'arrêt pour la justice.

"Nicolet est le lieu du siège épiscopal d'un diocèse de 88,000 âmes.

* * *

"C'est à Nicolet que se trouve le siège épiscopal d'un diocèse établi depuis quinze années. La population de ce diocèse, d'après le recensement de 1891, s'élève au chiffre de 88,716 âmes. Il est à remarquer que, dans notre pays, les us et coutumes veulent que toute ville épiscopale soit aussi le chef-lieu d'un district judiciaire. C'est ainsi que les cités de Montréal, de Québec, de Serbrooke, de St Hyacinthe et de Trois-Rivières, les villes de Chicoutimi et Rimouski, sont en même temps des sièges épiscopaux et des centres judiciaires. La raison est que dans un pays essentiellement catholique comme le nôtre, l'Eglise et l'Etat doivent se prêter main-forte, que l'autorité civile doit appuyer l'autorité religieuse et que le district judiciaire est la sanction de l'autorité diocésaine de l'évêque. L'autorité judiciaire et l'autorité religieuse doivent marcher de pair et l'évêque doit avoir près de lui son tribunal civil auquel il puisse s'adresser facilement pour faire sanctionner ses décrets et lui soumettre et faire décider les litiges et les conflits qui peuvent s'élever dans ses limites.

"Comme en matière religieuse et administrative,—les évêques, chacun dans son diocèse,—sont indépendants les uns des autres, et ne relèvent que de Notre S. P. le Pape, et ont le droit de voir à la régie de leurs diocèses respectifs comme bon leur semble, selon la doctrine chrétienne et les préceptes de l'Eglise pour l'observance du culte et la propagation de l'Evangile ; et, comme aussi, de l'autre côté, chaque tribunal judiciaire est indépendant dans son district sur le terrain civil et de la justice et a droit de pourvoir à l'administration des affaires légales de sa compétence et de sa juridiction comme bon lui semble, selon les règles du droit civil et la science du juste et de l'injuste—"scientiâ justi atque injusti—mais devant protéger l'autorité religieuse sur les matières du domaine de l'Eglise et de l'Etat ou dans les cas de conflit entre les deux autorités, il s'en suit, que, pour l'harmonie et la bonne entente entre ces deux autorités,—religieuse et judiciaire—il n'est convenable d'assujétir l'autorité religieuse d'un diocèse à l'autorité judiciaire appartenant à un autre diocèse. Donc, le diocèse de Nicolet a droit d'être secondé par une autorité judiciaire qui lui serait propre et sa dignité requiert d'être relevé de l'espèce d'infériorité où il se trouve actuellement d'être forcé de se déplacer et d'aller prendre les avis d'un tribunal soumis à l'autorité religieuse des diocèses voisins, ce qui peut occasionner des retards, des difficultés, des conflits d'autorités religieuses, civiles et judiciaires d'une extrême importance.

"Pour remédier à cet état de choses, il faut donc donner au diocèse de Nicolet un district judiciaire avec un tribunal de juridiction supérieure qui puisse sanctionner ses décrets et volontés, affermir et augmenter l'influence, le prestige et l'autorité d'un diocèse que le grand pontif romain, Léon XIII, veut voir grandir et prospérer à l'égal des autres diocèses, sur les bords de la rivière Nicolet.

"Un district judiciaire étant établi à Nicolet avec juridiction s'étendant à tout le comté, un juge résidant à Trois-Rivières viendrait siéger à Nicolet à des termes fixes. Une des conséquences, ce serait qu'au lieu de faire voyager tout le comté de Nicolet à Trois-Rivières, le juge seul aurait à se déplacer.

"L'ouvrage du juge ne sera pas augmenté, si, au lieu de juger 280 causes à Trois-Rivières, il n'en juge que 186 à ce dernier endroit et 94 à Nicolet. Le nombre restera toujours le même.

"Le seul changement apporté au système actuel serait donc que le juge résidant à Trois-Rivières, au lieu de venir à Nicolet pour tenir les termes de la cour de circuit qui a juridiction jusqu'à $2000, il y viendrait pour tenir les termes des cours de circuit et supérieure.

* * *

"Le 12 juin 1893, le conseil de ville de Nicolet a passé et adopté une résolution déclarant que, dans le cas où le gouvernement établira une cour de district, la corporation de Nicolet est prête à mettre et mettra à la disposition du gouvernement pour local où devront se tenir les termes de la dite cour, le palais de justice, les voûtes de sûreté et le greffe et les autres accessoires servant actuellement à la cour de circuit du comté, sans frais ni loyer.

* * *

"Cette demande est donc juste et raisonnable et n'occasionnera aucun frais ni dépenses quelconques au gouvernement."

Carnet Social.

Le juge L. E. Panneton, Sherbrooke ; M. Flavien Moffet, Ottawa, sont à l'hôtel de la Place Viger.

* * *

M. Pierre Bonvouloir et M. Lionel Bonvouloir, de Holyoke, Mass., sont descendus à l'hôtel de la Place Viger.

* * *

Mlle Jennie Dorion, de Montréal, part pour St André, Québec, en visite.

* * *

M. T. Foucher, chef de police, Magog, est au Riendeau.

* * *

M. L. N. Carrier, régistrateur de Lévis, est au Riendeau.

* * *

M. A. Rocheleau, St Hubert, est descendu au Riendeau, ainsi que M. J. A. T. Sansouci, St Paul, Minn.

* * *

M. T. Savard, propriétaire du Parc Savard, Québec, est au Riendeau.

* * *

M. R. A. Mainwaring, l'agent d'immeubles et courtier bien connu, vient de quitter l'hôpital Victoria après six semaines de maladie. Quoiqu'il ne soit pas tout à fait rétabli, M. Mainwaring est en voie de guérison complète.

* * *

Il y eut une jolie fête intime, hier soir, chez M. W. Parrault, sr., No 499 de la rue Charlevoix. C'était l'anniversaire de sa naissance et à cette occasion ses nombreux amis lui ont présenté, avec leurs voeux de bonheur, de riches cadeaux.

Les invités ont eu le plaisir d'entendre un magnifique programme musical, exécuté avec succès.

M. Roméo Desjardins, musicien de talent, avait la direction de l'orchestre. Inutile de dire qu'il s'est acquitté à merveille de sa tâche.

MM. Gaston Doutre et Achille Marchand ont donné d'excellents morceaux de banjo et de cornet pendant que Mme H. Picard présidait au piano.

Remarqué dans l'assistance, MM. Moïse Lemieux, Maximilien Lemieux, M. Bouthillier, C. Lamarre, E. Desjardins, A. Marchand, G. Doutre, H. Picard, G. Béland, W. J. Perrault, Arthur Perrault et J. O. Marchand, de "La Presse". Les dames assistaient aussi en grand nombre.

A l'occasion de son 52e anniversaire de naissance que M. Perrault veuille bien recevoir nos voeux de succès.

DRAME DE LA JALOUSIE

Un homme tue son neveu

Havelock, Ont., 22 — Frank Sharpe, âgé de cinquante ans, épousa l'été dernier, une femme qui habitait avec un des neveux de Sharpe du nom de Hull, âgé de trente-cinq ans. Au moment du mariage Hull était absent, mais à son retour cet hiver il déclara à la femme de Sharpe de rester avec lui comme autrefois.

On dit que le neveu de Sharpe et cette femme n'étaient pas liés par le mariage, bien qu'ils aient demeuré ensemble durant plusieurs années avant qu'elle n'épouse Sharpe.

Le neveu Hull faisait chantier et pensionnait avec sa femme en apparence, chez un nommé Stephen Davis, près de "Long Lake".

Hier soir, vers les huit heures, Sharpe en compagnie de deux hommes et armé d'une carabine, se fit conduire à la maison de Davis, où il entra d'un bond et immédiatement sa carabine était levée contre Hull qui lui aurait dit : "Ne tire pas ! Que Dieu me soit en aide." Mais Sharpe tira et la balle traversant une des mains de Hull, alla se loger dans le coeur de cet infortuné qui tomba mort.

Sharpe alors se fit reconduire chez lui où il s'est barricadé et menace de mort quiconque osera le molester.

Le constable Cochrane, de Peterboro, est parti d'ici, hier, pour aller opérer l'arrestation de Sharpe.

ARMEES ET MARINES

Ce qu'elles coûtent aux Puissances

Avec une armée très faible, les Etats-Unis paient plus à leurs soldats et en pensions, que tous les autres pays de l'Europe

Voici des statistiques recueillies aux sources officielles et indiquant que les Etats-Unis paient des sommes plus élevées pour le militarisme que les autres nations :

Etats-Unis —	
Armée	$175,000,000
Marine	78,686,973
Pensions	145,245,230
	$398,942,103
Angleterre —	
Armée	$103,085,000
Marine	134,975,000
Pensions	1,407,840
	$239,467,840
France —	
Armée	$125,855,207
Pensions	60,120,102
	$186,575,309
Allemagne —	
Armée	$160,625,200
Marine	33,353,250
Pensions	16,323,900
	$210,302,350
Russie —	
Armée	$159,185,000
Marine	41,532,000
	$202,717,000
Autriche —	
Armée	$72,640,000
Marine	9,986,000
	$82,626,000
Italie —	
Armée	$52,889,000
Marine	22,207,000
	$78,006,000

Les chiffres qui suivent font connaître le nombre de soldats et de marins des grandes nations :

Etats-Unis —	
Armée	100,000
Marine	20,000
	120,000
Angleterre —	
Armée	254,000
Marine	110,640
	364,640
France —	
Armée	579,519
Marine	42,605
	622,124
Allemagne —	
Armée	479,229
Marine	26,651
	505,880
Russie —	
Armée	883,146
Marine	37,164
	920,310
Autriche —	
Armée	265,608
Marine	12,935
	278,543
Italie —	
Armée	211,906
Marine	23,602
	235,508

NOUVELLES DE NICOLET

(De notre correspondant particulier)

Nicolet, 22— M. Geo. Ball, M. P., est descendu en cette ville, hier, venant d'Ottawa, où il a assisté à l'ouverture de la session du parlement. Il a quitté notre ville à 2 heures p. m., le même jour, pour la capitale provinciale, afin de se rendre à la délégation de Nicolet, qui doit se rendre aujourd'hui auprès du premier-ministre, l'hon. A. S. Parent, pour lui présenter une requête en rapport avec la division du district judiciaire, après quoi il s'empressera de retourner à Ottawa, où il suivra assidûment les travaux de la présente session.

—Mme Ball, accompagnée de sa fille, Mademoiselle Ernestine, doit quitter cette ville, samedi, pour Montréal, où elle séjournera quelques jours à l'institution des Sourdes-Muettes, après quoi elle se rendra à Ottawa, où elle compte demeurer plusieurs semaines.

—La délégation de Nicolet, qui a quitté notre ville, hier, pour rencontrer l'hon. S. N. Parent, se compose de: MM. Geo. Ball, maire ; Wilfrid Camirand et Julien Courteau, comme représentants du Conseil municipal, et de MM. Lelicot, col. J. B. A. Rousseau, Narcisse et Ers Manseau.

UNION TYPO

NOUVELLES OUVRIERES

Intéressante assemblée du Conseil des Métiers Fédérés

M. ROBERGE RÉÉLU PRÉSIDENT

Résolution relative aux Reporters qui assistent aux réunions du Conseil

GRANDE VICTOIRE POUR LES TYPOS

Le boycott contre le "Sun" de New-York est levé

TOUTES LES SOCIETÉS OUVRIÈRE

De cette ville et d'ailleurs ont aidé les Typos, dans cette bataille

PLUS D'ESPIONS

Le Conseil des Métiers Fédérés a eu son assemblée régulière hier soir sous la présidence de M. E. Roberge. Les délégués suivants ont été admis à prendre leur siège après vérification des pouvoirs: Union des cordonniers-moteurs, T. Beaupré, A. Milard, Maj. Hogue, A. Bourgeois et A. W. Lavallière ; Union des selliers, Wm McGilbry.

Le délégué Charbonneau propose que le président actuel du Conseil, M. E. Roberge, soit continué dans ses fonctions. M. Roberge dit qu'il ne résistera pas plus longtemps au désir des délégués puisqu'ils semblent être unanimes à vouloir qu'il soit de nouveau élu président. Ces paroles sont saluées par des applaudissements et M. Roberge est réélu par acclamation.

Le Conseil nomme ensuite les délégués suivants pour faire partie du comité du bâtiment : Bertrand, Union des couvreurs ; Berthiaume, Union des charpentiers-menuisiers ; Clarke, Union des plâtriers ; Latreille, Union des tailleurs de pierre ; Lévesque, Union des maçons ; Nadeau, Union des briquetiers.

Le secrétaire lit ensuite une lettre du secrétaire de la Fédération Américaine du Travail, M. Frank Morrison, informant le Conseil que le bureau de cette organisation a pris en sérieuse considération le voeu qu'il a formulé à l'effet de faire nommer M. John A. Flett organisateur permanent de la Fédération pour le Canada. La lettre ajoute que les services rendus par M. Flett ont été hautement appréciés par le bureau et qu'il est probable que les désirs du Conseil des Métiers Fédérés seront accomplis.

Il est aussi proposé de prier la Fédération Américaine du Travail d'user de son influence auprès de certaines organisations ouvrières de Montréal qui lui sont affiliées pour les engager à s'affilier au Conseil des Métiers Fédérés.

Il est également résolu que les reporters de journaux appartenant à certaines organisations ouvrières opposées au Conseil Fédéré ne seront plus admis à l'avenir à assister aux réunions du Conseil des Métiers Fédérés.

Cette résolution a été prise pour protéger le Conseil, non contre les journaux que ces reporters représentent, mais contr les indiscrétions que ces mêmes reporters peuvent commettre en leur qualité de membres d'organisations qui font une guerre sourde au Conseil Fédéré.

Il est aussi résolu de demander au gouvernement d'Ottawa de voter une subvention pour aider à l'établissement d'écoles techniques dans le Canada.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une communication de l'Union Typographique No 6 de New-York, informant le Conseil que le boycott déclaré il y a deux ans contre le journal le "Sun" de cette ville, venait d'être levé, ce journal ayant enfin consenti à se soumettre aux exigences de l'Union en se conformant à ses règlements.

Ce résultat est la plus grande victoire que les typographes ont encore remportée en Amérique. L'Union de New-York a dépensé au moins deux cent mille dollars pour combattre ce journal, et sa soumission est le meilleur exemple de ce que la solidarité ouvrière est capable de faire lorsqu'elle sait se maintenir.

Il faut ajouter que ce succès est dû non seulement aux typographes, mais en grande partie ou plutôt en majeure partie aux ouvriers des autres organisations, qui s'accordèrent à refuser d'acheter ce journal aussitôt qu'ils y furent invités par les typographes.

Il est ensuite voté une somme de vingt dollars au comité du label, de Toronto, qui s'est chargé du soin de faire adopter une loi par le parlement canadien protégeant le label contre la contrefaçon.

Le Conseil décide encore de renouveler sa demande auprès du Conseil de ville, à l'effet que la nouvelle compagnie de tramway, qui demande le privilège d'entrer dans la ville, soit obligée de vendre dix billets d'ouvriers pour vingt-cinq cents, et que ces billets soient bons à partir de quatre heures et demie du soir.

Puis la séance est levée à onze heures et demie.

* * *

L'Union locale No 116 des ferblantiers-couvreurs a résolu, à sa dernière assemblée, tenue dans son local, sous la présidence de M. Norbert Sigouin, de convoquer une assemblée publique corporative des ferblantiers-couvreurs de Montréal et de la banlieue, jeudi, le 14 mars, à la salle de l'Union Saint-Joseph, à l'angle des rues Sainte-Elizabeth et Sainte-Catherine. Plusieurs orateurs ont été invités à adresser la parole à cette assemblée.

L'Union a également décidé d'appuyer les machinistes dans leur demande à l'effet de faire réduire leurs heures de travail.

* * *

Les machinistes de Montréal et de la banlieue, non unionistes ou unionistes sont convoqués à une assemblée publique corporative, qui aura lieu dimanche après-midi, à deux heures, au No 1242 de la rue Notre-Dame. Plusieurs orateurs leur adresseront la parole sur des sujets qui les intéresseront particulièrement et sur la nécessité des organisations ouvrières.

* * *

Il se fait un important mouvement contre le projet d'arbitrage arrêté entre l'Union Typographique Internationale et l'Association Nationale des Imprimeurs des Etats-Unis. La principale objection au projet est qu'il ne modifierait en rien les conditions actuelles du travail dans les ateliers de journaux. Une circulaire a été préparée par l'Union des expéditeurs de Chicago, qui est affiliée à l'Union Typographique Internationale, recommandant à toutes les unions locales de faire tout en leur possible pour empêcher l'adoption du projet.

Voici les raisons données de cette opposition :

1o. Que l'arrangement conclu entre les deux organisations précitées reconnait aux patrons le droit d'employer des ouvriers isolés dans tous les départements ;

2. Qu'il ne prévoit aucunement aux changements qui pourraient devenir nécessaires dans les ateliers de journaux ;

3o. Que l'Union Typographique Internationale, par l'arrangement proposé, serra dans l'impossibilité de faire quoique ce soit pour l'amélioration du sort de ses adhérents et qu'il aura de plus pour effet de détruire toutes les unions locales excepté celles des compositeurs, lesquelles par le fait se trouveront isolées ;

4o. Que le bureau d'arbitrage ne pourra être convoqué que quand des difficultés s'élèveront dans des départements unionisés.

La section 8 de l'arrangement déclare que les mots "départements unionisés" signifieront départements où tous les ouvriers qui y travaillent appartiendront à l'Union et où les règlements de celle-ci seront en vigueur et reconnus par les employeurs.

"Dans le cas où les photograveurs, les stéréotypeurs et les expéditeurs d'un journal ne seraient pas organisés et que les compositeurs le seraient, ces derniers seuls pourraient soumettre leurs griefs au bureau d'arbitrage," a dit J. J. Kinsly, du Conseil des Métiers Alliés de l'imprimerie. "Les trois autres métiers ne pourraient recourir à ce bureau quand bien même 99 pour cent des ouvriers seraient syndiqués." "Chaque membre de l'Union Internationale," a encore dit Kinsley, "devrait lire attentivement l'arrangement conclu par les officiers de l'Union Internationale et l'Association des employeurs avant de voter pour son adoption."

Ces renseignements nous venant d'une source fort douteuse, nous ne les publions que pour mettre les typographes en garde contre toute surprise.

* * *

Les grèves se succèdent et se propagent et prennent un caractère de violence de plus en plus alarmant, en France.

Si l'on est heureux de constater la fin de celle des tullistes de Calais, lesquels ont repris leur travail, la situation s'aggrave au contraire à Monceaux-les-Mines, et à Merville, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, des grèves qui viennent d'éclater ont amené des conflits où des gendarmes ont été assaillis à coups de pierres, et quatre d'entre eux ont été blessés. Les vitres de la mairie ont été brisées, ainsi que celles de la maison d'un patron ; le tout aux cris de : "Vive la société !" et sous les plis du drapeau rouge.

On signale également une agitation très forte à Anzin, où, à la suite du renvoi de deux ouvriers et sur le refus du directeur de les reprendre, la grève générale a été votée en principe. C'est aussi la grève générale qui a été décrétée par tous les syndiqués fédérés du département de Saône-et-Loire, qui entendent se solidariser avec les mineurs de Montceau.

* * *

La fraternité des employés de convois du chemin de fer du Vermont Central a découvert parmi ses prétendus adhérents un détective de l'agence Pikerton. Inutile de dire que cet espion a été vite chassé des rangs.

NOS TROUPES SONT INVITEES

Sydney, N. G. S., 22 — Le cabinet fédéral a décidé d'inviter le Canada à envoyer des troupes à l'occasion de l'ouverture du parlement fédéral.

PARC SOHMER

Dimanche, 24 février—Après-midi, 3 hrs ; soir, 8 hrs.

Grandes attractions nouvelles.

Mlle Orpha Taylor, (élève de Victor Capoul), cantatrice d'opéra.

Barthelme, équilibriste, genre japonais, (prince Satzuma).

Monsieur et Madame Holbrook, artistes musiciens, de Boston, virtuoses sur différents instruments.

Mlle Béatrice Gambles, cantatrice de genre.

Koppe, jongleur (Indian Clubs).

Frank Layo acrobate et sauteur. 95-2

Si vous Toussez—BAUME RHUMAL

MAISONS à deux étages, finies, $20 comptant, $9 par mois, intérêt compris. Beaux lots à bâtir. Conditions extra faciles. — S. HURTEAU, 19 à 5 p.m., le dimanche, coin de Beaubien et Saguenet.

IL Y A DES SECRETS DANS TOUS LES NEGOCES

Vous connaissez le vieux proverbe : "Il y a des trucs dans tous les métiers, excepté dans le mien."

Lorsque l'apprenti jouait des tours, dans l'ancien temps, c'était alors une bonne farce dans la boutique du tailleur.

Lorsqu'un tailleur trompe ses clients — ce n'est pas à **badiner.**

Souvent le tailleur n'est pas blâmable.

Comment peut-il prévoir le résultat final ? —les délais "imprévus," les "extra", etc., tout cela augmente la note à payer.

Il n'y a aucun risque en achetant au "Semi-ready."

La garantie du fabricant est votre compensation. "L'argent est retourné si vous n'êtes pas satisfait."

Fini à ordre et livré le même jour.

Prix et méthodes d'affaires, complets et pardessus $12.00 à $25.00.

Par la poste. Demandez un catalogue.

Semi-ready

231 rue St-Jacques, 1551 Ste-Catherine, MONTREAL.

Manufacture et Dept. des Ordres par la Malle 230 rue St-Jacques, Montreal.

LA GRIPPE

Cette maladie serait la principale cause de l'appendicite

Paris, 22 — Dans une étude intéressante présentée devant l'Académie de Médecine, le Dr Lucas Championnière a démontré que l'une des causes communes de l'appendicite est la grippe ou l'influenza.

Bien que feu le Dr Simon, de l'Hôtel-Dieu, ait déjà émis cette opinion, la déclaration du Dr Championnière n'en a pas moins causé une profonde sensation.

Le savant a appelé l'attention sur le fait qu'une épidémie d'appendicite a toujours suivi une épidémie de grippe et que l'appendicite n'est qu'une localisation de la grippe affectant les intestins, et souvent l'appendice lui-même.

L'appendicite a lieu le plus fréquemment, lorsque le patient avant qu'il ait été atteint de la grippe fait une diète non convenable, surtout lorsqu'il a mangé trop de viande saignante. Dans ce cas la grippe se localise presque invariablement dans les intestins, près de l'appendice, ou dans l'appendice lui-même, produisant un appendicite aigu ou chronique.

A Philadelphie, on a remarqué que des centaines de récents cas de grippe ont été suivis par des attaques plus ou moins graves d'appendicite. Selon les observations rapportées par le Dr Keen, un bon tiers des habitants de cette ville ont été atteints par quelque forme d'appendicite. Ceci, a-t-on dit, était dû seulement aux nombreux cas de grippe et à la trop grande quantité de viande absorbée.

DE SHERBROOKE

Brillante joute de hockey—Convention conservatrice — Accident de l'aqueduc — Résultat d'un arbitrage —Accident ou agression — Soirée annuelle — Club de pêche et de chasse — Vieillards qui disparaissent.

(De notre correspondant particulier)

Sherbrooke, 22 — Brillante joute de hockey, que celle de samedi, dont le succès ajoute un degré de renommée à la célébrité de nos joueurs.

Les Crescents ont rencontré la première défaite ici par un score de 9 à 3 en faveur de notre équipe.

C'est la meilleure joute de la saison.

Les Crescents, peu après le commencement de la joute, passèrent le puck trois fois successivement. Ils avaient adopté une tactique inconnue à nos "boys" qui prirent quelque temps à comprendre la ruse. Prenant avantage de certaines lacunes dans les règlements du jeu, les québecquois mirent deux joueurs aux buts et les étaient parfois tous massés dans les environs des goals. Leur force était ainsi diminuée de beaucoup mais avant prie les première parties, toute leur tactique a consisté à se tenir sur la défensive.

Les joueurs de Sherbrooke attaquèrent cependant la double défense avec une énergie et une ardeur telle que durant la seconde demi-heure, huit parties furent enregistrées pour notre club sans que les Crescents puissent parvenir à nos goals.

L'attaque a été superbe et la défense magnifique. Cette joute de samedi est d'une grande importance dans la ligue intermédiaire. Si les Crescents avaient gagné, ils étaient vers le championnat, maintenant, il y a chances égales entre les Sherbrooke, Crescents et Lavioletts.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
Propriétaire.

Coin de la rue St Jacques et de la Cote St Lambert, Montréal.

ABONNEMENT

Edition Quotidienne { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition Hebdomadaire { $1.00 par année. 50c pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boite R. P. 2376, Montréal, Canada.
Tél. Bell: Rédaction, - - - Main 2088
" Administration, - " 1096
" Agents d'Annonces, " 193
" Malle et Depots, - " 4235

BUREAU A PARIS:
31 RUE TRONCHET,
EDMOND MONTET,
Représentant

BUREAU A LONDRES, (Angleterre):
145 RUE FLEET, E. C.
Central Press Agency, Limited,
Agents Spéciaux

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 16 FEVRIER 1901.

LUNDI	66,979
MARDI	66,924
MERCREDI	67,326
JEUDI	67,272
VENDREDI	67,424
SAMEDI	76,629
TOTAL	412,554
Edition Hebdomadaire	38,481
Total des deux Editions Durant la Semaine	451,035

MONTREAL, 22 FEVRIER, 1901.

L'HEURE DE LA GRANDE BATAILLE

Ce n'est rien apprendre à personne que de signaler l'immense bataille dont le trafic des Etats-Unis et du Canada est le prix, et les voies de terre et d'eau, le champ disputé. Tout ce qu'il y a d'énergie, d'astuce, d'activité, de finesse dans le génie de l'Américain est en pleine ébullition pour courber les lois de la nature, les avantages naturels de notre pays aux convoitises de ces rusés commerçants, qui ne connaissent pas les obstacles.

Pourquoi, dans le moment, ces incroyables jongleries, non plus de millions, mais de milliards, qui font un tout des grands chemins de fer comme des grandes industries métallurgiques, et qui condensent dans cinq ou six mains implacables toute la vie commerciale des Etats-Unis ? C'est le suprême effort de la puissance monétaire cherchant à écraser la puissance géographique.

Les Américains, dévorants d'activité, ont le capital, l'influence et l'outillage, les Canadiens, imprévoyants et apathiques, ont les routes aisées et les lignes courtes. L'or a décidé que le chemin naturel et facile ne devra pas prévaloir. Un instant, notre navigation intérieure de 14 pieds, depuis Chicago à la mer, a terrifié les Américains. Mais, c'est de cette première surprise qu'ils se relèvent dans le moment, avec tant de jactance, s'organisent pour faire, partout, des saignées dans notre trafic. C'est, l'un après l'autre, l'élargissement du canal Erié, la coalition des chemins de fer, l'envahissement de notre Nord-Ouest par des alliances perfides, inventées pour le détournement à leur profit du commerce que nous entendons développer sur le territoire canadien.

Nous avions cru qu'au moins il nous resterait une force inexpuguable: celle du Pacifique Canadien, maître chez lui, c'est-à-dire, sur notre territoire. Erreur, ces habiles opérateurs ont jeté tout autour du Pacifique, dans la région la plus canadienne, un réseau de petites voies ferrées, allant, de ci de là, jusque dans le coeur du Nord-Ouest, et, par un filet de 1,100 ou 1,200 milles, amenant notre commerce dans les bras du Moloch américain, à Duluth, pour ses chemins de fer, ou au port de Prince Arthur, pour sa flotte des lacs.

Mais si les Américains se préparent si intéligemment à neutraliser la supériorité de nos canaux, nous ne devons pas oublier que nous avons un autre coup à leur monter. Pendant qu'ils s'évertuent à combattre nos routes en vue, nous n'avons qu'à en ouvrir de plus courtes, dont ils n'aperçoivent pas encore l'importance. Les canaux actuels suivent un chemin mitoyen qui s'allonge de mille détours : le fleuve St Laurent ; nous avons dans l'intérieur de notre pays le passage de la Baie Georgienne, de la Rivière aux Français, du Lac Nipissing et de l'Outaouais, qui raccourcit toutes les distances de trois ou quatre cents milles, et qui, à nul point du parcours, ne peut sentir l'étreinte de la main américaine. Celui-là est bien à nous tous seuls.

Songeons donc que de North Bay, l'extrémité-Est du Lac Nipissing, à Montréal, il n'y a que 330 milles, alors que de Buffalo à New-York, la distance est de 445 milles. Mais le propulseur qui, dédaignant la voie canadienne, à la Baie Georgienne, voudra se diriger sur Buffalo aura encore à franchir toute la longueur des Lacs Erie, St Clair et Huron, alors qu'avant même son arrivée dans le port américain la cargaison du navire canadien, dont il se sera réparé, disons dans les écluses du Saut Ste Marie, sera déjà rendue à Montréal et transférée dans les navires océaniques.

La route de la Baie Georgienne a une telle supériorité sur toutes les autres que nous ne comprenons pas pourquoi elle n'a pas encore dessillé les yeux aux autorités canadiennes. Voilà des années et des années que nous crions dans le désert en faveur de cette voie prépondérante. Aucun gouvernement n'a jamais répondu à l'appel, ni au temps du régime conservateur, ni avec le régime libéral.

Sous le règne puissant de Sir John A. Macdonald, c'est Toronto qui était dans le chemin. Nous avons entendu le grand homme d'Etat s'écrier : "Mais la canalisation de l'Outaouais me tuerait dans Ontario !" En effet, l'influence politique de Toronto jouait un rôle immense dans la vie de Sir John, et la voie projetée détournait le commerce de la Cité-Reine. C'est donc par déférence pour le sentiment d'Ontario que le pays a refusé de prendre jusqu'à ce jour sa véritable position sur la carte géographique du continent américain. Nous avons respecté les ambitions, les caprices, les exigences de la province-soeur ; mais cet héroisme dans le sacrifice doit-il aller jusqu'au suicide ? Le temps d'agir est arrivé : tout retard devient criminel, et jamais nous ne croirons qu'enfin Ontario ne se livrera pas à l'évidence et n'éprouvera pas ce mouvement patriotique qui fait sacrifier les préférences personnelles à l'intérêt général. Pourquoi persister à refuser aux autres, par simble entêtement, un trafic qu'elle n'aura pas quand même ?

Le Canada lutte actuellement contre un colosse cent fois plus fort que lui : doit-on le priver du seul avantage dont il puisse se prévaloir contre son rival ? C'est l'avenir du Canada qui se décide en ce moment : malheur à ceux qui n'auront pas su nous le préparer triomphant et prospère. Nous tiendrons le gouvernement du jour responsable des défaillances qui pourront se produire. Le ministère Laurier n'est pas sorti aussi fort du peuple pour son seul et unique avantage. Il lui reste des devoirs à accomplir, et c'est lui, surtout, qui ne doit rien à Hamilton et Toronto. Qu'il use donc de son indépendance.

Nous voyons que l'hon. M. Tarte a fait explorer la route de la Baie Georgienne. A quoi bon des explorations, si elles doivent dormir aussi longtemps que celles de monsieur Walter Shanley, enterrées sous une respectable poussière de cinquante années? Le pays ne veut pas être leurré plus longtemps ; les promesses ne compteront plus ; c'est de l'action qu'il faut.

N'oublions pas qu'on nous avait annoncé mer et monde pour la navigation entre Québec et Montréal et l'amélioration de notre port; mais pendant qu'on promet, notre commerce s'en va à Portland par le Grand Tronc, à Boston par l'Atlantique, à New-York par voie de Buffalo. Nous sommes tout-à-fait disposé à rendre large et généreuse justice au ministre des Travaux Publics ou au gouvernement qui adoptera cette politique ; mais on avouera qu'il est juste d'exiger quelques preuves de bonne volonté plus convaincantes que des paroles. On nous annonce le développement du Port de Montréal, mais on ne prend pas les moyens d'en faire un port libre, on ne parle pas de l'ajouter, comme complément de nos canaux, au système de navigation ; on croit avoir tout fait en nous ayant donné le boiteux syndicat Conners. On proclame la possibilité de canaliser la route de la Baie Georgienne; mais nous préférerions voir le vote de la Chambre qui la fera exister. Le pays nage dans l'argent ; les surplus se comptent par huit millions à la fois ; qu'on en mette un peu dans les entreprises qui sont le véritable salut du pays.

Si l'on nous objecte que les Chambres reculeront devant une dépense de huit, dix ou quinze millions, eh ! bien, commençons au moins par le commencement. La Baie Georgienne est reliée au Lac Nipissing par la Rivière des Français. Que l'on creuse convenablement cette rivière: c'est l'affaire de quelques millions seulement ; et Toronto ne pourra pas s'en plaindre, puisque ses chemins de fer vont à North Bay aussi facilement que les nôtres

L'heure est solennelle ; ceux qui ont le devoir d'agir ne pourront pas s'y soustraire ; car ils sont surveillés et leurs promesses seront disséquées.

LE MARCHE BONSECOURS

Le marché Bonsecours rapporte plus de 100 pour cent de bénéfices, dit un rapport préparé en vue d'éclairer le comité sur la valeur des offres qui lui ont été faites pour l'affermage de ce marché.

Nous proposons qu'on décerne un prix colossal de mathématiques largement appliquées à l'homme de génie qui a formulé "ce 100 pour 100 de bénéfices."

Son calcul est comme suit :

Le marché coûte $300,000, qui, à 4 p.c. d'intérêt, représente une dépense de $12,000 par an. Si, à cette somme, on ajoute $5,049, pour salaires, frais généraux, réparations, on arrive à un total de dépenses de $17,049, lequel, déduit de la recette de $45,285, laisse un surplus de $17,337 ; soit plus de 100 p.c. de bénéfices.

C'est très simple ; malheureusement pour la ville, au lieu de produire ce 100 p. c., les revenus du marché Bonsecours ont donné moins de 6 p.c., sur le capital investi, car c'est ainsi qu'on compte dans le monde des affaires sérieuses qu'il ne faut pas confondre avec celui des affaires de l'hôtel de ville.

Est-ce bien 6 p.c. ? Pas même. On a le tort quand on évalue les bénéfices des exploitations municipales, d'oublier qu'elles auraient des taxes à payer si elles appartenaient à des particuliers. Or, si la bâtisse du marché Bonsecours était dans ce dernier cas, elle paierait $3,750 de taxes foncières et environ $4,000 de taxe d'eau et d'affaires. Soit $7,750. Puis les réparations ne figurent aux dépenses que pour $1,515, alors qu'on en a fait pour $10,000 en certaines années. Bref, si le marché Bonsecours avait à payer ce qu'il ne paie pas, le capital engagé ne rapporterait guère 2 à 3 p.c..

Ce qui est loin de 100 p.c., comme on le voit.

Et comment obtient-on ce maigre surplus de $17,000 ? En ruinant le quartier Est par l'encombrement vexatoire, illégal de ses rues.

Le travail préparé pour le comité passe en revue la condition des marchés civiques depuis 1885 ; ce n'est pas remonter assez loin pour établir que, depuis de longues années, la ville n'a pas su exploiter le marché Bonsecours, pour ne parler que de celui-là.

Les recettes totales du marché Bonsecours qui étaient de $33,329 en 1877 au moment où la Corporation se transporta dans son palais actuel, étaient tombées à $22,383 en 1888 et n'ont été que de $35,285 en 1899.

Ces diminutions et cette faible augmentation sont d'autant plus remarquables que les emplacements du marché étaient beaucoup plus nombreux, en 1888 et en 1899, par suite de la prise de possession de tout l'étage occupé en 1877 par les bureaux de la Corporation ou par la milice.

Si on examine maintenant les recettes de la rue, prélevées sur les fermiers et les regrattiers, on trouve des chiffres encore plus éloquents.

Ces recettes qui étaient de $13,808 en 1865, étaient tombées à $7,606 en 1888 et n'ont été que de $11,336 en 1899, soit 20 p. c. au-dessous de celles de 1865, et cela en dépit d'une affluence beaucoup plus grande de fermiers, de marchands et d'une augmentation considérable dans les taux prélevés par la ville.

Ces chiffres prouvent que la ville n'a jamais su tirer des marchés les recettes qu'ils peuvent rendre ; ils doivent persuader les échevins et le public que nos marchés ne prospéreront pas tant qu'un nouveau système n'aura pas été adopté.

Les frais d'administration, le coût des réparations, les intérêts payés sur le capital investi déduits des recettes brutes des marchés ne laissent qu'une somme insignifiante au crédit de la ville et insuffisante certainement pour justifier la continuation des méthodes suivies depuis quarante ans.

La question de la glace des bouchertes vient d'en donner une nouvelle preuve.

Les bouchers du marché Bonsecours voulant tout à la fois s'affranchir du combine de la glace et aménager leurs étaux suivant les nouvelles méthodes, offrent à la ville de lui payer $3,000 par an, si elle veut établir des appareils réfrigérants ne coûtant que $10,000.

La ville répond qu'elle n'a pas d'argent pour le moment.

Elle n'en a jamais eu pour le marché Bonsecours et n'en aura jamais ; nos finances sont trop pauvres et le marché trop dans l'Est ! Ah ! s'il était dans l'Ouest ce serait différent.

Avec une partie des revenus qu'il a fournis, le marché Bonsecours devrait être équipé de la façon la plus moderne et donner des bénéfices doubles de ceux qu'on accuse aujourd'hui.

Au lieu de cela, ce marché est aujourd'hui une vieille masure, toute raccommodée et dont l'intérieur est digne d'un marché du moyen-âge.

C'est pour le conserver dans cet état qu'on a préparé le rapport des 100 p. c.

Ca ne réussira pas quant à l'agrandissement du marché ; cette amélioration se fera bon gré mal gré. Si la ville la repousse la Législature l'accordera pour satisfaire aux justes réclamations des cultivateurs payant leurs taux sans obtenir en retour les avantages auxquels ils ont droit.

Cette amélioration coûtera $400,000, soit à 3½ p. c. $14,000 par an, ce qui écornera pas mal les 100 p. c. de bénéfices pendant un certain temps, au dire des adversaires du marché.

Si même on s'en tient au chiffre actuel de $17,437 de surplus, ce chiffre est encore de $2,500 au dessous de celui qu'offre la compagnie qui propose d'affermer le marché, de le rebâtir et de l'agrandir.

En examinant froidement, sans parti pris, ces chiffres on arrive à la conclusion que l'affermage du marché Bonsecours serait une bonne chose, étant donné qu'il comporterait un revenu raisonnable, l'agrandissement des emplacements réservés aux fermiers, la construction d'abris pour les voitures, le dégagement complet, permanent de la place Jacques-Cartier et la transformation du marché en établissement moderne.

La ville ne pourra jamais réaliser ces améliorations ; devons-nous pour cela en être privés à tout jamais? Evidemment non ; les intérêts privés et publics, l'assainissement et l'embellissement de la ville exigent que le marché Bonsecours soit agrandi et amélioré, et si le Conseil ne peut nous doter du marché qu'il nous faut, il devrait étudier la question de l'affermage et en trouver la solution.

LES NOUVEAUX TRAMWAYS

Séance hier au comité des chemins et séance ce soir. Si cela continue on finira promptement.

C'est à souhaiter si on veut que les travaux commencent au printemps.

Une grave question a été soulevée hier et le comité l'a résolue avec autant de promptitude que de justice.

La Compagnie des Chars Urbains demandait au comité de lui accorder de nouveaux parcours.

M. Mullarkey a fait remarquer qu'il était injuste d'accorder à l'ancienne compagnie quoi que ce soit avant qu'on en ait fini avec son affaire et qu'il était surtout injuste de lui accorder de nouveaux privilèges aux conditions avantageuses de son contrat, alors qu'on imposait à la Terminal Compagnie des conditions bien plus onéreuses.

Le comité a été de cet avis ; les échevins Lespérance et Wilson ont fortement appuyé le raisonnement de M. Mullarkey.

Les échevins de la partie Est suivent de très près la discussion et y prennent part ; leur présence prouve combien la création du nouveau réseau de tramways intéresse leurs électeurs, c'est-à-dire les ouvriers. Les échevins Ricard, Vallières et Lapointe ont travaillé avec leurs collègues des chemins à fixer les routes à suivre.

On peut s'attendre à ce que les choses marchent rapidement, maintenant que le comité a décidé que l'affaire de la Terminal Railway Co. sera terminée avant qu'aucune demande de la Compagnie des Chars Urbains puisse être prise en considération.

Avant un an, si le comité des chemins et le Conseil le veulent, les quartiers populeux seront dotés de lignes de tramways et les ouvriers voyageront matin et soir pour 2½c (10 tickets pour 25c). Jamais projet n'a été aussi populaire et cela se comprend facilement.

LE DUC DE NORFOLK ET LE POUVOIR TEMPOREL

On se rappelle tout le bruit que fit dernièrement une adresse du duc de Norfolk au Pape, alors que le duc était en pélérinage, à Rome. Le noble anglais, ardent catholique exprima l'espoir que le pouvoir temporel de la Papauté serait bientôt rétabli.

Le duc de Norfolk qui, remarquons-le en passant, vient de figurer comme grand marshall héréditaire, dans les cérémonies d'inauguration du nouveau règne, a été vivement critiqué pour cette fière attitude de catholique, qu'on a représentée comme de nature offensante pour le gouvernement de l'Italie, pays ami de l'Angleterre.

Le duc vient de relever crânement ces attaques.

Il dit:

"Est-il quelqu'un, un peu au courant de la question romaine, qui ne sache que la cause principale de la désunion en Italie provient précisément de la situation présentement faite au Saint-Siège; que c'est là une source perpétuelle de faiblesse pour ce pays ; que ce conflit politique et religieux tend inévitablement à priver le peuple italien de la santé et de la force morales que seule la religion peut donner. Pour moi, je dois le dire, il m'est impossible de comprendre l'étonnement et la surprise de certaines gens, devant une expression d'opinion et de sentiments, qui est universelle dans le monde chrétien. Chaque année, les catholiques allemands, réunis en congrès, en font la matière d'une résolution qu'ils adressent au pape. Tous les congrès catholiques auxquels j'ai assisté, en Suisse, en Belgique et ailleurs, s'expriment de la même manière. Et je ne vois personne parmi les hommes d'Etat de par tout, favorables à l'unité de l'Italie, qui, dans leur coeur, ne font pas écho à nos voeux."

RUSSES CONTRE ALLEMANDS

Les relations commerciales entre la Russie et l'Allemagne prennent une tournure qui ressemble fort à celle qu'ont prise les tarifs américain et russe.

La "Gazette du Commerce et de l'Industrie," de St Petersbourg, a menacé l'Allemagne de représailles, si la demande des agrariens du Reichstag, pour l'établissement d'un impôt prohibitif sur l'importation des produits agricoles, était soutenue par le gouvernement allemand.

Les Allemands n'ont qu'à se bien tenir. Comme avec les Etats-Unis, la Russie a presque tous les atouts de son côté, dans cette nouvelle guerre de tarifs.

Le gouvernement allemand s'est justement alarmé.

Ainsi, d'après le "Preussinige Zeitung," la Russie, se protégeant contre l'Allemagne, créera une situation désastreuse pour celle-ci.

De son côté, le "Worwaerts" estime que le projet des agrariens d'augmenter l'impôt sur les céréales signifie, pour la classe agricole, un profit de $33,000,000 ou une plus value du sol arable, de $2,380,000,000 ; et la terre cultivable, ajoute ce journal, est déjà d'un prix inaccessible.

Ces deux journaux sont inspirés par le gouvernement allemand, qui craint assez les représailles russes, pour entreprendre toute une campagne de presse contre ses agrariens compromettants.

Gare aux Russes, l'oncle Sam en sait quelque chose.

ECHOS

Sans les Etats-Unis, les Boers seraient libres !

Voilà du moins la pensée de plusieurs représentants au congrès et d'une foule d'Américains, dont les sympathies sont pour les héroïques fermiers du Transvaal et de l'Orange.

De fait, ce que les statistiques présentées à la Chambre basse du congrès viennent de révéler, justifie passablement cette manière de voir.

Jusqu'ici, l'Angleterre a acheté, aux Etats-Unis, dans l'ouest américain, 47,488 mules et 29,846 chevaux — soit 77,334 bêtes de race chevaline pour son armée du Sud-Africain.

C'est à la Nouvelle-Orléans que sont embarqués ces mules et chevaux, devenus indispensables pour la guerre de pourchuites et d'embûches, présentement engagée entre les Boers et les Anglais.

Ajoutons qu'au moins 4,600 cowboys, muletiers, etc., américains ont accompagné en Afrique les mules et les chevaux, ou même se sont enrôlés dans le service régulier, à la solde de l'Angleterre.

Sans ces mules et chevaux, capables d'une endurance extraordinaire, pour la route à travers les plaines desséchées de la veldt, ou les passes arides et presque infranchissables des montagnes dénudées, les opérations militaires, du côté de l'Angleterre, selon ce qui vient d'être dit au congrès, seraient absolument impossibles ; et le triomphe de la cause boer ne ferait plus de doute.

L'Angleterre aurait tellement besoin de ces mules et chevaux qu'elle aurait donné instruction aux officiers, qui la représentent aux Etats-Unis, d'acheter à n'importe quel prix, tout ce qu'ils en trouveront. On dit que l'achat est déjà conclu pour 50,000 autres mules et chevaux.

Le cabinet McKinley, qui est plutôt sympathique à l'Angleterre, ne voit là aucune violation du droit international. Il a raison sans doute. Pas plus de mal à vendre des chevaux que des fusils, pour la guerre. Et ce dernier commerce a été ouvertement pratiqué, dans toutes les guerres modernes, par les pays commerçants, non dans le conflit.

Dans tous les cas, c'est un fait étrange à noter. Les Etats-Unis qui se sont battus avec l'Angleterre, pour lui arracher leur indépendance, aident aujourd'hui l'Angleterre à priver deux petits peuples de leur souveraineté.

La conquête industrielle

"Il faut un réveil à l'industrie anglaise. Qu'elle modernise ses méthodes au lieu de chercher à lutter contre les tarifs protecteurs des Etats-Unis."

Voilà ce que vient de dire une autorité incontestable, en Angleterre. C'est l'opinion de sir John Jenkins, président de l'association britannique du fer, exprimée dans une entrevue.

Il y a lieu de préciser. Nous sommes à une époque de guerre de tarifs et de lutte pour la prépondérance industrielle. L'Angleterre est menacée de perdre le sceptre, si elle ne l'a pas déjà perdu, dans l'industrie.

Sir John Jenkins affirme que l'Angleterre sera le dernier pays du monde à songer à une alliance commerciale anti-américaine, bien que les représailles russes aient trouvé des sympathies dans le Royaume-Uni.

Les tarifs protecteurs, selon sir John Jenkins, ne stimulent qu'artificiellement l'industrie. La force et les chances de succès de l'industrie reposent en elle-même, dans son perfectionnement. L'Angleterre ignore encore l'A. B. C. de l'activité industrielle moderne. C'est à l'école coûteuse de l'expérience qu'elle doit s'instruire, comme l'ont fait les Etats-Unis. Il lui faut apprendre la valeur de la machine, qui est une épargne sur la main-d'oeuvre, il lui faut établir le transport rapide et à bon marché, des relations plus étroites entre les patrons et les unions ouvrières, le système des conférences et conventions entre ces deux classes, et savoir utiliser largement l'annonce et la réclame.

"Une fois armés de la sorte, alors, dit sir John Jenkins, nous pourrons parler protection, si toutefois nos concurrents vont encore trop vite pour nous."

Au sujet du syndicat Pierpont-Morgan, et de la fusion des compagnies métallurgiques des Etats-Unis dans ce trust, grâce à la retraite de Carnegie, achetée à coups de millions, sir John Jenkins est de l'avis de celui-ci. Cette opération donnera aux Américains, la maîtrise du marché du fer dans le monde entier, si les autres pays industriels ne se réveillent pas immédiatement.

"Les ouvriers anglais demandent la protection", a-t-on dit à sir John Jenkins.

"C'est que ces gens souffrent des péchés de leurs maîtres, a répondu celui-ci, faisant allusion sans doute à l'esprit de routine, qui paralyse actuellement l'industrie anglaise.

RECITAL DE PIANOLA

Tous les samedis, à 4 heures p.m., dans le salon Eolien, nouveau magasin de pianos Pratte, No 2461 rue Ste Catherine, près de la rue Drummond, auquel on jouera le Pianola, le piano Aeriel, l'Eolien et l'Orchestrelle.

Aucune lettre d'invitation n'est adressée, mais les MM. Pratte invitent cordialement leurs amis et le public en général. Admission sur présentation de sa carte de visite. 2

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal

Donne avis, par les présentes, qu'elle assure les bâtisses du commerce et les effets et articles de ménage y contenus aux anciens taux ordinaires. 95-2

Rhumes Obstinés—BAUME RHUMAL

CERTAINS CONTRE LA GRIPPE

Vin Morin "Créso-Phates" et "Cachets-Morin", pour mal de tête. Voyez-y de près. 83-v-n

Voyez la liste d'attractions

La liste d'attractions pour dimanche prochain, est considérable et d'excellente qualité. 93—2

FERMETURE DE BONNE HEURE

Le Gros Magasin ferme à 1 heure le samedi, durant le mois de février. Le public encouragera ce mouvement en faisant ses achats de bonne heure.

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montreal. 22 Fév. 1901

Gants de Kid de Printemps pour Dames

Les Gants de Kid vendus par la Cie S. Carsley, Ltd., sont faits dans les grandes fabriques de Grenoble, Paris et Bruxelles, expressément sur sa propre commande, du kid le plus choisi. Chaque paire est minutieusement examinée par un expert, en sorte qu'on peut avoir la plus entière confiance dans la qualité, l'ajustement, le fini et la nouveauté des genres, sans compter qu'il est bien reconnu que les prix sont de 10 à 15 pour cent plus bas que ceux des magasins ordinaires

Gants de Kid

KATHLEEN—Gants de Kid, 2 boutons dôme, de très grande toilette, s'ajustant parfaitement, dans toutes les principales nuances, pour Dames. Spécial... 73c

COUNTESS—Gants de Kid tan, faon, brun et héliotrope, avec pointillés blancs et de même couleur que celle du gant, deux boutons dôme, pour Dames. Spécial..... 97c

BEL AIR—Les meilleurs gants de kid français, noir, blanc, tan, faon, brun, gris, bleu-marin, etc., en pointillés de même couleur que celle du gant ou à contraste, 2 boutons dôme, pour Dames. Spécial..... $1.55

NOUVEAUX JUPONS !

Jupons en sateen mercerised croisé, large volant, deux frills plissés, bien larges et très longs, en noir et bleu-marin seulement, pour dames. Spécial..... $1.50

Jupons en sateen mercerised broché, volant extra large, groupe de frills, en rose, rouge, mauve, gris, bleu-ciel et bleu-marin, pour dames. Val. spéciale. $1.75

DES CENTAINES,
ON PEUT DIRE SANS CRAINTE
"DES MILLIERS,"

De marchands de Montréal achèteront leurs Chemises blanches à la Cie S. Carsley pendant ce mois. L'épargne vaut la peine :

CHEMISES BLANCHES de $1.00 POUR..... 78c

Durant la vente à Bon Marché pour cause de modification.

Commandez vos Epiceries de Bonne Heure Demain Matin.

EPICERIES POUR LE TEMPS DU CAREME

	Rég.	Spécial		Rég.	Spécial
Sardines à l'huile	7c	4½c	Harengs frais	15c	12½c
Saumon rouge	15c	12½c	Fèves rôties	15c	10c
Clam Chowder	20c	15c	Oeufs frais pondus	30c	25c
Langues de morue	25c	18c	Farine à crêpes, 3 livres.	17c	12½c
Homards	20c	15c	Maquereau, en boîtes	20c	15c
Soupes aux légumes	15c	12½c	Morue, 5 livres	50c	35c
Harengs dans de la sauce aux tomates	22c	18c	Sardines importées	15c	12½c

Patrons Butterick en Papier expédiés franco par la Poste dans n'importe quelle partie de la Puissance.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, 184 à 194 St Jacques, MONTREAL.

Colonial House
Square Philippe.

DEPARTEMENT
D'ARTICLES JAPONAIS

IMMENSE ASSORTIMENT
D'Articles Vernissés
En Cabarets, (toutes grandeurs),
Cabinets, Boites de Fantaisie,
Boites à Gants, Etc.

Convenables pour Cadeaux de Noces de Bois, etc.,

50c à $10.00

Département de la Porcelaine
TABLES SPECIALES
10c, 15c, 25c, 50c.

(Dans la galerie du département de la Porcelaine.)

Contenant Pots de Fantaisie,
Tasses et Soucoupes, Assiettes,
Boites à Bijoux, Plateaux à Epingles,
Plateaux à Cendre, Etc.

Articles changés tous les deux jours et nous n'offrons en vente que des objets de bonne qualité.

Commandes par la Poste soigneusement exécutées.

Henry Morgan & Co
MONTREAL.

Une Carte
— AUX —
Dames de Montréal
— DES —
Dlles BELL
Du No 78, Cinquième Avenue,
VILLE DE NEW YORK

L'approche du printemps est le temps durant lequel vous devez prendre soin de votre teint. Nous espérons que vous profiterez des moyens que nous vous offrons d'améliorer votre teint, chez vous, en faisant usage de notre merveilleux Tonique pour le Teint. Il est facile à employer, et enlève de la peau, d'une manière efficace, les boutons à tête noire et autres, taches de rousseur, eczéma, toutes les rougeurs et rugosités et toutes les autres taches de quelque nature qu'elles soient. Notre Tonique pour le Teint est, dans toute la force du mot — un tonique pour le teint — non pas un cosmétique qui cache et recouvre les taches, mais une préparation inoffensive qui entre dans les pores de la peau, mettant à la surface, toutes les impuretés, les nettoie parfaitement, et rend la peau parfaite, c'est-à-dire si agréable à la vue que le moindre bouton la rendrait hideuse.

Notre Tonique pour le Teint obtient toujours du succès comme peuvent l'attester des milliers de dames qui en ont fait usage. Son prix est $1.00 la bouteille, et les dames qui demeurent à Montréal peuvent s'en pourvoir chez Arthur Décary, pharmacien, 1668 rue Ste Catherine. M. Décary vous montrera aussi notre traitement "Kill All Hair", une nouvelle découverte qui enlève pour toujours les poils follets et autres. Vous pouvez vous procurer gratuitement du "Kill All Hair" pour l'essayer sur votre figure, votre cou ou vos bras, en en faisant la demande à M. Décary. Ou si vous nous envoyez deux timbres nous vous enverrons gratuitement un échantillon par la poste, sans qu'il ne vous en coûte un sou. M. Décary offre aussi en vente notre merveilleux "Capilla Renova" pour faire recouvrer aux cheveux gris leur couleur naturelle ; notre "Tonique pour les Cheveux", pour enlever du cuir chevelu et des cheveux les pellicules et toutes les irritations et démangeaisons ; notre "Nourriture pour la peau", une délicieuse crème parfumée pour employer en se mettant au lit, et notre "Savon de Lait d'Agneau, exquis pour le bain et la toilette. Allez à la pharmacie de M. Décary vous faire expliquer les mérites de nos préparations ; ou si vous demeurez en dehors de Montréal, écrivez-nous et nous nous ferons un plaisir de vous donner des conseils et des renseignements gratuitement, et nous répondrons personnellement à vos lettres. Vous pouvez nous écrire d'une manière tout à fait confidentielle.

The Misses BELL
78 FIFTH AVENUE,
New York City.

8—v—n (2)

SOBRITE 10 CENTS
nettoie rapidement
n'égratigne pas

LETTRE PARLEMENTAIRE

(De notre correspondant parlementaire)

Ottawa, 21 février 1901.

Le parlement est un peu enfant gâté. On lui a fait mardi des compliments pour avoir beaucoup travaillé.

Il s'est reposé hier.

Aujourd'hui, il n'a fait qu'une demi-journée.

A six heures, la clochette de l'ajournement a sonné et les députés se sont remis au repos pour la soirée.

* * *

La journée a commencé par la traditionnelle opération de la photographie de la Chambre en session.

Cette fois, ce ne sont pas des Canadiens qui ont opéré.

Le photographe était américain, envoyé par le "Chicago Tribune."

L'artiste a eu bien du mal à obtenir l'immobilité de 30 secondes qu'il exigeait.

Les bonnes vieilles farces pour faire éclater la Chambre de rire ont été employées avec succès, et l'immobilité était moins que relative.

Le photographe a pris les deux côtés de la Chambre successivement, et c'est un fait notoire que l'opposition a été beaucoup plus tranquille que le gouvernement.

L'incident comique — il y en a toujours dans ces circonstances, — est que le Yankee, une fois la première opération terminée, a traversé la salle pour gagner l'autre côté, et, comme la Chambre était en séance, il a passé devant la masse sans saluer.

Et il n'est pas tombé foudroyé sous le regard que Sir John Bourinot lui a lancé pour cette irrévérence.

Et la masse ne s'est pas soulevée sur sa base pour écraser l'insolent.

Décidemment, le respect s'en va.

* * *

Le chef de l'opposition a fait remarquer au gouvernement que si l'on voulait terminer de bonne heure, le meilleur moyen serait pour le gouvernement de soumettre le plus tôt possible les mesures qu'il désire faire passer à cette session, afin d'éviter les récriminations qui se produisent toujours quand le gouvernement présente ses Bills à la dernière minute.

Sir Wilfrid Laurier a promis que tous les Bills qu'entend soumettre le gouvernement seront présentés dans le cours de la semaine prochaine.

* * *

Plusieurs Bills ont été présentés.

M. Henderson a présenté un Bill amendant la loi électorale : l'objet de ce Bill est de faire disparaître du bulletin électoral toutes les parties blanches sauf celles qui sont en face des noms des candidats pour éviter toute méprise en faisant la croix. Le Bill prescrit aussi la suppression du serment, formule T, de la loi électorale qui permet à ceux qui ne sont pas inscrits de voter avec la permission de l'officier-rapporteur sous prétexte d'absence, de négligence, etc. Il y a eu un abus notable de cette permission.

M. Smith (Wentworth) présente un Bill pour amender l'Acte des poids et mesures en déterminant un étalon pour les boîtes d'empaquetage des fruits.

M. R. Smith (Vancouver) présente un Bill pour restreindre l'importation et l'emploi des aubains. L'objet principal de ce Bill est de rendre l'application de la loi actuelle automatique sans avoir à attendre qu'il plaise au gouvernement d'agir.

* * *

L'hon. M. Mulock a donné avis d'une résolution relative au câble transpacifique.

C'est une des mesures annoncées dans le discours du trône. Voici la résolution :

"Vu que par l'acte du Câble Transpacifique de 1899, le gouverneur en conseil a été autorisé à garantir le paiement des 5 dix-huitièmes d'une somme de £1,700,000 devant être appliquée à la construction d'une ligne de communications télégraphiques sous-marine entre le Canada et l'Australie ;

Vu, qu'au lieu de cette somme de £1,700,000, on calcule que cette entreprise nécessitera une somme ne dépassant pas $2,000,000, somme que le gouvernement du Royaume-Uni est prêt à avancer.

Le gouverneur en conseil est, par les présentes, autorisé à garantir le paiement des cinq-dix-huitièmes du capital et des intérêts des obligations à émettre par la Grande-Bretagne pour prélever la dite somme de £2,000,000, qui doit être avancée.

* * *

M. Clarke a demandé les noms des membres du dernier parlement qui ont reçu des places depuis le 15 mars 1900.

Sir Wilfrid Laurier a répondu :

Hutchison, W., commissaire, exposition de Buffalo : $250 par mois et $10 par jour dépenses.

McClure, T., commissaire du recensement : 85 par jour et 85 dépenses.

Stenson, M. J., percepteur des douanes, Sherbrooke : $1,400 par an.

Hurley, J. M., inspecteur des pêcheries : $1,000 par an.

La liste comprend en outre :

Ellis, J. V., sénateur.

Sir H. Joly de Lotbinière, lieut.-gouv., C. A., $9,000 par an.

McHugh, P., sénateur.

Wood, A. T., sénateur.

M. Clarke a demandé aussi les noms des candidats malheureux aux élections fédérales et nommés à des places depuis le 11 juillet.

Voici la réponse de sir Wilfrid :

Drury, R. L., commissaire du recensement, 85 par jour et 85 dépenses.

McClure, F. do do do

Wallace W. B., juge, N.E., $3,000 par an.

Hurley, Inspecteur des pêcheries, $1,000 par an.

ONTARIO EST

La liste peut être encore complétée des noms suivants :

Mackay, Rob., sénateur.
Landerkin, Geo., sénateur.
McHugh, Geo., sénateur.
Wood, Geo., sénateur.

* * *

L'hon. M. Mulock a répondu à une interpellation de M. Kemp en disant qu'aucunes représentations n'ont été faites au gouvernement de la part des employés canadiens de la Compagnie de fer et d'acier de la Puissance au sujet de l'emploi d'ouvriers importés en Canada en vertu de contrat, au détriment des ouvriers canadiens.

Il a ajouté que le gouvernement considérera qu'il est de son devoir, si de semblables représentations lui étaient faites à l'avenir, de s'enquérir des faits, afin de mettre fin à cet état de chose et aussi de s'assurer jusqu'à quel point il serait avantageux à la main-d'œuvre canadienne de ne pas trop presser la mise en force de la loi sur les aubains, et jusqu'à quel point il pourrait être avantageux d'exiger l'application de la dite loi, le tout suivant l'intérêt bien entendu du public.

L'hon. E. Blair a informé M. Bennett que la plus forte cargaison de grain reçue dans les lacs au port de Montréal pendant la saison de 1900 avait été une cargaison de blé de 51,000 minots venue par le Parry Sound et le Canada Atlantique jusqu'au Côteau.

Ensuite, vînait une cargaison de 45,000 minots passée par le Canal Welland et venant de Fort William.

* * *

L'honorable M. Sifton a répondu à M. Clarke que le nombre total des immigrants entrés au Canada pendant l'exercice 1899-1900 a été de 67,515, dont 21,016 étaient destinés aux Etats-Unis.

L'origine des 41,439 restés au Canada se répartit comme suit :

Etats-Unis	14,215
Angleterre et Galles	7,162
Ecosse	1,083
Irlande	701
Galicie	5,549
Allemagne	704
Scandinaves	1,191
Belges et Français	427
Doukhobores	2,763
Diverses contrées	7,994

Le gouvernement n'a aucun mode d'information pour savoir quel est de ce total de 41,439 le nombre d'immigrants qui ont passé aux Etats-Unis et s'y sont établis.

* * *

L'hon. M. Fielding a répondu à l'interpellation de M. Monk au sujet de la commission des chemins à barrière de Montréal.

Le montant des obligations de cette commission, qui est actuellement en la possession du gouvernement du Canada, s'élève à $195,000.

L'intérêt sur ces obligations a été payé jusqu'au 1er juillet 1896. Il reste dû $30,712.50 d'intérêt actuellement.

Le ministre des finances ne s'est pas opposé à l'adoption d'une loi ou d'un règlement provincial étendant à 48 heures la validité d'un billet de retour sur les routes de la Commission des chemins à barrières.

Cette proposition a été faite en vertu d'un bill présenté à la Législature de la province de Québec en 1899.

Le gouvernement fédéral, financièrement intéressé, demanda au gouvernement de Québec de suspendre toute action sur ce bill jusqu'à ce qu'il se fût assuré de son effet probable à l'égard des porteurs d'obligations.

Le trésorier de la commission l'informa que la mesure proposée réduirait les recettes de 4 à 85,000 par an.

D'ailleurs, la commission des chemins à barrières de Montréal s'opposa vigoureusement au bill, qui fut retiré. Le gouvernement fédéral n'a rien eu à faire là dedans.

Le gouvernement fédéral avait choisi MM. P. Galibert, E. Trenholme et Chs Meunier comme fidéi-commis pour représenter les porteurs d'obligations à l'assemblée du 12 Février.

* * *

L'interpellation la plus importante a été celle de M. Kemp qui demandait à quelle date le gouvernement espère que des navires tirant 14 pieds d'eau pourront se rendre du lac Ontario à Montréal à travers les canaux et les chenaux du St Laurent, sans rompre charge ; quel a été le maximum du tirant d'eau des navires qui ont navigué entre les points susmentionnés pendant la dernière saison de navigation ; quels travaux restent à faire pour permettre aux navires tirant 14 pieds de naviguer entre le lac Ontario et Montréal ?

L'hon. M. Blair a répondu, sur un ton absolument indigné :

La forme donnée à cette question semble insinuer qu'il est douteux que nous ayons un chenal interrompu de quatorze pieds d'eau dans les canaux du St Laurent, les lacs et les rivières qui composent la route des lacs à Montréal. Il existe actuellement et il existait pendant toute la dernière saison de navigation un chenal de quatorze pieds sur toute la longueur du système des canaux du Lac Ontario à Montréal. C'est-à-dire qu'il y a quatorze pieds d'eau à l'étiage de toutes les écluses dans les canaux du St Laurent et de plus un chenal constant de quatorze pieds dans les rivières et dans les lacs qui réunissent les diverses parties du système. Cette profondeur d'eau est utilisable et a été utilisée pendant toute la dernière saison sans qu'il y eût besoin d'alléger les vaisseaux. Bien qu'il reste encore du travail à faire et qu'il y en aura toujours pour redresser de temps en temps les courbes et pour améliorer le chenal, il ne reste plus de travaux à faire pour assurer à la navigation un chenal de quatorze pieds. J'ai raison de croire que les compagnies de chemins de fer qui font concurrence aux canaux se sont entendues pour jeter dans l'esprit du public des doutes quant à la profondeur d'eau existant sur la route du St Laurent. Il en est de même des expéditeurs qui ont intérêt à conserver l'ancien système de transports et il se peut que certains propriétaires d'élévateurs se plaisent à répandre la même impression.

Tout ce que l'on peut dire au sujet de cette route, c'est que le chenal, étant neuf, les navigateurs n'ont pas pris toutes les précautions qu'ils auraient dû ; ils ont violé les instructions, n'ont pas observé les signaux et les bouées ne se sont pas maintenues dans le chenal. C'est là la cause des quelques accidents survenus et qui se sont tous produits sur les écueils et les battures en dehors du chenal. Il se produira toujours des difficultés de ce genre si les navigateurs ne sont pas très attentifs — et ils le sont rarement. Il n'est pas arrivé sur la route du St Laurent plus d'accidents qu'il n'en serait survenu sur n'importe quelle autre route si on l'avait suivie avec aussi peu de soin et d'étude. Je puis assurer la Chambre que, la saison dernière, après l'ouverture des canaux, des vaisseaux tirant de 12½ à 13½ pieds d'eau ont passé avec succès par cette route sans embarras, ni difficulté.

* * *

Avant l'appel de l'ordre du jour, M. Maclean a signalé à la Chambre une entrevue donnée à Montréal par Sir W. Van Horne, et dans laquelle il nie avoir dit à M. Maclean que, pour sa part, il serait en faveur de confier à une commission indépendante l'exploitation des chemins de fer du Canada.

M. Van Horne disait dans cette entrevue que, pour sa part, il n'avait pas d'opposition à ce mode d'exploitation, mais qu'il le croyait parfaitement impraticable, parce qu'il serait impossible d'avoir une commission à l'abri des influences politiques.

M. Maclean accepte la rectification de Sir W. Van Horne, avec d'autant plus de plaisir, dit-il, qu'elle prouve que celui-ci a bien peu de confiance dans l'indépendance du gouvernement actuel.

* * *

M. Ingram demande la seconde lecture de son bill pour amender l'Acte des Elections. Sir W. Laurier a dit qu'il y avait déjà plusieurs bills de cette nature inscrits sur l'ordre du jour, et que le gouvernement allait, lui aussi, proposer une loi pour modifier l'Acte, et qu'il valait mieux examiner ensemble tous ces bills. M. Ingram a accepté de remettre la considération de ce bill.

M. Lancaster a poussé la seconde lecture de son bill pour amender l'Acte des chemins de fer de façon à rendre les compagnies responsables du bétail tué aux intersections des chemins de fer et des voies publiques, s'il n'y avait pas de barrages à bestiaux, même si le bétail n'était sous la garde de personne.

A la demande de l'hon. M. Blair, le bill a été renvoyé au Comité des chemins de fer.

* * *

La seuel motion qui ait provoqué une discussion est la résolution suivante de M. Bain :

—Que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun que toute la ficelle à lier actuellement en la possession du gouvernement, ainsi que toute celle qui pourra être fabriquée dorénavant par lui, soit vendue directement aux fermiers au prix du coût réel de la matière brute et de la fabrication avec addition d'un centin seulement par livre, et que nulle ficelle fabriquée ou payée à même le trésor fédéral ne soit vendue ou autrement cédée en aucune autre manière.

Naturellement, cette proposition a été le signal de la mêlée générale des agriculteurs.

Nous avons entendu répéter les mêmes arguments qui, depuis quatre ans, forment, chaque année, le fond des discours de M. Taylor.

Sir W. Laurier a supporté le feu roulant de ces antiques arguments et a décidé que la question était trop importante pour être jugée à la légère.

Il a donc proposé l'ajournement du débat.

* * *

M. J. E. Burke, qui représente les Fraternités des chemins de fer du Canada auprès du gouvernement fédéral, dans toutes les questions de législation qui affectent ces fraternités, est à Ottawa.

On a d'abord cru que sa présence se rapportait aux rumeurs de grèves des opérateurs de télégraphe du chemin de fer de l'Intercolonial.

M. Burke, interrogé à ce sujet, a répondu que la rumeur n'était pas fondée.

Il paraît que certains opérateurs de l'Intercolonial ont été renvoyés de leur emploi pour s'être mêlés de politique aux dernières élections.

Le gouvernement fait en ce moment une enquête sur les différents cas et l'on espère, s'il y a eu injustice commise, que les choses pourront s'arranger à l'amiable.

* * *

Il a été décidé de déplacer la Station Biologique maritime qui était établie à St Andrews, N.-B., et de la transporter à Canso, N.-E.

La raison de ce changement est que Canso est un centre de pêche excessivement important où peuvent se remédier le plus favorablement des observations utiles.

Cette décision a été prise à la réunion annuelle des syndics de cette association dont le Prof. Prince est président; le Prof. Penhallow, de l'Université McGill, et l'abbé Huard, de l'Université Laval, représentent la province de Québec.

La station est bien outillée et peut donner place à onze personnes.

Elle est entretenue sur un crédit annuel de $2,000.

Nominations :

M. Donald R. Farquharson a été nommé percepteur des douanes à Chatham, Ont., en remplacement de Rufus Stephenson, ex-M.P., décédé.

M. Robert P. Fraser a été nommé percepteur des douanes à Pictou, N.-E., en remplacement de D. McDonald, décédé.

M. J. R. Ramsay, surintendant du canal de Cornwall, a été renvoyé et M. Frank Lally a été nommé à sa place.

PASCAL.

LETTRE DE QUEBEC

La Législature Provinciale en Session

Courte séance hier

(De notre correspondant particulier)

Québec, 22 — Comme je le disais hier, dans une courte dépêche,la séance de l'Assemblée Législative, hier après-midi, a été courte et de peu d'intérêt pour la galerie.

Les ministres, moins l'hon. M. Guérin, étaient à leurs sièges respectifs. A propos, l'hon. M. Guérin n'est pas encore venu à la Chambre depuis l'ouverture de la session. Il viendra, disent ses amis !

Un peu avant la séance, l'hon. G. W. Stephens, ancien député et ministre, vint faire un tour dans la salle ; il prit place un instant à son ancien fauteuil, au grand amusement des députés présents.

Depuis mardi, alors que le discours du trône fut discuté, il n'y a pas eu un seul discours de prononcé en Chambre.

Plus tard, les spectateurs qui emplissent les galeries, tous les jours, seront récompensés de leur attente ; peut-être trouveront-ils alors qu'il y aura plus de discours qu'ils en désiraient entendre.

Des pétitions pour présentations de bills furent présentées par MM. Descaries, Taschereau, Morin (St Hyacinthe); Bergevin, Tellier, Hutchinson et Champagne.

Le nom de M. Prévost fut ajouté à la liste des membres du Comité d'Agriculture; et ceux de MM. Weir et Taschereau, au Comité des chemins de fer.

Les trois bills suivants furent soumis à la Chambre et subirent leur première lecture :

Loi amendant la loi de l'instruction publique. — M. Allard.

Loi amendant l'Ordonnance 3 Vict., ch. 31, intitulée : "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration des chemins dans le voisinage de la cité de Montréal, et y conduisant et pour établir un fonds pour cet objet et les divers actes et ordonnances qui l'amendent." — M. Cochrane.

Loi amendant le Code civil et décrétant des dispositions relatives à l'adoption. — M. Hutchinson.

Les interpellations suivantes furent lues :

M. Tellier—1. Pour quelles raisons la société d'agriculture No 2, du comté de Joliette, n'a-t-elle pas reçu d'octroi du gouvernement durant les exercices financiers expirant le 30 de juin des années 1898, 1899 et 1900 ?

2. Cette société a-t-elle touché quelque octroi depuis le 30 juin 1900 ?

3. Dans l'affirmative, quel montant a-t-elle reçu, et quelle est la date du paiement ?

Réponse par l'hon. M. Déchêne.

1. Parceque la société n'était pas conforme à la loi.

2. Non.

3. Non.

M. Tellier—1. Pour quelles raisons le cercle agricole de la paroisse de Saint-Jean de Matha, dans le comté de Joliette, n'a-t-il pas reçu d'octroi du gouvernement durant les exercices financiers expirant le 30 juin des années 1898, 1899 et 1900 ?

2. Ce cercle a-t-il touché quelqu'octroi du gouvernement depuis le 30 juin 1900 ?

3. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il reçu, et à quelle date a-t-il été payé ?

Réponse par le même ministre :

1. Parce qu'il n'était pas conforme à la loi.

2. Non.

3. $50.00 en 1900.

M. Tellier.—1. L'attention du gouvernement a-t-elle été appelée sur le fait que le tarif d'honoraires de la cour supérieure et celui des greffiers de la cour de circuit ne seraient plus en rapport avec la procédure, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile ?

2. L'attention du gouvernement a-t-elle appelée sur le fait que ces tarifs seraient exorbitants sur certains points et incomplets sur d'autres ?

3o. Est-ce l'intention du gouvernement de reviser ou de refaire ces tarifs ou de prendre des mesures pour que cela soit fait ?

Réponse par l'hon. M. Duffy.

1. Non.

2. Non.

3. Sous considération.

L'hon. M. Flynn demande la production des documents recommandant la dissolution de l'Assemblée Législative, mentionnée dans la proclamation de novembre dernier, 1900.

Le chef de l'opposition demanda, séance tenante si la dissolution du dernier parlement devait être un précédent consacrant les événements futurs.

L'hon. M. Parent répondit que non, car la principale raison pour dissoudre le parlement était à cause des nombreuses élections partielles que le gouvernement eût été obligé de faire.

L'avis de motion de l'hon. M. Flynn fut adopté, de même qu'une autre, demandant la production des documents au sujet de la vente ou de la location par le gouvernement, du terrain sur la Grande-Allée, ci-devant acquis pour les fins de construction d'une Ecole Normale.

En réponse à une question de l'hon. L. P. Pelletier, le premier ministre répondit que le terrain a été vendu $15,000, à l'unique soumissionnaire, M. W. Rae.

Un autre avis de motion de l'hon. M. Flynn pour la production des documents autorisant le paiement d'aucune partie du subside voté pour venir en aide à la construction d'un pont entre Lévis et Québec, et copie de contrats et correspondance à ce sujet, fut aussi adopté.

A ce sujet, le premier ministre dit que jusqu'ici, le gouvernement a donné $18,000 à la Cie du pont de Québec, en vertu de l'acte passé par le dernier parlement.

Le travail de la séance est résumé dans ce que je donne ci-haut. Comme on le pensait, la semaine entière est à peu près perdue, en ce sens, qu'il n'y a encore rien de fait.

En outre de l'interpellation de M. Chicoyne, dont je vous ai hier télégraphié le texte, les ordres du jour contiendront aujourd'hui deux importants avis de motion de l'hon. M. Flynn, dont voici le texte :

Avis de motion de l'honorable E. J. Flynn, pour un ordre de la Chambre :

Pour un état des différentes recettes et paiements de toutes sources, de la province de Québec, depuis le premier de juillet dernier (1901) jusqu'à date.

Avis de motion par l'honorable E. J. Flynn pour un ordre de la Chambre :

Pour production :

1o. De copie de toutes requêtes et de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1897, au sujet du droit de pêcher dans le fleuve St Laurent, en ce qui regarde le territoire qui longe ce fleuve qui est compris dans le comté de Nicolet ;

2o. D'un état indiquant, année par année, les noms des personnes qui ont reçu, soit du gouvernement de Québec, soit du gouvernement d'Ottawa, des permis ou licences de pêche, la nature de ces permis, leur durée, et le prix payé ; le tout depuis le 1er juillet 1897 ;

3o. De copie de chaque formule de permis ou licence émise par le département des Terres, Forêts et Pêcheries ou en vertu de ses instructions, avec aussi copie de chaque formule de différente espèce de permis ou licence de pêche émise par le département de la Marine et des Pêcheries ; le tout pour la même période ;

4o. D'un état indiquant la somme totale reçue, année par année, depuis le 1er de juillet 1897, pour loyer ou prix de ces permis ou licences, avec le chiffre des dépenses encourues chaque année pour les services des garde-pêche ou autrement ; le tout pour la même période et pour la même région.

Programme Exceptionnel

Des artistes de New-York et Boston au programme de dimanche prochain, au Parc Sohmer. 95—2

LEGISLATURE DU MANITOBA

Ouverture de la seconde session de la dixième législature

Winnipeg, Man., 22 — La seconde session de la dixième législature de la province du Manitoba a été ouverte hier après-midi, par le lieutenant-gouverneur McMillan.

Dans son discours, le lieutenant-gouverneur a rendu hommage à la mémoire de la reine Victoria, et a fait l'éloge du roi Edouard VII. Il a aussi vanté la valeur des volontaires canadiens dans le Sud-Africain.

Certains contrats, par lesquels le gouvernement aura le pouvoir de fixer les taux de fret sur certaines lignes de chemins de fer, et jusqu'à et à partir du Lac Supérieur, seront soumis à la Législature pour considération et ratification.

On verra aussi à la construction de certaines autres lignes de chemins de fer dans la province durant l'année actuelle.

On soumettra aussi des mesures pour la consolidation des statuts de la province.

La législature présentera aussi un bill d'éducation obligatoire.

On fera passer une mesure pour l'adoption de l'enregistrement personnel, pour donner droit à un voteur d'être inscrit sur la liste des voteurs.

LEGISLATURE D'ONTARIO

Plusieurs importants projets

Toronto, 22 — Dans son discours du budget, hier après-midi, le premier ministre Ross a estimé à $3,795,872 les recettes provinciales.

Au nombre des autres recettes se trouvent celles provenant des revenus casuels, $110,000 ; droits de succession, $250,000 ; taxe de revenu supplémentaire, $230,000 ; licences, $375,000. Le passif est estimé à $4,954,929 et l'actif, après avoir déduit le passif, à $2,580,471.

Deux bills ne peuvent trouver de parrains : l'un demande de donner aux femmes le droit de siéger au parlement, l'autre que la vaccination ne soit pas obligatoire. Ces deux mesures sont vouées à une mort certaine.

L'exemple des députés fédéraux devient contagieux : quelques députés provinciaux parlent de soumettre à la législature un projet de loi à l'effet de porter de $800 à $900 les indemnités parlementaires. Quelques-uns vont même jusqu'à prétendre qu'une indemnité de $1000 ne serait pas trop élevée. L'on cite comme exemple l'Australie, où les indemnités parlementaires sont portées à $2,000.

Le département des Terres reçoit journellement des demandes de concessions de terres dans le nouvel Ontario. Jusqu'à présent le département ne s'est pas départi de la coutume de n'accorder que 160 acres de terre à chaque colon. Cependant, comme le gouvernement paraît désirer d'encourager l'agriculture et l'élevage du bétail, il est probable qu'il augmentera les concessions en faveur des personnes qui prouveront leur intention de s'établir sérieusement.

L'hon. M. Davis a annoncé que les correspondants militaires jouiraient des mêmes privilèges que les soldats qui ont fait la campagne d'Afrique, c'est-à-dire qu'ils auront une concession de 160 acres de terre.

Une députation très importante aura une entrevue, la semaine prochaine, avec le gouvernement, afin d'obtenir des subsides pour plusieurs chemins de fer nouveaux et le parachèvement de plusieurs autres.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Le gouvernement approuve la suppression des journaux pro-Boers par les autorités militaires

Lord Roberts et l'annexion des républiques sud-africaines

Londres, 22 — Répondant à une série de questions sur la guerre, posées par M. Henry Labouchère, en Chambre des Communes, hier, M. Chamberlain, ministre des colonies, a dit que lord Roberts en annexant les deux républiques sud-africaines, avait agi de sa propre initiative. Le bureau colonial lui avait laissé le choix du temps où il serait le plus opportun de faire cette annexion.

Les termes de soumission contenus dans le télégramme de lord Roberts au général Buller, le 6 mars, étaient fondés sur des instructions du gouvernement, mais ce télégramme ne parvint jamais au général Botha, qui avait précédemment refusé l'offre faite par Buller, de permettre aux burghers de retourner sur leurs fermes avec leurs armes.

Les questions posées, hier, en Chambre des Communes, ont couvert, comme d'habitude, un vaste champ.

Lord Cranborne, secrétaire parlementaire du bureau des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement considérait encore la suggestion de réunir de nouveau la convention de Bruxelles, sur le sucre, afin de voir si les nations européennes pourraient en arriver à une entente sur la question des droits.

M. A. J. Balfour, leader du gouvernement, a donné à M. John Dillon, député nationaliste, l'assurance qu'un avis convenable serait donné au sujet des £100,000 qu'on se propose de voter à lord Roberts.

A la grande satisfaction des députés ministériels, M. Wm St John Broderick, ministre de la guerre, a informé M. Labouchère que le gouvernement approuve la suppression par les autorités militaires de tous les journaux anglais pro-boers. Au nombre des journaux décapités se trouve le "Truth", journal de M. Labouchère.

En réponse à une question lord Cranborne a dit que le ministre anglais à Pékin n'a jamais consenti à aucune intimation notifiant la Chine qu'un édit ordonnant aux fonctionnaires chinois de se surcider serait bien vu des ministres étrangers.

LE MAGASIN CARSLEY

M. A. F. Dunlop, l'architecte du nouveau bâtiment Carsley, qui sera tout en marbre, a annoncé, hier, que les travaux de construction commenceraient aussitôt que la température le permettra. Le contrat a été donné à MM. Simpson et Peel et ils devront terminer ce gigantesque édifice pour le mois de juillet.

Les dimensions de ce nouveau magasin seront de 60 pieds de front sur la rue St Jacques, et 63 de hauteur dont 20 pieds seront en marbre au côté ouest adjoignant la banque Molson.

MORT D'UN ANCIEN

M. F. J. McNamee a, hier soir, reçu un télégramme de Orange, N. Y., annonçant la mort soudaine de M. F. C. O'Brien, entrepreneur bien connu et ancien résidant de Montréal.

LE PIANOLA

Joue n'importe quel piano. N'importe qui peut le jouer correctement, sans connaître la musique. Une personne ayant du goût peut exécuter "avec expression" les compositions les plus difficiles. Répertoire illimité.

Assortiment complet de Pianolas, d'Orgues, d'Orchestrelles et d'Eoliens. Ventes au comptant ou payables dans l'espace d'une année si on le désire.

L. E. N. Pratte et Cie., No 2461 rue Ste Catherine, seule représentants de la Cie Eolienne Mason et Hamlin, Kranich et Bach, Fischer, Gabler, Tonk et Cie., Regina, de New-York. z

Maux de Gorge—BAUME RHUMAL

REMEDE DE MUNYON CONTRE LE RHUME

Presque tout le monde semble prendre le REMEDE DE MUNYON contre le rhume partout où le rhume fait des ravages. Il soulage la tête, le nez, la gorge et les poumons si promptement qu'un rhume ne sera pas désormais un avant-coureur de la grippe, de la diphtérie ou de la pneumonie. Une fiole de Remède contre le Rhume est comme une police d'assurance sur la vie. Chacun de ses remèdes est aussi efficace. La plupart à 25c. Guide de la Santé gratis. Munyon, New York et Philadelphie.

L'Aspirateur de Munyon guérit le Catarrhe

ETRANGE SUICIDE

Testament d'un jeune garçon de douze ans — Il donne ses bateaux à Tommy Crooks, ses traîneaux à Burt et ses livres aux autres enfants

Wallingford, Connecticut, 22 — " Mère, je n'aurais jamais agi ainsi ; mais comme je n'aime pas l'institutrice, Mme Hall, et que je ne puis m'accorder plus longtemps avec elle, je ne veux plus l'ennuyer. Bonjour mère, adieu ! "

Cette lettre, par laquelle l'enfant disposait aussi de ses jouets et livres, fut pour les parents la preuve que Raymond Gaylord, un jeune garçon de douze ans, aux yeux bleus, fils de David Gaylord, s'était ôté la vie. Le petit, quelques heures avant sa mort, avait tracé grossièrement sur une feuille de papier ses dernières volontés et les raisons qui avaient décidé son suicide.

Roy, comme ses parents et camarades le savent maintenant, a avalé du poison. Le coroner Pond, de New-Haven, qui est venu avant-hier tenir une enquête sur le cadavre, a prouvé que Roy s'était suicidé. Le coroner trouva lui-même dans la poche de l'habit que portait l'enfant, la feuille de papier contenant les dernières volontés du garçonnet.

Mme Mary Hall, l'institutrice, à l'enquête, a fait la déclaration suivante : " Roy était le meilleur garçon de mon école. Chaque jour il revenait de l'école avec moi, et je croyais qu'il m'aimait. Je suis surprise d'entendre les déclarations de l'enfant contre moi, car je ne l'ai jamais réprimandé, ni même puni. J'ai moi-même un enfant qui a le même âge que Roy, et cet événement malheureux m'accable. "

Les autres enfants croyaient que Roy aimait beaucoup l'institutrice.

Le coroner Pond disait, cette après-midi, qu'il croit que le garçon était devenu jaloux des attentions de Mme Hall pour les autres élèves.

Lundi dans l'après-midi, Roy, en revenant de l'école, acheta du poison à rats, à la pharmacie A. B. Pixley. Il dit que son père demandait ce poison. L'autopsie a prouvé que la mort avait été causée par l'absorption d'une certaine quantité d'arsenic.

Un homme qui travaillait près de la cave entendit Roy descendre à cet endroit, au moment de son retour de l'école. Il est probable que l'enfant aura avalé le poison et qu'il aura lancé la boîte dans le tuyau de l'égout, car on ne peut la retrouver.

Roy est revenu lundi après-midi vers 4 heures, a dit la mère. Je lui demandai de porter un message pour moi. A son retour, il m'embrassa, mais il me parut triste. Après le souper, Roy se trouva malade, et se plaignit de douleurs dans l'estomac. Nous fîmes venir le Dr Quil, qui nous dit que Roy était pris de tranchées, et après avoir fait prendre au malade une potion, le médecin s'en retourna. Mercredi matin, Roy semblait mieux et marcha autour de la maison. Cette journée-là, cependant il ne put aller à la classe. Il nous dit qu'il avait avalé une poudre trouvée au fond de son pupitre, et il croyait que cette poudre était la cause de sa maladie. Mercredi soir, Roy devint plus malade et le lendemain matin nous mandâmes le Dr C. F. Smith. Avant l'arrivée du médecin, Roy entra en agonie. Nous ne pensions nullement que le garçon s'était empoisonné. Roy était très sensible et quand ses camarades lui taisaient de la peine, il semblait malheureux. Quelquefois, Roy voulait lire dans les journaux les histoires de suicide et il essayait de parler sur ce sujet, mais son père le lui défendait."

CE QU'EST LE GÉNÉRAL SCHALK BURGER

(Pour "La Presse")

Comme général, Schalk Burger n'a démontré qu'un talent de tactique bien médiocre.

A la tête du Lydenburg commando, il a patrouillé la frontière Nord-Est pendant deux mois, ; puis il est descendu sur la Tugela.

Grâce à lui, les Anglais ont pu occuper Spion Kop. Il a été sévèrement blâmé par Kruger, pour cette bévue, et il a été remplacé par le général Louis Botha.

Son courage personnel a souvent fait défaut, au front. Quoiqu'élu par le Volksraad, comme vice-président du gouvernement du Transvaal, et remplaçant de Kruger pendant son absence, il n'avait qu'une influence minime sur les burghers, et l'estime qu'on lui portait auparavant a changé en mépris pendant cette campagne.

En conclusion, je ne crois pas que Schalk Burger puisse induire les Boers encore sous les armes, à se soumettre, contrairement à la volonté du président Steyn et des généraux Erasmus, De la Rey, Botha et DeWet.

G. W.

LA TURQUIE

Elle ne paie pas ses ministres

Constantinople, 22 — Le ministre de Turquie à Madrid, Cozet Pashas, a encore une fois offert sa démission à la Porte, parce qu'il n'a pas reçu son salaire comme ministre.

FACHEUX ACCIDENT

M. Stephen Tobin, ex-M. P., et ex-maire d'Halifax, a été, hier après-midi, victime d'un accident assez sérieux qui lui arriva dans les bureaux du "Trade Review", où il est employé depuis un an ou plus.

M. Tobin, durant le jour, se plaignit d'un certain malaise et ne paraissait pas très fort, quoiqu'il était allé à son travail comme d'habitude.

Vers les cinq heures de l'après-midi il tomba à la renverse sur le plancher, s'infligeant une blessure à la jambe qui nécessita l'appel de l'ambulance de l'Hôtel-Dieu, pour le transporter à l'hôpital.

On ne sait pas au juste si cette chute a été causée par une simple glissade sur le plancher ou si M. Tobin est tombé en défaillance.

25 MELODIES

Un volume de 25 mélodies, paroles françaises et anglaises, avec accompagnement de piano ; musique d'Ernest Lavigne, prix, $1.50. Adressez ce montant à Lavigne et Lajoie, Parc Sohmer, et ce volume vous sera expédié franco par la poste. Téléphone Bell, Main, 2927. 95—2

La Coqueluche—BAUME RHUMAL

MAISONS à deux étages, finies, $50 comptant, $9 par mois, intérêt compris. Beaux lots à bâtir. Conditions extra faciles. — S. HURTEAU, 10 à 5 p.m., le dimanche, coin de Beaubien et Sanguinet.

Le Piano Parfait

doit exprimer chaque mouvement du joueur et ne doit pas faillir lors d'une attaque inaccoutumée. Une telle défection dépouille le plaisir du joueur, du propriétaire et des auditeurs. Le

PIANO MASON & RISCH

satisfait complètement l'artiste—le connaisseur—le joueur qui a le goût musical très cultivé. Ces qualités, particulières aux pianos Mason & Risch, n'augmentent pas considérablement leur coût par rapport à un autre qui ne possède pas ces qualités.

Collège Royal Victoria.
Les Pianos Mason & Risch que vous avez expédiés au Collège sont de très sympathiques instruments.
(Signé) CLARA LICHTENSTEIN.

La Cie de Piano Mason & Risch, Limitée,
2469 rue Ste Catherine, Montréal.

Radia Poli de Ménage 10¢

COURRIER DES TROIS-RIVIERES

Délégués à Québec — Changements dans le personnel des officiers de l'Union St Joseph — Dans l'intérêt des contribuables — Nouveau local pour l'I. O. F.

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 22 — Une délégation, composée de Son Honneur le maire L. D. Paquin, de M. J. A. Tessier, avocat de la corporation des Trois-Rivières, et de M. l'avocat F. S. Tourigny, a été nommée par le conseil de ville, pour se rendre à Québec, pendant la présente session de la Législature Provinciale, pour aider à la passation du bill concernant la charte de la cité des Trois-Rivières.

—A la dernière assemblée de l'Union St Joseph des Trois-Rivières, M. Noé Michelin a été nommé secrétaire-archiviste de cette société, en remplacement de M. J. O. Désilets, qui a résigné comme tel ; et M. F. X. Giroux a été nommé secrétaire-financier, en remplacement de M. Edouard Godin, fils de Jos., qui a résigné à cette charge.

—Le rôle de perception de la cité des Trois-Rivières sera complété et déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la corporation, lundi, le 25 du courant, pour la collection des taxes et autres charges. Un escompte de 6 p. c. sera accordé sur le paiement des cotisations municipales et scolaires, jusqu'au 16 de mars prochain inclusivement.

—On rappelle aux membres de l'I. O. F., qui ont été empêchés d'assister à la dernière assemblée de cette société, que les réunions ont maintenant lieu au No 27 rue Alexandre, où une très jolie salle est à leur disposition.

NOUVELLES DE SAINT-HERMAS

Une maison et ses dépendances devenues la proie des flammes — Le Dr Pagé subit une forte attaque de paralysie — Plusieurs mortalités sont enregistrées — La gr

PETITES ANNONCES

—TARIF—
Strictement payable d'avance

ELEVES DEMANDES EMPLOI DEMANDE CHAMBRES A LOUER TROUVE	20 MOTS POUR 10 CENTS	1 CENT PAR MOT EXTRA
SITUATION VACANTE SERVANTE DEMANDEE MAISON A LOUER A VENDRE PROPRIETE A VENDRE PERDU	25 MOTS POUR 25 CENTS	1 cent par mot extra.

"PERSONNEL" 20 mots, 40 cts. 2 cts par mot extra.

Petites Annonces de LA PRESSE

SUCCURSALES ....DE.... LA PRESSE

Les "Petites Annonces" de La Presse seront reçues à nos Succursales aux même prix qu'au Bureau principal.

Hors de Montréal
41 Succursales

BERTHIERVILLE, Que.—J. V. Paquette.
BEAUHARNOIS, Que.—Mme M. Lavergne.
BORDEAUX, Adolphe Provost.
COTE DES NEIGES.—F. Desmarchais.
COTE SAINT-PAUL.—Mlle Boudrias.
COTEAU LANDING, Qué.—Alex. Methot.
CHICOUTIMI, Qué.—Guay et Godbout.
ETCHEMIN, Qué.—Jos. Garant.
FARNHAM, Que.—Mme H. Sabourin.
GRANBY, Qué.—F. W. West.
GRAND MERE, Qué.—P. X. Faucher.
HAWKESBURY, Ont.—F. X. Berthiaume.
HULL, Qué.—Mlle H. Lapierre.
JOLIETTE, Qué.—N. A. Guilbault et Cie.
LEVIS, Qué.—C. Carrier.
LEVIS, Que.—D. Bourget.
LONGUEUIL, Qué.—E. Carrière.
LACHINE, Qué.—Henri Robert.
MARIEVILLE, Qué.—F. Arpin.
MONTMAGNY, Qué.—A. E. Michon.
NICOLET, Qué.—Z. A. Langlois.
OTTAWA, Ont.—P. C. Guillaume, No 1 rue York.
RIGAUD, Qué.—Mlle J. Charlebois.
ST VINCENT DE PAUL, Qué.—Cyrille Bisson.
SOREL, Qué.—G. D. Lussier et Cie.
ST LAMBERT, Qué.—V. Trudeau.
ST JEROME, Qué.—J. E. Parent.
STE THERESE, Qué.—W. P. Brennan.
STE ANNE DE BELLEVUE, Qué.—Mlle Lamarche.
ST HYACINTHE, Qué.—A. Charpentier.
SHERBROOKE, Qué.—V. E. R. Archambault, 152 rue Wellington.
ST REMI, Qué.—Arthur Collette.
ST JEAN, Qué.—Ed. Arpin.
ST EUSTACHE, Qué.—Mme Bisaillon.
TROIS-RIVIERES, Qué.—J. Bellefeuille.
TERREBONNE, Que.—J. Nap. Gauvreau.
VALLEYFIELD, Qué.—C. A. Choquette.
VERCHERES, Qué.—O. Desmarais.
WINDSOR MILLS, Qué.—C. Roy et Cie.
YAMACHICHE, Qué.—E. Melançon.

A Montréal
27 Succursales

1—Librairie DEOM FRERES, 1877 rue Sainte-Catherine.
No 2 — LIBRAIRIE CHAPMAN, 2407 rue Ste Catherine, de porte à l'ouest de la rue Windsor.
3—Pharmacie DECARY, rue Saint-Denis, coin Sainte-Catherine.
4 — Dr W. GADBOIS, pharmacien, 739 rue St Antoine, Westmount.
5—Pharmacie J. H. NAULT, 2449 Notre-Dame, coin Richmond.
6—Pharmacie Dr LEDUC et CIE, 2054 rue Notre-Dame, carré Chabolillez.
7—Pharmacie J. O. QUENNEVILLE, 397 rue Saint-Antoine, coin Prufford.
8—Pharmacie BRAULT, 540 rue Saint-Denis, en face de la rue Cherrier.
9—J. X. LASALLE ET FILS, 349 rue Rachel, coin Rivard.
10—Pharmacie Dr J. B. THERRIEN, 1313 Saint-Denis, coin Carrières.
11—Pharmacie J. E. W. LECOURS, 370 rue Craig, coin Bonsecours.
12—Pharmacie V. LEVESQUE, 131 Rachel, coin Chambord.
13—Pharmacie A. D. QUINTIN, 1130 rue Ontario, coin Panet.
14—Pharmacie ROD. CARRIERES, 1406 rue Sainte-Catherine, coin Visitation.
15—Pharmacie E. RICHARD, 743 rue Sainte-Catherine, coin Dufresne.
16—E. G. LALUMIERE, 259 rue Notre-Dame, coin Désery.
17—Pharmacie H. LANCTOT, 525 rue Saint-Laurent, coin Prince-Arthur.
18—Pharmacie Dr DEMERS, 1157 rue Saint-Laurent, coin Marie-Anne.
19—Pharmacie E. DURERGER, 200 rue Centre, coin Island.
20—Pharmacie SENECAL, 100 rue Windsor, coin Saint-Antoine.
21—Pharmacie Dr E. PELLETIER, 1621 rue Saint-Laurent, vis-à-vis l'avenue Fairmount, Saint-Louis du Mile-End.
22—A. BERNARD, 3637 rue Notre-Dame, près du pont, Saint-Henri
23—Pharmacie LAURENCE, coin Saint-Denis et Ontario.
24—Pharmacie HUOT, 1934 rue Sainte-Catherine, angle Saint-Charles-Borromée.
25—Pharmacie FILION, coin Ontario et Sullum.
26—Pharmacie ROUTIN, coin Mont-Royal et Saint-André.
No 27 — PHARMACIE CENTRALE, coin Amherst et Ontario.

A QUEBEC
8 Succursales

SUCCURSALE GENERALE
124½ RUE ST JOSEPH

Pharmacie ED. MORIN, 340 rue Saint-Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue Saint-Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 76½ rue Saint-Joseph, Saint-Roch.
ALEX. JEAN, marchand, 40 rue Saint-Jean, Haute-Ville.
F. LACROIX, 766 rue Saint-Valier.
A. LANGLOIS, 24 Côte La Montagne.
L. P. LAROCHELLE, 80 rue Sainte-Marguerite.

Succursale No 1
Librairie DEOM FRERES,
1877 rue Ste Catherine.

☞ AVIS.—Les petites annonces sont reçues à toutes nos succursales aux mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

LAVAGES — On prendra quelques lavages à des prix modérés, au No 1069 Cadieux. 94—2

MODISTE — Une bonne modiste de robes demande de la clientèle ; une visite est sollicitée, 2584a rue Sainte-Catherine et Metcalfe. 94—3

PHOTOGRAPHE — Un jeune photographe désire position, a cinq années d'expérience dans la photographie, bon caractère, va partout, bonnes références. S'adresser au phonse Godin, boîte 471, Trois-Rivières, P. Q. 95—6

VOYAGEUR — Un homme ayant 16 années d'expérience dans l'épicerie, demande place pour voyager, dans ce commerce ou autres lignes, à la ville ou à la campagne, pourra fournir cheval et voiture. S'adresser 61A Richmond, Pointe St Charles. 95—4

VOYAGEUR — Un voyageur parcourant la province de Québec, depuis 15 ans, prendrait des lignes spéciales — side line — à commission. Ecrire à J., 3791 "La Presse." 92—3

ELEVES DEMANDES
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

ELEVES DEMANDES — On trouvera au No 51 St Justin, un professeur de sténographie, très bonnes conditions. Se présenter après six heures du soir. 94—3

ELEVES DEMANDES — Une jeune anglaise de bonne famille désirerait entrer dans une famille canadienne-française comme dame de compagnie ; elle donnerait en échange pension, chambre à prendre, des leçons d'anglais ou de musique. Ecrire à Y., 3789 bureau de "La Presse." 95—2

PROFESSEUR — Un professeur diplômé enseigne dans le plus court délai possible, la sténographie, clavigraphie françaises et anglaises, grammaire française, arithmétique. Diplômes accordés, bas prix. 3704 St Denis. 95—1

SITUATIONS VACANTES
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

APPRENTIES — On demande de suite deux apprenties pour travailler à la confection des modes. S'adresser à H. et N. E. Hamilton, 2268 rue Sainte-Catherine. 95—1

BARBIER — On demande un bon barbier, place permanente. 59 Centre, Pointe St Charles. 95—1

BARBIER — On demande un barbier pour samedi. S'adresser S. M. Giroux, 225 McGill. 95—1

BARBIER — On demande un bon barbier, au No 120 St Maurice. 95—1

BARBIER — On demande un barbier au No 777 rue Craig. 95—1

BARBIERS — On demande un jeune apprenti barbier, avec un compagnon, pour le samedi. S'adresser au No 2598 Notre-Dame. 95—1

BARBIER — On demande un bon barbier, 37 Côte Saint-Lambert. 95—1

BOUCHER — On demande un boucher, vendeur, au No 2127 rue Sainte-Catherine. 95—1

BONNE — On demande une bonne pour avoir soin d'un enfant. S'adresser 385 Sherbrooke. 95—2

CLAVIGRAPHISTE — On demande une clavigraphiste rapide — moyenne de 50 mots, sachant parfaitement le français. $10 par semaine. Machine Remington. S'adresser à L. N. Boisvert, Saint-Jean, P. Q. 95—2

CIGARIERS — On demande un contremaître comme cigarier et des ouvriers, pour la fabrication des cigares canadiens. S'adresser à J. U. Gervais et Cie, Joliette, P. Q. 95—6

CUISINIERE — On demande une cuisinière au No 99½ rue Saint-Paul. 95—1

COUTURIERES — On demande des personnes pour finir les jupes. Se présenter chez M. Henderson, 444 rue St Jacques. 93—4

COUTURIERES — On demande des couturières dans les vestes bordées. S'adresser au No 18 Ste Hélène. 94—3

COUTURIERES — On demande des personnes pour piquer et coudre les collets à la machine, des personnes pour faire et d'autres pour examiner les chemises. Skelton Bros. and Co., angle des rues Duke et Williams. 93—4

COUTURIERES — On demande des personnes d'expérience pour coudre à la machine Wheeler et Wilson et Singer. Se présenter chez John P. Black et Cie, 361 rue Saint-Jacques. 72—24

CONTREMAITRESSE — On demande une contremaîtresse d'expérience pour prendre charge du département des chemises. Se présenter chez Stewart, Allan et LeMaistre. 93—3

DAMES — On demande des dames sachant parler les deux langues, pour vendre un article de toilette de dames qui se vend très bien ; beaucoup d'argent à faire. Se présenter entre 7 et 9 heures, au No 342 rue St Jacques, en haut, mercredi, vendredi et samedi. 20—23

ETALAGISTE — VENDEUR — MODISTE — On demande pour le 1er mars, une modiste de robes, aussi un étalagiste-vendeur. Inutile de faire application sans connaître les deux langues et pouvoir fournir des références de première classe. S'adresser à U. Saint-Onge, Valleyfield, Qué. 91—6

FILLES — On demande des finisseuses pour habits d'hommes, bons gages. S'adresser à M. Herman, 67 rue St Jacques. 95—1

FILLES DE TABLE — On demande des filles de table d'expérience, sachant parler anglais. S'adresser à la première fille de table de l'hôtel Balmoral. 86—1

FILLE — On demande une fille de salle parlant les deux langues et connaissant le service. Restaurant Bougeant, 25 Côte Saint-Lambert. 95—1

FILLES — On demande des ravireuses et des finisseuses dans les habits et des opérateurs pour pantalons, tous de première classe. S'adresser A. F. C. Wheler, 900 rue St Laurent. 95—2

FILLE — On demande une jeune fille pour faire l'ouvrage très léger du ménage ; pas de lavage. Se présenter au No 876 rue Cadieux. 95—1

GARCON — On demande un garçon de 15 à 18 ans, parlant les deux langues, pour prendre soin d'un cheval et aider au bar, références exigées. J. Chevalier, Hôtel Longue-Pointe. 95—2

HOMME — On demande un homme d'expérience pour travailler à la cuisine, à l'Arcade Café, 2536 rue Sainte-Catherine. 95—1

HOMME — On demande au No 192 rue Berri, un homme non marié pour prendre soin d'un cheval et se rendre utile pour l'ouvrage de la maison. 95—2

JEUNE HOMME — On demande immédiatement un bon jeune homme fort, célibataire, parlant anglais, pour avoir soin des fournaises et se rendre généralement utile. Se présenter, muni de références, au No 789 rue Lagauchetière. 95—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille comme teneur de livres, anglais et français. Ecrire X., 3779 "La Presse." 95—1

LAIT — On demande un fournisseur de lait, 30 gallons par jour, à partir du mois de mai. S'adresser 107 Poupart. 95—1

MODISTE — On demande une modiste de chapeaux de première classe et deux apprenties. Se présenter au No 1980 rue Notre-Dame. 95—2

MENUISIERS — On demande quatre menuisiers. S'adresser No 26 avenue Fergus, rue Guy, entre la rue Notre-Dame et le chemin du Grand-Tronc. 95—1

MODISTES — On demande des modistes, au No 247 rue Saint-Dominique. 95—1

POUR REPASSER ET GLACER — On demande une personen compétente pour repasser et glacer les chemises, une sachant parler anglais et français, et ayant une connaissance générale de l'ouvrage qui se fait dans une buanderie à main, préférée. Ecrire à H., 3945 bureau de "La Presse." 95—3

TANTALONS — On demande des personnes pour faire des pantalons à la machine, d'autres pour les finir et les presser, emploi permanent et bons gages. S'adresser à M. Klein, chez E. A. Small et Co., 8 côte du Beaver Hall, entrée de la fabrique rue Lagauchetière. 95—1

SITUATIONS VACANTES
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

REPASSEUSES — On demande des personnes pour repasser les chemises. Emploi permanent. Se présenter à la buanderie Troy, 8 et 10 rue des Inspecteurs. 94—2

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, au No 413 rue Berthelet. 95—n

SERVANTE — On demande une servante générale au No 60 rue Milton. Bonnes références exigées. S'adresser le matin. 94—2

SERVANTE — On demande une servante sachant bien faire la cuisine, lavage en dehors. No 933 St Denis. 94—3

SERVANTE — On demande immédiatement une bonne servante générale, une qui sait parler anglais et capable de faire une bonne cuisine ordinaire. Pas de lavage. Références exigées. Se présenter au No 465 rue Guy, de 7 à 9 heures p.m. 94—3

SERVANTE — On demande chez M. le juge Gill, No 985 St Denis, une servante générale, pas d'enfants, ni lavage, références exigées. 95—2

SERVANTE — On demande une servante générale immédiatement, pour une petite famille, pas de cuisine, devra parler anglais, références requises. Se présenter à 136 rue Elgin. 95—1

SERVANTE — On demande une servante générale. S'adresser au No 600 rue Rivard. 95—2

SERVANTE — On demande une servante au No 207 avenue Laval. 95—2

SERVANTE — On demande une bonne servante générale. Devra savoir faire à manger et parler anglais. S'adresser à Mme Noyes Mason, 4880 rue Sherbrooke, C'est-à-dire. 94—2

SERVANTE — On demande une servante générale, au No 85 rue St Denis. 95—1

SERVANTE — On demande une servante. S'adresser au No 271 Notre-Dame, Hochelaga. 95—2

SERVANTE — On demande une fille de 15 à 17 ans, pour aider au ménage. Conditions avantageuses. S'adresser 1119 Ontario. Dr F. L. Sylvestre. 95—1

SERVANTE — On demande une servante générale pour deux personnes. S'adresser 287 rue Saint-Denis. 95—1

VOITURIER — On demande un voiturier pour bonne place permanente, au No 92 Inspecteurs, chez Duford et Desroches. 95—1

VOYAGEUR — On demande un voyageur de commerce, pour la chaussure. S'adresser J. A. Dubé et Cie, 1485 Notre-Dame. 94—6

ASSOCIE DEMANDE
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

ASSOCIE DEMANDE — M. André a reçu la lettre de M. T., et lui demande une entrevue à propos de sa suggestion. S'adresser chez lui, 186 Panet. 95—1

HOMME — ASSOCIE — Un homme demande de place quelconque et plus tard, ayant acquis de l'expérience, entrera en société ou relèvera le commerce. Ecrire à André, 186 Panet. 94—4

Aux Propriétaires de Maisons à Louer ou à Vendre.

C'est le temps d'informer le public sur le logement à louer ou la propriété à vendre. C'est à cette époque que l'on songe le plus sérieusement à se chercher un nouveau logis ou à acquérir une propriété.

Vous ne pourriez trouver un agent plus direct, plus efficace et plus économique que la "petite annonce" de "La Presse," qui est placée, chaque soir, sous les yeux d'un quart de million de lecteurs.

Afin de mettre cet excellent service de publicité à la portée de chacun, nous avons établi de nombreuses succursales, par toute la ville, où vous pouvez déposer vos annonces exactement aux mêmes prix qu'au bureau principal de "La Presse."

MAISONS A LOUER
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

LOGEMENTS — A louer, 380 avenue Grecne, $25.00, Westmount ; 66 rue Waverley, $18.00, année de Montréal ; 53 rue Cornell, $18.00, Montréal, fournaise ; 21 avenue Selkirk, $30.00, Montréal, fournaise ; 308 rue St Charles-Borromée, $18.00, Montréal, fournaise ; 310 rue St Charles-Borromée, $20.00, Montréal, fournaise ; 121 rue St Antoine, $25.00, magasin ; 213 rue McGill, $58.33, magasin. S'adresser à T. F. Trihey, Imperial Building, 107 rue St Jacques. 95—n

LOGEMENTS A LOUER — Pour le 1er mai prochain : 715 rue Berri, $12.00 par mois ; 719 Berri, $14 par mois ; 12 Allard, $8 par mois ; 1380 Ste Catherine, $6 par mois ; 108 Panet, $7 par mois. S'adresser Frs. Marcheterre, 1383 Ste Catherine. Tél. Bell Est, 1042, Marchands 79. 87—n

LOGEMENTS ET FLATS — A louer, Nos 2, 4 et 6 rue du Plateau, logements et flats de première classe, de 5 à 9 chambres, chauffés et fournis d'eau chaude. 95—1

LOGEMENTS A LOUER — 107 Saint-Hubert, bas, 2 étages, 9 chambres, 50 et 52 Saint-Christophe, cottage, 7 chambres ; 152 et 160 avenue de l'Hôtel de Ville, beau haut, 8 chambres ; 150 et 154 avenue de l'Hôtel de Ville, bas, 2 étages, 7 chambres ; 462 et 470 Berri, flat, cave et cour, 6 chambres. A. Laplerre, 309 Sherbrooke. 91—6

LOGEMENTS — Logements à louer, flat, 32B Mentana, 6 chambres, bain et w. c., loyer $11, au No 682 Drolet, bas, 4 chambres, loyer $6.50. S'adresser sur les lieux. 95—6

MAISON — A louer, belle maison détachée en pierre de taille, 387 rue Sherbrooke, 13 chambres ; salle à manger finis en bois franc, fournaise Gurney, balcon en avant, grande cour avec écuries et remise à voitures ; le tout en bon ordre. Loyer modique. S'adresser à l'occupant ou à McArthur, Cornelle et Co., 312 rue St Paul. 95—2

MAISONS DEMANDEES
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

MAISON DEMANDEE — Soit un beau logement ou cottage, 8 appartements modernes, avec cour ou grands plateforme, rue Sherbrooke ou environs, prix $15 à $20, pour famille de deux avec bébé. Ecrire à Bon Locataire, "La Presse." 94—n

MAISON DEMANDEE — Soit un beau logement ou cottage, 8 appartements modernes, avec cour ou grande plateforme, rue Sherbrooke ou environs, prix $15 à $20, pour famille de trois avec bébé. Ecrire à B. ou Locataire, "La Presse." 94—n

RESIDENCE — On demande à louer une résidence de 10 à 12 appartements, avec appareils de chauffage, lumière électrique, et écurie. S'adresser à E. Lepage, de la maison E. Lepage et Cie, coin Saint-Laurent et Sainte-Catherine. 76—n

CHAMBRES A LOUER
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRES — A louer, trois belles grandes chambres avec ou sans pension, 54 Cadieux. 95—4

CHAMBRES A LOUER — Deux grandes chambres meublées de première classe, sur l'étage du salon, pour un couple ou messieurs, usage de la cuisine. Conditions faciles, 3778 rue Saint-Philippe, près Bleury. 95—2

CHAMBRES — Jolies chambres à louer, 22 avenue Laval, près du parc St Louis, bonne localité pour un médecin, famille privée. 95—3

CHAMBRES — A louer, chambres simples, richement garnies, lumière Auer, aussi voyageurs de passage. 63 Dubord. 95—2

CHAMBRES — Salon et boudoir, grandes chambres sur le devant, eau chaude, lumière Auer, pension si désirée. 91 St Denis 86—2

CHAMBRES ET PENSION
20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

PENSION AVEC CHAMBRE — A des prix modérés, double ou simple, 1816 rue Ste Catherine. 95—1

A LOUER
25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOULANGERIE — A louer, boulangerie parisienne, avec grément complet, chevaux, voitures, harnais, au No 319 rue Montana. Wm Renaud, 15 rue St Jacques. 20,22,23

BUREAUX — A louer, bureaux, rue Notre-Dame, No 1485, près Bonsecours, éclairés, chauffés, avec l'usage du téléphone Bell, $10 par mois. 94—6

ETAL — A louer, un étal de boucher, 1569 St Hubert. 95—2

ETAGES — A louer, un ou deux étages, 30 x 40, éclairés chaque côté, avec ou sans pouvoir moteur, bon marché. S'adresser 16 rue Ste Thérèse. 95—2

MAGASIN — A louer, à Maisonneuve, magnifique local pour épicerie et logement, coin de rues, chance exceptionnelle, conditions faciles. S'adresser 85 rue Lafontaine. 95—1

MAGASIN — LOGEMENT — Magnifique magasin, avec fixtures, etc., aussi logement à deux étages au-dessus, No 477 avenue Mont-Royal, vis-à-vis l'avenue Laval. S'adresser à Garand, Terroux et Cie, 116 rue St Jacques. 91—6

PEOPLE'S THEATRE, 532 rue Lagauchetière, à louer pour plusieurs soirées par semaine, à des prix raisonnables. S'adresser au gérant, L. Mitnick. 94—3

SALLE DE COUTURE — A louer, une salle de couture, dans un magasin de chapeaux, 2448 Notre-Dame. 95—2

A VENDRE
C'est le Temps

de songer à la vente des meubles que vous ne voulez pas déménager La "petite annonce" est la toute prête à vous trouver des centaines d'acheteurs, si vous prenez la peine de recourir à ses bons offices.

Quel que soit l'article à vendre, annoncez-le. Vous trouverez sûrement l'acquéreur désiré.

A VENDRE
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

AMEUBLEMENTS — A vendre, comptant ou à crédit, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, tapis, rideaux et poêles. Prince Co, 33 rue Saint-Laurent. 266—n

CHEVAUX — Deux bons chevaux à vendre, au No 129 Craig. 95—1

CHEVAL — A vendre, joli cheval blond, garanti pour toute voiture, spécialement légère. Gros sleigh, trois pilliers, deux boîtes, aussi attelage à traits et phaéton. Occasion exceptionnelle. S'adresser 519 rue Beaudry. 95—1

DIVISION — A vendre, magnifique division faite en cotonnier, avec partie supérieure en vitres et "desk" fait à même. Bonne conditions. S'adresser 220 rue Saint-Paul, J. C. Hémond et Co. 95—1

ETAL — Etal de boucher à vendre, au No 283 Rachel, coin Mentana ; un bel étal de boucher, bonne clientèle. 20,22,23

EPICERIE — A vendre, une épicerie licenciée, stock frais, quartier St Louis, loyer avec logement privé, $25.00. S'adresser 1236 de Montigny. 94—3

EPICERIE — A vendre, belle épicerie au comptant, licenciée, coin de rues, Pointe St Charles, faisant de bonnes affaires, loyer $15, logement, écurie, remise à bois et à voitures, prix $800, cause de départ. 390 Charlevoix. 95—2

EPICERIE — A vendre, épicerie licenciée, bonne place d'affaires, stock frais, cheval, voiture, express, attelage, assurance, etc., pour un prompt acheteur, le tout à $450. S'adresser 227 Visitation. 94—2

EPICERIE — A vendre, pour cause de santé, une épicerie, stock frais, bonne place d'affaires. Cheval, express, glacière, le tout en bonne condition. Prix $325. 1164 rue Poupart. 95—1

FIXTURES — A vendre, à bon marché, des fixtures de bar. S'adresser 683 rue Notre-Dame. 92—6

FIXTURES — Belles fixtures d'étal de boucher, à vendre, consistant en rack en acier, blocs, balances, outils, tables de marbre, chaudrons à graisse, et une presse. S'adresser au No 865 de Montigny, ou 1202 St Denis. 95—2

MOULIN — CARROSSE — PORTIERE — A vendre, un moulin, carrosse de bébé et portières, le tout presque neuf. Pour cause de mortalité, au No 192 rue Sainte-Elizabeth. 95—n

MAGASIN — Magasin de tabac et jouets à vendre, pour cause de maladie, magnifique place d'affaires, bonne clientèle. S'adresser immédiatement 3473 Rachel, entre Rivard et Berri. 95—4

PIANO — A vendre, piano droit de première classe, trois pédales, son fort et puissant, bargain unique au Canada, garanti. $85 comptant, 238 rue Saint-Dominique. 94—3

PIANO — A vendre, piano droit, 7 1-3 octaves, 3 pédales, fabrique de New-York, élégante caisse, son riche, a coûté $350, pour $95 comptant ; bargain rare, 1343 rue de Montigny, près de la rue St Laurent. 95—2

PIANO-POELES — A vendre, un piano droit tout neuf, $110.00, besoin d'argent, un poêle à charbon et un poêle à gazoline, 65 St Christophe. 95—2

PIANO A VENDRE — Beau piano cottage, de manufacture célèbre américaine, presque neuf. Propriétaire vendra bien bon marché pour comptant, 356 Parc Logan Ouest. 20,22

POUR PUNAISES, ETC. — A vendre, la fameuse préparation de Nathan, pour exterminer les coquerelles, rats et souris ; cette préparation est en boîtes de 25 cents, 50 cents et $1.00. Nous vous rembourserons votre argent si elle ne nettoie pas votre maison, 71 rue Saint-Laurent. 95—3

SHOW-CASE — A vendre, un show-case nickelé, en parfait ordre, au No 193 Lafontaine, coin Poupart, grandeur 6 par 2½ pieds, avec miroir. 95—2

STOCK D'EPICERIE — A vendre, stock d'épicerie, se montant à à peu près $1,000.00. Stock frais, vente pour cause de maladie, loyer très bas, magasin licencié. S'adresser à Arthur Masson, comptable, 62 rue St Jacques, Montréal. 95—3

STOCK D'EPICERIE — A vendre, un stock d'épiceries dans une des meilleures places d'affaires. Loyer gratis d'ici au 1er mai. S'adresser immédiatement No 1235 rue Sainte-Catherine. 93—4

COMBUSTIBLE A VENDRE
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec, de moulin, scié, bois franc, $1.40. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin. Tél. Marchands 131. 70—26

BOIS — A vendre, pour tout le monde: Bois pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupée, $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up. 2303. 188—n

CHAUFFAGE A BON MARCHE — Epinette rouge, $1.50 ; slabs sciées, $1 le voyage. Livrées à domicile. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Téléphones : Bell Est 1093 ; Marchands 150. 173—n

HOTELS A VENDRE
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

HOTELS — Hôtels, restaurants licenciés, à vendre à très bas prix, dans le centre des affaires. S'adresser au No 1528 rue Sainte-Catherine. 91—6

HOTEL A VENDRE — Village Dorion. Madame Serre se retirant d'affaires, offre en vente son hôtel en brique, à deux étages, ameublement compris, 14 chambres à coucher, Service d'eau municipal. S'adresser à J. N. Legault, Vaudreuil. 94—15

HOTEL — A vendre, restaurant licencié, place de première classe, faisant de très grosses affaires. S'adresser au No 225 rue Saint-Timothée. 91—6

HOTEL — A vendre, un magnifique hôtel, avec dépendance au complet. S'adresser à J. E. Pauzé, propriétaire. Saint-Linville des Laurentides, Qué. 80—8

PROPRIETES A VENDRE
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

AVIS AUX ENTREPRENEURS — Avis aux entrepreneurs ou maîtres charretiers. Nos 276 à 290 rue Champlain, terrain 113 x 113, 6 logements, et quatre cottages, loyer annuel $672, prix $6,000. Le terrain seul vaut le prix. C'est un vrai bargain. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Téléphone Main 1257. 87—n

PROPRIETES A VENDRE
AVIS AUX ENTREPRENEURS — Avis aux entrepreneurs ou maîtres charretiers. Nos 276 à 290 rue Champlain, terrain 113 x 113, six logements, six grandes cottages, loyer annuel $672, prix $6,000. Le terrain seul vaut le prix. C'est un vrai bargain. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Téléphone Main 1257. 87—n

AVENDRE A BAS PRIX — Nos 542 et 544 rue Rivard, deux logements, prix $1,500 ; No 140 rue Rivard, un cottage, prix $1,500 ; No 171 rue Montcalm, terrain de 23 x 80, un cottage, prix $1,600. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Tel. Main 1257. 87—n

AVENDRE — Pourquoi renouveler votre bail, quand vous pouvez acheter un beau cottage comme celui-ci ? Nos 97-99 rue Roy, près de la rue Saint-Hubert, terrain de 24 x 85, deux flats, loyer annuel $252, prix $2,800. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Téléphone Main 1257. 87—n

LOT — Lac Tremblant, Parc National. A vendre, un lot de 155 acres : 5 acres de front sur le lac, forêt vierge, prix modéré. S'adresser par lettre à L. David, 69 rue St Gabriel. 94—4

LIQUIDATION — Superbe résidence, 40 pieds par 56, 14 appartements, cave de 9 pieds hauteur avec terrain 115 pieds par 220, avec glacière et dépendances complètes, situés au village de Varennes, près des églises, collège, couvent, gare et quai, sur le grand du fleuve, à vendre à Varennes, le 26 février. Mathieu Frères. 92—6

MAISON — M. T. Paquet offre en vente sa maison de commerce établie depuis 51 ans, située au centre du village du Sault au Récollet. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux. 91—6

MAISON — A vendre, maison en brique, 12 chambres, située au No 370 rue Visitation, grandeur du terrain 64 x 97 pieds, titre parfait. Se présenter au No ci-dessus mentionné. 86—12

MAISON — A vendre ou à louer, Nos à 874 Mentana, près avenue Mont-Royal, maison neuve en brique et pierre, de 4 à 5 appartements, vente payable au mois, conditions faciles. S'adresser N. Leclaire, 874 Sanguinet, Téléphone des Marchands 1920. 93—4

MAISONS — A vendre, à bon marché, 3 maisons détachées, avec cour et bonne écurie en brique, avec 6 stalles, un grand bargain. S'adresser 408 rue Saint-Dominique. 95—2

PROPRIETE — A vendre ou à louer, à la rue Longueuil, coin des rues St Charles et avenue Labonté, 31,200 pieds, avec maison en brique — 2 logements — 9 appartements, bain, water-closet, tout en parfait ordre, possession immédiate, conditions faciles. S'adresser à F. X. Benoit, 71 et 73 rue des Commissaires, Montréal. 88—10

PROPRIETE — A vendre, un bloc de huit logements, 203 à 217 rue Chambord. Le tout neuf et en parfait ordre. Chance de faire un bargain. J. A. Sauvé, 225 rue Saint-Laurent. 91—6

POUR CLORE la succession de feu O. Marin, Ecr., N. P. Cette magnifique résidence No 13 avenue Laval, rue Sherbrooke. Il faut visiter l'intérieur de cette maison pour pouvoir l'apprécier. Tout est moderne. Prix $8,500. Permis de visiter en s'adressant à Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Téléphone Main 1257. 92—n

TERRAIN — A vendre, terrain vacant, Montréal Annexe. Un des meilleurs coins de la rue Fairmount. Environ 10,000 pieds. A sacrifier pour du comptant. Ecrire à P., 3772 "La Presse." 95—9

UN VERITABLE BARGAIN — Coin rues Marie-Anne et Durham, Nos 127, 129 rue Marie-Anne, 3 logements, terrain 26 x 100. Grande écurie. Loyer annuel $252, prix $2,200. Hypothèque $1,000 à 6 pour cent. Desmarteau et Kennedy, 1608 rue Notre-Dame. Téléphone Main 1257. 92—n

TERRE A VENDRE
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

TERRE — A vendre, à Ste Agathe des Monts, 90 acres, dont quarante en bon état de culture, avec maison, etc., et cinquante en magnifique bois, érable, merisier, épinette. Seulement deux milles de charroyage à la gare. Prix $800 comptant. S'adresser à Docteur Edm. Grignon, Sainte-Agathe des Monts. 94—2

EMPRUNT
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

EMPRUNT — On demande à emprunter sur 2e seconde hypothèque, propriété de ville, $2,500. Excellent placement. Garanties de première classe. Ecrire à D., 3941 "La Presse." 94—2

ON DEMANDE A ACHETER
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOIS DE SCIAGE — On demande à acheter du bois blanc, d'un pouce, première et seconde qualité, vert ou sec, livré à Montréal. Ecrire P., 3797 "La Presse". Plus hauts prix payés. 91—6

CHIEN — On demande à acheter un bon chien collie sable, on paiera un bon prix pour un chien de race. Ecrire à V., 3777 bureau de "La Presse". 95—1

CHEVAL — La personne soussignée désire acheter un cheval étalon, âgé de quatre ans, poil rouge, crin noir, pesant douze cents livres, trottant en trois minutes. S'adresser à Philias Velleux, Saint-Ephrem, Beauce. 94—6

PERDU
25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

CHIEN — Perdu, un chien collie, répondant au nom de Sport. Récompense en ramenant au No 3201 Notre-Dame. 95—2

CHIENNE — Perdu, chienne lévrier écossaise, — Deer Hound. — Récompense No 139 Bleury. Celui qui la détiendra après cette date sera poursuivi. 95—1

PROFESSIONNEL

Dr. EDOUARD PLAMONDON
Ex-Chef de Clinique du Dr ABADIE, Paris.
Affections des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge.
Diphtérie, traitement par Intubation.
139 rue St Denis, Montréal.
261—n

GENDREAU .. Dentiste
22 rue St Laurent, Montréal.
Tél. Bell Main 2818. 219—n

SOLLICITEURS DE PATENTES

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT
Avez-vous une idée ? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts.
Bureaux : Edifice New York Life, Montréal. Washington, D.C.

Dentistes
Nos dents sont d'une grande beauté ; naturelles, inusables, incassables, sans traces d'artifices et donnent la plus grande satisfaction à tous. Elles sont garanties. Or, ciment, argent pour plombage. Electricité.
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162 rue Saint-Denis.

AVIS AUX PROPRIETAIRES

Les propriétaires qui ont des maisons à louer et qui désirent s'épargner le trouble de trouver des locataires et de débattre les conditions des loyers, peuvent s'adresser au soussigné qui fait une spécialité de la location des immeubles et qui sera heureux de se mettre à leur disposition. Plusieurs successions et grands propriétaires fonciers ont trouvé avantageux de lui confier la disposition de leurs propriétés et nul doute que l'expérience pratique qu'il a acquise dans cette branche d'affaires ne lui permette de donner toute satisfaction aux nouveaux patrons qu'il sollicite respectueusement. J. E. GRAVEL, 97 rue St Jacques, bureau 66, bâtisse de la Banque du Peuple. 76—m-v—n

A SAINT-HENRI

Séance du Conseil de Ville — Le transfert de licence est accordé à M. Amédée Couillard

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES A M. L'ECHEVIN NAP. LAVOIE

"La John Terrault Malleable Iron Works" s'établira à St Henri

M. le pro-maire

L'HOPITAL CIVIQUE

L'échevin Ames subit un échec --- Le Comité de Santé rejette son projet de règlement

ON VEUT CONNAITRE AUPARAVANT QUELLES SONT LES AUTRES AMELIORATIONS EN VUE

L'échevin Ames fort mécontent—Une scène, après la séance d'hier soir

Il y a eu, hier soir, à huit heures, une séance mouvementée de la commission d'hygiène, présidée par l'échevin Ames. Ce dernier y a subi un échec qui a paru lui le contrarier, comme on le verra plus loin. Le débat a été intéressant et parfois très animé. On était franchement divisé en deux camps et il n'y a pas eu aucun ménagement de part ni d'autre. Il s'agissait de la question de l'hôpital civique à laquelle M. Ames a consacré tant de temps et de peine. Rien d'étonnant alors que devant l'opposition soutenue de la majorité de ses collègues il se soit montré fort contrarié. Il soumet d'abord un magnifique plan de construction préparé par un architecte. Ce plan est soigneusement examiné. Il comprend cinq pavillons distincts dont quatre sont disposés de manière à former un rectangle. Ils sont destinés au malades. L'autre est placé au centre, c'est celui del 'administration. Il a trois étages et les autres deux. Tous sont reliés par de longs viaducs, mais il ne s'agissait pas pour le moment de choisir un modèle de bâtiment. L'échevin Ames explique le but de l'assemblée : décider tout simplement si l'offre généreuse faite par les sœurs Grises, l'hôpital Victoria et l'hôpital Général.

Le conseil, dit-il a chargé le comité de se prononcer sur cette question et il semble que ce serait faillir à notre devoir que de ne pas préparer un rapport qui pourra être soumis à l'assemblée de lundi. Pour ma part je dois déclarer que j'étais en faveur d'un hôpital civique, mais après avoir consulté à maintes reprises les autorités compétentes, j'ai constaté qu'il était impossible d'y arriver. Le comité des présidents a chargé les échevins Martineau, Laporte et moi-même de préparer un projet de règlement qui est ici devant vous, mais pour le moment il ne s'agit que d'approuver le principe du projet.

C'est l'échevin Lamarche qui ouvre le feu. Il trouve fautive la manière d'agir du comité des présidents. Celui-ci aurait dû préparer un rapport complet de ce qu'il entend faire. Il faut avoir plus d'information avant de s'engager dans une dépense aussi considérable. M. Lamarche propose d'ailleurs la motion suivante qui fait connaître quelle est son idée.

"Attendu que plusieurs projets de règlements sont maintenant devant le conseil, dans le but de faire des améliorations importantes dans la cité de Montréal.

"Attendu que dans le cas où ces divers règlements seraient acceptés par le conseil, il est absolument nécessaire de recourir au vote des propriétaires de cette ville, afin de leur demander de se taxer pour obtenir un emprunt suffisant pour la ou les dites améliorations.

"Attendu que dans ce cas, il est préférable pour les propriétaires de savoir exactement ce qu'ils auraient à payer de taxes additionnelles, s'ils jugent à propos d'adopter une, plusieurs ou toutes les améliorations suggérées.

"qu'il soit maintenant résolu, qu'il n'est pas opportun de prendre en considération le projet maintenant soumis, avant que les autres projets de règlements soient mis devant le conseil."

L'échevin Wilson appuie fortement cette proposition. Il ne voit pas pourquoi on donnerait, pour le moment, la préférence à l'hôpital civique, lorsqu'il y a tant d'autres améliorations plus nécessaires : l'élargissement de la rue Notre-Dame-Est, les trottoirs, les rues, etc. Quant à moi dit-il, je ne suis pas prêt à voter $100,000 avant de savoir quels sont les autres travaux que les présidents entendent faire. D'ailleurs, on ne sait même pas encore s'il va falloir aller devant le peuple, pour chaque item. Voilà une information qui nous manque. Quant à moi, je trouverais ridicule que l'on allât d'abord soumettre aux propriétaires la question de l'hôpital, puis 15 jours après une autre et ainsi de suite.

Vous pouvez vous rassurer, répond l'échevin Ames, ce n'est pas là du tout notre intention. Nous voulons inclure tous les travaux dans un seul règlement qui sera présenté à une date fixée.

L'échevin Wilson—Il y a une chose certaine, c'est que quand vous aurez vos $100,000, que vous chercherez à faire passer avant tout, vous vous moquerez du reste. Pour dire toute ma pensée : Nous n'avons pas besoin d'un hôpital nouveau. Avec $10,000 on peut réparer les bâtiments actuels, ériger quelques pavillons et ce serait suffisant.

L'échevin Robertson : Tout le monde reconnait que l'hôpital actuel est inhabitable, voulez-vous dire qu'il y a encore moyen de l'utiliser.

L'échevin Wilson—Oui, c'est là mon opinion.

L'échevin Ames—M. Wilson va combattre tout projet si on ne lui donne pas l'élargissement de la rue Notre-Dame. Nous savons que c'est cela qu'il veut.

L'échevin Wilson : — Quand vous êtes allé à uQébec, il y a une coupe d'années, M. Ames, vous avez arrêté les expropriations sur la rue Notre-Dame. Vous pensiez que c'était nécessaire de le faire. Eh ! bien, maintenant, je vais empêcher ce que je croirai devoir empêcher pour la même raison.

L'échevin Ames : — Ne vous considérez donc pas comme simple représentant d'Hochelaga, mais comme citoyen de Montréal. Il ne s'agit pas ici d'une question qui regarde un seul quartier, mais la métropole entière. Toutes les sections de la ville auront besoin de l'hôpital civique, de sorte que cette affaire doit être traitée au point de vue de l'intérêt général. S'il s'agissait de trottoirs, d'améliorations de rues, je conçois que chaque échevin travaillerait pour obtenir le plus possible dans sa localité : mais ici, il faut s'élever au-dessus de ces intérêts mesquins et avoir des vues moins étroites.

L'échevin Wilson : — Vous faites trop de zèle, à l'égard de l'hôpital civique. On dirait qu'en dehors de cela, il n'y a rien à faire dans l'intérêt général. Et, pourtant, il y a beaucoup de choses plus urgentes.

L'échevin Ames propose en amendement à la motion Lamarche :

"Attendu qu'il est absolument nécessaire que de ailleures dispositions soient prises sans retard pour recevoir et soigner les personnes atteintes de maladies contagieuses.

Et attendu que pour qu'un hôpital d'isolement soit efficace, il faut qu'il ait la confiance de toutes les classes de notre population.

Et attendu qu'un système permettant aux catholiques rimains d'être soignés, séparément, par des médecins et des infirmières catholiques romains, et permettant aux autres de l'être par des médecins et des infirmières protestants, un tel système est certain d'obtenir la confiance générale ainsi réduisant un minimum tout danger de contagion ; A

Qu'il soit résolu que, en reconnaissance des raisons philanthropiques et généreuses qui ont porté les Sœurs Grises et les autorités des hôpitaux Général et Royal Victoria, à offrir de coopérer avec la ville pour établir et pour entretenir un hôpital double pour le soin des maladies contagieuses, cette Commission déclare par les présentes son approbation du principe émis dans ces offres et ordonne qu'un rapport soit dressé à cet effet et soumis au conseil."

L'échevin Wilson (très animé). Vraiment s'il faut prendre $100,00 pour construire deux hôpitaux séparés, je ne sais où cela va nous mener. Selon moi c'est faire une dépense folle, gaspiller l'argent. Si l'on admet le principe qu'il faut un hôpital pour les catholiques, un autre pour les protestants, je ne vois pourquoi les Juifs, les Chinois et les Syriens ne réclameraient pas aussi leur hôpital. Il faudrait même deux conseil de ville, un catholique et un protestant. Tous les patients peuvent être très bien traités dans un seul hôpital.

L'échevin Ricard dit qu'il croit plus convenable qu'il y ait deux pavillons distincts, un pour les sœurs et un pour les infirmières laïques, mais il n'est pas prêt à consentir à l'érection d'un hôpital nouveau avant de connaitre les autres améliorations que l'on a en vue.

L'échevin Ames dit qu'actuellement, de même que par le passé, il y a eu toujours plus de catholiques que dep rotestants à l'hôpital de la rue Moreau et il gagne l'échevin Ricard à sa cause, après lui avoir démontré que la motion de M. Ricard à une autre séance ne diffère guère de la sienne.

M. Ames trouve étrange l'attitude de ses collègues Canadiens-français. Nous sommes constitués en comité de santé, dit-il, alors n'est-il pas singulier de voir que l'on ne veuille pas prendre une mesure aussi importante pour protéger la santé publique. Notre affaire pour le moment n'est pas de nous ocuper d'expropriation.

L'échevin Lamarche. — Nous avons à cœur l'hygiène puliqueb tout aussi bien que vous, M. Ames ; mais il n'y a pas que par le moyen que vous proposez que les conditions sanitaires de la ville seront augmentées. A quoi servira un hôpital, si la poussière nous étouffe dans les rues, si on se casse les jambes sur les trottoirs, si nous n'avons ni drains, ni égouts, etc. En 1885, on a vaincu l'épidémie de la picote sans nous n'avions pas d'hôpital civique de $200,000.

L'échevin Wilson. — Très bien ; quant à moi, le zèle que déploient quelques-uns pour la santé me paraît suspect.

L'HOPITAL CIVIQUE

L'échevin Ouimet, qui n'avait encore souffié mot, se prononce pour la motion Lamarche : " Nous voulons savoir les divers projets que l'on a en vue, car il existe nombre d'autres besoins. Je ne vous cache pas, M. le président, que vous me paraissez un peu pressé. Lorsqu'on a ajourné à ce soir, j'ai protesté, parce que je devais être absent, mais la séance a lieu quand même, et j'ai dû renoncer à mes propres affaires pour y venir. Pourquoi tant de hâte? tant d'empressement? Vous menez les choses un peu vite et vous aimez surtout à les mener tout seul. Vous ignorez complètement votre comité. Vous arrivez avec des motions, des règlements tout prêts, et même des plans. Tout cela est votre œuvre, sans le concours de vos collègues ici présents, que vous ne daignez pas consulter. Il y a trois semaines que nous n'avions pas eu d'assemblée, et tout marche par vos seuls ordres. Les autres ne sont rien. J'admire beaucoup votre activité, mais les affaires publiques nous intéressent, nous aussi. Vous ne connaissiez nullement la proposition Lamarche et voilà que vous venez avec un amendement frais d'avigraphié, pour y faire échec.

L'échevin Ames. Si je travaille, c'est uniquement dans l'intérêt public et je ne vois pas qu'on puisse m'en faire de reproche. Personne ne peut dire que je n agis pas de bonne foi et la preuve que je veux être de bon compte, c'est que je promets que le règlement concernant l'emprunt de $100,000 ne sera pas présenté pour sa troisième lecture avant le 15 mars. D'ici à un mois, vous aurez le temps de réfléchir et le comité des présidents aura fait connaître quels sont les travaux qu'il désire recommander.

L'échevin Lamarche.—Cela ne veut rien dire. Ce n'est qu'une ruse de guerre. Quand le règlement aura passé en 2ème lecture, et qu'il sera ainsi adopté en principe, la 3ème lecture sera peu de chose.

L'échevin Lespérance dit qu'il n'est pas encore prêt à se prononcer sur le projet de reconstruction avant de connaître de quelle manière on veut partager la balance de l'emprunt. Il suggère que tous les rapports des comités soient mis ensemble, lorsqu'ils seront terminés et qu'une copie en soit distribuée à chaque échevin pour leur permettre de les étudier chez eux, et se fixer sur les améliorations qu'ils considèrent comme les plus indispensables. De cette façon personne n'aura rien à dire et l'opinion de chacun sera formée lorsque la question du partage de l'emprunt viendra devant le Conseil.

L'échevin Wilson (à M. Ames). — Quand vous aurez l'argent pour votre hôpital vous bâtirez où vous voudrez, quand vous voudrez, de la manière que vous voudrez et vous ne vous occuperez pas des autres améliorations.

L'échevin Ames se déclare parfaitement découragé de l'attitude hostile de ses collègues. J'avais toujours cru, dit-il, qu'un comité de santé était pour s'occuper de la santé publique mais je vois que ce n'est pas cela. Je ne vous demande qu'une chose : dites donc franchement si vous voulez un hôpital et si dans votre opinion il doit être unique ou double.

L'échevin Lamarche. — Rien ne vous indique dans ma motion que lorsque nous aurons sous les yeux les autres projets, nous ne serons pas les premiers à recommander des mesures pour doter Montréal d'un hôpital, mais votre motion veut nous faire adopter du coup tous vos plans, à vous. Je vais vous faire une proposition, moi aussi. Promettez-moi de voter l'emprunt en bloc et je vais voter pour votre projet.

C'est au conseil de décider de cette question, dit l'échevin Ames.

Finalement le vote est pris : l'amendement Ames est rejeté comme suit :

Pour. — Les échevins Robertson, Ricard et Ames.

Contre. —Les échevins Lamarche, Lespérance, Wilson et Ouimet.

La motion Lamarche adoptée sur la même division renversée.

L'échevin Ames se montre très indigné de ce vote : "Faites ce que vous voudrez maintenant, dit-il avec humeur. Quant à moi, j'ai fini", et il ramasse fièvreusement ses papiers pour les remettre dans sa valise. "J'ai été trompé par ce comité", ajoute-t-il.

On se disposait à partir, lorsque l'échevin Lamarche proposa une motion dans ce sens. "Malgré le vote qui vient d'être donné, le comité de santé désire déclarer qu'il a pleine confiance dans les Sœurs et les infirmières laïques, qui auront le soin de l'hôpital, si le contrat est donné."

"Ajoutez", dit l'échevin Ames, "et que ce rapport soit fait au Conseil."

"Pas besoin de rapport pour cela", s'écrie l'échevin Wilson.

Tout de même, M. Lamarche écrit la suggestion faite par M. Ames, puis il l'efface. Le débat reprend, mais l'échevin Ouimet y met fin en proposant l'ajournement.

Après la séance, il ne serait pas exact de dire qu'on s'est pris aux cheveux, mais il ne s'en est guère fallu. Il y eut débordements d'apostrophes des moins parlementaires. Les épithètes d'esprit étroit, de fou, de fanatiques, sectaires, etc., abondaient. Ce fut une prise de becs comme on n'en voit guère.

L'ONGUENT D'HERBE DU Dr COWAN GUERIT LES HEMORROIDES.

Peu importe depuis combien de temps vous souffrez d'hémorroïdes, ou le nombre de remèdes que vous avez essayés sans pouvoir vous guérir, l'Onguent d'Herbe du Dr Cowan vous guérira. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Une ou deux applications vous donneront un soulagement merveilleux. Nous le vendons avec la garantie que, si après en avoir fait usage d'un quart de boîte suivant les directions, vous n'êtes pas parfaitement convaincu qu'il vous guérira, nous rembourserons le plein montant payé ; cela démontre que nous sommes presque certain qu'il vous guérira, n'est-ce pas ? Tout le monde peut en avoir une boîte d'essai tout à fait gratuitement, ainsi que le Traité du Dr Cowan au sujet des hémorroïdes, en s'adressant personnellement ou en faisant la demande par écrit et inclignant un timbre de 2 cents pour frais de poste, à G. and M. Co., 121 rue Church, Toronto. En vente chez tous les pharmaciens à 50 cents la boîte, ou envoyé par la poste, frais de poste payés. (No IV) y on w

PROPRIETE RUE STE CATHERINE

A VENDRE—A l'ouest de la rue Guy.

Une maison confortable, bien construite sur un terrain d'environ 30 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur avec ruelle en arrière. La maison est en bon ordre et contient 8 chambres à coucher, chambre de servante, garde-manger, buanderie, salon, salle à manger et boudoir. Un bon placement pour un prompt acquéreur.

The J. CRADOCK SIMPSON REAL ESTATE & AGENCY CO.,
181 RUE ST JACQUES.

SOIES ENDOMMAGÉES

☞ VOYEZ L'AUTRE COTE VIS-A-VIS ☜

95—2

BEAUX MEUBLES
A L'ENCAN

Nous avons reçu instructions de

MM. RENAUD, KING & PATTERSON

Qui discontinuent de faire affaires à leur magasin succursale, de vendre à l'encan public, sans réserve, leur magnifique stock de meubles de haute classe, comprenant en partie :

Ameublements de chambre à coucher en chêne, érable piqué, acajou, merisier ondé, etc., couchettes doubles et simples en cuivre, bureaux de toilette et lavabos en acajou, chêne, etc., etc., sideboards en acajou, chêne, etc etc., sideboards en c ses couvertes en maroquin pour salle à manger, wagonnettes de salle à manger, cabinets à porcelaine, ameublement de salle à manger, en chêne flamand, ameublements de salon, fauteuils, chaises de réception, chaises dorées et de fantaisie, chaises de bibliothèque, chaises Morris, sofa en acajou antique, canapé en cuir, canapé-lit, tables de centre et de fantaisie, tables de 5 o'clock tea, pupitres, Davenports, cabinets de salon, écrans, chiffonniers, tabourets, une grande quantité de chaises en jonc et en rotin, berceuses, divans, patères, bancs de passage, porte-chapeaux, garde-robes, petits lits d'enfants, lits corniche, lits de sangle en fer, matelas en crin et autres matelas, etc., etc.

LA VENTE AURA LIEU AU MAGASIN

No 2442 rue Sainte-Catherine, LUNDI et MARDI, les 25 et 26 Février,

APRES-MIDI ET SOIR, à 2.30 et 7.30 heures, CHAQUE JOUR.

Tous les meubles sont entièrement neufs, et choisis avec soin pour un des plus importants marchands de meubles de détail de la ville, de sorte que les gens n'ont pas besoin de craindre de les acheter.

Meubles emmagasinés gratuitement jusqu'au mois de Mai.

M. HICKS & CO.,
ENCANTEURS.
94—3

LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 22 février 1901.

La session du parlement fédéral va probablement voir présenter de nouveau deux bills de grand intérêt pour le public, qui sont : la loi de faillite et un projet de loi contre l'usure.

Ni l'un ni l'autre n'a de chance d'être adopté, mais il n'en est pas moins bon de voir ces questions devant le parlement, afin que, à force de les discuter, on finisse par convaincre les députés que le pays demande cette législation, et que, tôt ou tard, il faudra le lui donner ou s'en aller.

Ce sont des questions d'intérêt public dans lesquelles l'esprit de parti n'a rien à voir ; il y a, dans l'un et l'autre cas, à surmonter l'opposition d'une classe, d'une classe intéressée et puissante, c'est vrai, mais qui ne peut éternellement réussir à frustrer le public de ses droits.

La première semaine du carême n'offre rien de bien intéressant en matière commerciale à signaler à nos lecteurs, sauf quelques changements de prix dans les épiceries et dans les peintures.

Les affaires en général ont été tranquilles, la saison n'est pas assez avancée et la température n'est pas assez douce pour que le détail puisse commencer ses ventes du printemps.

Les marchands de charbon sont très satisfaits de la température ; de même que les marchands de glace, dont la récolte sera abondante et qui, contrairement à l'usage et aux principes du commerce, vont en profiter pour vendre plus cher.

Encore un "combine" qu'auront à supporter les consommateurs de Montréal, à moins qu'il ne surgisse une concurrence assez puissante pour les en libérer, ce qui n'est guère probable à l'heure actuelle.

On se plaint dans certains quartiers que les marchands de la campagne commencent à se faire tirer l'oreille pour leurs paiements. Voilà l'échéance du 4 mars qui approche ; on garde probablement ses fonds pour faire honneur aux échéances des billets de marchandises sèches.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

On rapporte que le marché de Glasgow n'a pas été très favorable cette semaine à nos exportateurs de bétail.

Aux abattoirs de l'Est, hier, il y avait en vente 500 bêtes à cornes, 50 moutons et agneaux et 25 veaux.

La demande de la boucherie a été bonne et les prix sont restés fermes. On a payé :

Bœuf des bois, la livre, sur pied, 4½ à 4¾ cents.

Bœufs, bons, la livre, sur pied, 4 à 4¼ cents.

Bœufs, moyens, la livre, sur pied, 3 à 3¾ cents.

Bœufs, communs, la livre, sur pied, 2¾ à 3¼ cents.

Bœufs, inférieurs, la livre, sur pied, 1½ à 2 cents.

Moutons, la livre, sur pied, 3 à 3½ cents.

Agneaux, la livre, sur pied, 4 à 5 cents.

Veaux, la pièce, $2.50 à $8.00.

Porcs gras, les 100 livres, sur pied, $6.75 à $7.00.

BEURRE ET FROMAGE

Le marché du beurre est soutenu avec un écoulement satisfaisant des stocks en existence.

Le commerce ne s'attend pas à recevoir de beurre de lait frais avant quelques semaines, car s'il en arrivait plus tôt, cela dénerait la vente du beurre d'hiver et d'automne.

Les marchands de fromage ne désirent pas non plus que l'on fasse du fromage de foin. Ils ont même lancé une circulaire à ce sujet, où ils exposent que si l'on veut vendre le fromage un bon prix pendant la saison, il ne faut pas que le marché soit encombré de vieux stock ni de fromage de foin.

Nous sommes parfaitement d'accord avec eux, sur ce point.

Mais nous devons aussi nous mettre à la place des propriétaires de troupeaux et demander : Si nous ne pouvons envoyer notre lait ni à la beurrerie, ni à la fromagerie, que voulez-vous que nous en fassions ?

La réponse à cette question serait, théoriquement : Faites-en du veau gras. Mais l'un et l'autre article sont en grande demande sur le marché ; mais il reste à calculer si la production du lard ou du veau rapporterait autant que celle du beurre ou du fromage de foin. La est la côté pratique de la question.

Le marché du fromage pour l'exportation paraît en meilleure situation. Il y a eu, cette semaine, à Liverpool, une vente aux enchères de 10,000 meules, qui ont rapporté des prix représentant de 9½ à 10 cents sur notre marché ; mais le marché local est malade. On va lui faire consommer plusieurs milliers de meules qui ont été plus ou moins endommagées par l'incendie chez M. McPherson. Il en a été vendu hier à l'encan 5,000 meules à 4 7-8 cents. Il aurait fallu les ont été vendus entre 4 et 7 cents.

Tant que le fromage s'écoulera dans la consommation, les stocks non endommagés seront réalisés.

On demande de ces derniers au détail, de 10 à 10½ cents.

CUIRS ET PEAUX

Le marché des cuirs est, comme la semaine dernière, un peu mou et en faveur des acheteurs à qui l'on fait des conditions plus favorables.

Les tanneurs, toutefois, ont un marché lucratif en Angleterre, ce qui les préserve de la nécessité de faire de fortes réductions ici.

Les peaux vertes sont sans changement.

EPICERIES

Il y a cette semaine un certain nombre de changements importants dans le commerce d'épiceries.

Le principal est une baisse de 2 cents sur la mélasse Barbades.

Cette baisse arrive à temps à l'ouverture du carême. Elle est due à l'anxiété de différents de grades dans les provinces maritimes qui ont pris peur des bas prix cotés à l'ouverture du marché à Barbade et ont voulu se débarrasser sur le marché de la province de Québec. Il a fallu que les vendeurs de notre province suivent au niveau de leurs prix. On constate aussi qu'un certain sirop de blé d'inde de jolie couleur, bien présenté au commerce, tend à remplacer la mélasse.

Les sucres jaunes ont été baissés de 10 à 15c ; la baisse est de 15c sur le plus commun et de 10c sur les autres ; les prix actuels sont, No 1, $3.80 ; No 2, $3.95 ; No 3, $4.00 ; No 4, — Bright Yellow, — $4.15, et "Crean," $4.45. Les sucres blancs sont sans changement, et plutôt fermes.

Le gin de Kuyper, tant en fûts qu'en caisse, est rare en premières mains ; il y a certains petits fûts qui sont à vendre, et pour ces quantités, on devra livrer d'autres marques.

Les dattes cotées précédemment à 4½c, sont mises à 4c.

Il y a baisse de 15 pour cent environ sur les balais. Le câble Sisal est en hausse de ½c et l'ait de 10 à 11½c, suivant nombre de fils.

Il y a sur le marché, un sirop d'érable de bonne apparence, et de bon goût, en canistres, ½ canistre et ¼ de canistres.

On cote en baisse les viandes en conserves. Le Corned Beef, 1 lb., vaut de $1.45 à $1.95. Suivant marque, 2 livres, de $2.85 à $3.40 ; lunch tongue, 1 livre, $2.75 à $4.35 ; 2 livres, $5.50 à $8.50 ; les autres à l'avenant.

FERS, FERRONNERIES, ETC.

Marché tranquille, sans changement dans les prix des marchandises de vente courante.

HUILES, PEINTURES, ETC

L'huile de loup marin raffinée est absolument très rare ; il est à peu près impossible d'en trouver un quart sur le marché ; il y a aussi de la rareté dans l'huile de loup marin pâlle et dans les huiles de morue. Les nouvelles importations ne se feront qu'au printemps.

L'huile de graine de lin reste à 79c bouillie, et l'essence de térébenthine à 66c.

Les blancs de plomb ont une baisse remarquable ; le prix en a été réduit de 3-8c par livre, soit 37½c les 100 lbs. ; ainsi, le blanc de plomb pur, coté la semaine dernière $6.75, est maintenant à $6.37½, et ainsi de suite.

Rien à signaler dans les verres à vitres, huiles d'éclairage, etc.

POISSON

Le marché du poisson est toujours sans approvisionnement de morue verte, de truite et de poisson blanc.

Le hareng est en quantité suffisante aux prix déjà cotés ; ainsi que le saumon du Labrador.

On offre des morues désossées ou sèches à des prix convenables.

PRODUITS DE LA FERME

Le retour du froid et la demande augmentée du carême ont arrêté la baisse des œufs.

On cote, frais, de 20 à 22 cents ; chaulés, de 18 à 15½ cents.

Les pommes de terre se vendent difficilement en gros lots ; le prix nominal en est de 42½ à 45 cents par 90 livres, au char.

Les fèves et les pois se vendent aux anciens prix.

Les porcs en carcasse sont très fermes, de $8.25 à $9.00 les 100 livres, suivant qualité, en petits lots et de $8 à $8.75 au char.

Les volailles sont en assez bonne demande : dindes, 9 à 9½ cents ; poulets, de 7 à 8 cents ; oies, de 6 à 7 cents ; canards, de 7 à 9 cents.

Le foin pressé est actif et ferme aux prix antérieurs.

SALAISONS

Le lard de l'ouest a baissé de 50 cents ; on cote le lard Armour Clear de $20 à $20.50 le quart.

La maison Leiter a haussé son saindoux de 5 cents, mais le commerce vend aux prix précédents.

Vente à l'Encan

(Sans Réserve)

LUNDI,

25 Février, 1901

A 10 HEURES

Au No 92 rue St Jacques

Nous avons reçu instruction d'une Compagnie de Prêts, d'offrir au plus haut enchérisseur, les propriétés suivantes :

Quartier St Antoine

47, 49, 51 rue Latour

Maison en bois et brique, fondations en pierre. Magasin et deux logements. Lot 26 x 100, a une ruelle. Bonnes écuries.

Quartier Ste Anne

42 à 52 rue Congrégation

Pâté de maisons en bois et brique, fondations en pierre, formant six logements, rapportant $360.00 par année. Lot 58 pieds par 96 pieds de profondeur.

Nos 191 à 197 rue du Grand Tronc

(PRES SHEARER)

Bloc en brique solide, fondations en pierre, rapportant un loyer annuelle de $288.00. Bien situé, en face de la banque. Terrain 38 x 105, avec droit de passage au côté. Quatre beaux logements.

Quartier St Gabriel

Nos 611, 613, 615 rue Ceatre et 380, 382 rue St Charles

Bloc en bois et brique, fondations en pierre, ayant front sur les deux rues ci-haut, contenant 13 logements, rapportant un loyer de $592 par année. Terrain de 50 pieds de front sur chaque rue par la profondeur d'une rue à l'autre.

Quartier St Louis

Nos 441 rue Cadieux et 60, 62, 64, 66 rue Norbert

Bloc de maisons en pierre, avec magasin sur le coin, de 90 pieds de front par 50 pieds de profondeur. Lot irrégulier de 5,553 en superficie. Loyer $690 par année.

Quartier St Denis

Nos 1241 et 1243 rue Berri

Cottage en pierre de 9 pièces, avec bains, w.-c. et deux logements en arrière. Ce lot fait aussi face sur la rue Pontiac. Terrain 44 x 70. Loyer $320 par année.

No 1248 rue Berri

Manufacture en bois et brique, fondation ens pierre, avec engin et bouilloire, établis. Très propice pour manufacture d'objets légers. Terrain 88 x 70, a ruelle. Loyer $360.

Quartier Hochelaga

No 136 rue du Havre,

Coin de la rue Demontigny.

Petit coin désirable, près de terminus des tramways — logements en arrière du lot et place pour construire magasin sur le coin. Lot 47 x 80, loyer $186.00 par année.

Nos 350, 352, 354 Rue du Havre.

Bâtisse à deux étages, propice pour une manufacture, avec terrain de 80 x 90.

312 à 324 rue Moreau

Terrain de 108 pieds de front par 100 pieds de profondeur, en arrière des maisons 312 à 324 rue Moreau. Superficie, 10,800 pieds. Site très propice pour manufacture.

Les propriétés ci-haut seront vendues à des conditions excessivement favorables — un sixième comptant et la balance en dix paiements annuels si on le préfère.

PARENT FRERES,

Agents et Encanteurs.

92 rue St Jacques.

AMUSEMENTS

ACADEMIE Toute cette Semaine
MATINEE SAMEDI.
La puissante pièce "Melbourne"
Une puissance australienne, par Daniel L. Hart. La plus forte troupe depuis des années. Prix : 25c, 50c, 75c, $1.00 et $1.50.
5 Soirées seulement commençant Lundi le 25 Février et Matinée Mercredi.
JEFFERSON DE ANGELIS
dans A ROYAL ROGUE.
Billets maintenant en vente. 91—6

THEATRE NATIONAL FRANCAIS
Entrée principale, 1140 Ste Catherine. Tel. Bell Pal. 1746. Tel. des Marchands, 533.
Semaine du 18 Février
LE MEDECIN DES PAUVRES. Tous les soirs à 8.15 Hrs. Matinées : Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche, à 2.15 hrs. Prix : Soirées 10c, 20c, 30c et 50c. Matinées : 10, 15c et 25c. Dimanche (matinées et soirée) : 10c, 20c, 30c et 40c. Semaine prochaine—L'As de Trèfle. 91—6

THEATRE ROYAL—Chaque après-midi et soir. Cette semaine, 18 février, "A HOME-SPUN HEART." Décors splendides. Splendide représentation. Prix : 15, 25 et 50c. Semaine prochaine : The London Bells. 91—6

THEATRE DELVILLE—Coin Montcalm et Ste Catherine. Semaine du 18 Février, L'Ordonnance de Gamichon, opérette. Les Trois Chapeaux, comédie en 3 actes. Prix : 10c, 20c et 30c. 91—6

CONSERVATOIRE DE DANSE, BONNE tenue et Culture Physique, SALLE DRUMMOND, Nos. 79-81 rue Drummond. Classes pour les commençants, le mardi et le jeudi, à 8 hrs p. m. Classes des avancés, le samedi soir à 8.30 hrs. p. m. Classes des jeunes, le mardi et le jeudi, à 4 hrs p. m. Les cours privés à l'heure quelle heure pour convenir. Salle Drummond à louer pour bals, réunion sociales, "At Homes," représentations théâtrales, etc. Demander une circulaire. Tél. Up 1448
GEO. E. REAMAN.

DANSE—(Les Cours les plus distingués) M. Frederic W. Vernay CONSERVATORY HALL, 2366 rue de Calhcrine. Enseignement en anglais et en français. Cours nouveaux (pour commençants) Mardi et Jeudi, à 8 heures. Les prix les plus raisonnables. Salle la meilleure de la ville à louer. Téléphone up. 381. Réunion tous les samedis. 92—6

DANSE SALLE STANLEY, DANSE
137 Rue Stanley
Leçons Privées données le jour ou le soir, en français ou en anglais.
Réunion tous les Samedis, à 8.15 p. m.
Classe, les mardis et jeudis, à 4 et 8 p. m.
Salles à louer pour concerts, bals, etc.
Bal Masque le 8 mars.
Tél. Up 934. PROF. FRANK H. NORMAN.

CAKE WALK—Thomas & Thomas, de New-York, lancent un défi à Gus Lambert, champion du Canada, pour une bourse de $50 ou $100. Concours devant avoir lieu au Monument-ere Opera House, lundi 25 courant.

PAR WALTER M. KEARNS

Pour VENTE PRIVEE

Une Maison confortable, 167 Av. Laval,

En brique solide, 2½ étages, Terrain 20 x 70 pieds à une ruelle.

11 chambres. Toute la propriété est en parfait ordre, et peut être achetée à un prix raisonnable. Une personne qui désirerait acheter un bon chez-soi dans cette partie de la ville devrait examiner cette maison. Pour renseignements complets, s'adresser à

WALTER M. KEARNS,
Encanteur.
19,21,22,23 1828 rue Notre-Dame.

Avis de Faillite

IN RE
ZENON TOUGAS, Epicier, Failli.

Avis est par les présentes donné, que le sus-nommé m'a fait le 21e jour de février courant, une cession volontaire de ses biens, pour le bénéfice de ses créanciers.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois du présent avis, pour collocation.

Wm RENAUD,
Cessionnaire.
No 15 rue Saint-Jacques.
Montréal.
Montréal, 22 février 1901 93—1

Standard Light & Power Co.

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende pour les six mois, finissant le 28ème jour de février courant, a été déclaré au taux de huit pour cent par année. Il sera payable le 1er de mars prochain. Des chèques seront expédiés par la poste à tous les actionnaires dont les noms seront sur le registre à cette date.

E. CRAIG,
Sec.-Trés.
Montréal, 13 février, 1901. 128—8

FIXTURES A VENDRE

2 vitrines, comptoirs, tablettes, tables, installation électrique, gazeliers, etc., etc., au magasin de merceries de

W. WHITE,
Au No 180 ST LAURENT

Tout est de dernier goût, se vendra à très bas prix pour liquider.
95—2

SOUMISSIONS

Des soumissions seront reçues par le soussigné, à Danville, P. Q., jusqu'à midi, mercredi, le 27 février 1901, pour débentures sur le canton — township — de Shipton. Montant requis, dix mille piastres, au taux d'intérêt le plus bas. Role d'évaluation du "township" : $520,486.00, et c'est la première émission de débentures. Terme, cinq ans, et la corporation se réserve le droit de payer en n'importe quel temps, après trois ans. Argent requis le 4 de mars.

C. C. BROWN,
Secrétaire-trésorier.
20,22,23

FEMMES !

Voyez à ce que vos maris vous donnent, ainsi qu'à vos enfants, tout ce dont vous avez besoin ; insistez pour qu'ils achètent une maison payable par paiements mensuels.

N'oubliez pas que $25.00 sont tout ce qu'il vous faut pour commencer.

Un loyer de $10.00 par mois pendant 10 ans, s'élève à $1,200. Un loyer de $20.00 par mois, pendant 10 ans, s'élève à $2,400.

ET VOUS N'AVEZ RIEN.

HOMMES !

N'attendez pas à demain pour mettre quelque chose de côté. Vous ne le regretterez jamais et votre famille, durant les jours de malheur, n'aura pas trop à en souffrir.

SAMUEL HUSSELBEE,

Bureau : 1638 Rue Saint-Laurent,
Samedis et Dimanches seulement.
Résidence : 28 rue Waverley, Annexe.
Téléphone Up. 2393. 21,22,23

TERRAIN A VENDRE

Un beau terrain comprenant trois lots de 22 x 99 chacun, situé sur la rue St Denis, près de la rue Mont-Royal. Conditions faciles. S'adresser à T. 1339, bureau de La Presse

LES VIGNETTES DE LA PRESSE SORTENT DES ATELIERS DE LA MONTREAL PHOTO ENG. CO 719 RUE ST JACQUES
VIGNETTES DE TOUS GENRES : DEMI-TON—SUR CUIVRE, ETC. ETC.
DESSINS AU TRAIT—TRAVAIL GARANTI.

LA MAFIA

Cette terrible société serait responsable d'un crime commis à Chicago

Un membre de la Colonie Italienne trouvé mort dans la rue

Chicago, 22 — Un meurtre que l'on croit être le résultat d'une vendetta a été commis près des avenues Grand et Milwaukee, hier soir. Salvatore Giovanni a été trouvé mort, le cœur transpercé d'une balle. Carlo Battista, arrivé récemment de New-York, se tenait près du cadavre, un revolver chargé à la main. Il a raconté qu'il était intimement lié avec le défunt et qu'ils ont été attaqués par trois hommes pendant qu'ils se rendaient à la demeure de Giovanni. Batista n'était pas blessé et toutes les chambres du revolver qu'il tenait à la main étaient pleines. Dans une poche de l'habit du défunt on a trouvé un autre revolver dont trois chambres étaient vides. Les blessures reçues par Giovanni l'auraient empêché de mettre ce revolver dans sa poche, dans le cas où il s'en serait servi pour se défendre.

Batista a été arrêté.

Giovanni, l'un des principaux Italiens de Chicago, faisait partie de plusieurs sociétés secrètes. Lorsqu'il s'établit ici, il y a sept ans, il venait de New-York.

Quelques heures après le meurtre, la police fit une descente dans une maison de l'avenue Milton, et y a arrêté neuf Italiens que l'on dit être allés à la société de la Mafia. J. Marico, l'un des prisonniers, porte à la bouche une blessure faite par une balle de revolver.

Dans une chambre, on a

LA MORT DE CARRIER

Echos du fatal accidentsur le Grand Nord— Enquête du coroner Belleau

(De notre Correspondant Particulier)

Québec, 22 — L'enquête sur la mort de Valère Carrier, mort, lundi dernier, des suites de blessures reçues lors de l'explosion d'une locomotive, à Grand'Mère, sur la ligne du Grand Nord, vendredi dernier, a été commencée à la Morgue par le coroner Belleau, hier après-midi.

L'hon. Chs Langelier représentait la famille du défunt, et M. C. Brodie représentait la compagnie du Grand Nord.

Le jury est composé comme suit : M. Eugène Fortin, président; MM E. Bédard, Jos. Letrançois, E. Larouche, E. Chartrain, Jos. Letourneau, O. Côté, Jean Sasseville, E. Pelletier, N. Hénault, Joe Samson, N. Fihon, Jos. Brousseau, S. Bertrand.

Le premier témoin entendu est le père du défunt, M. P. Carrier. Samedi, il a appris l'accident arrivé à son fils vendredi dernier. Le défunt jouissait d'une bonne santé. Il ne connaît rien des circonstances qui ont entouré cet accident.

Le second témoin est M. J. Clark, maître-mécanicien sur la ligne du Grand Nord. Le défunt était chauffeur à l'emploi de la même compagnie, sur l'engin portant le No 16. J'ai reçu un télégramme, vendredi dernier, m'annonçant que l'engin de la dite locomotive venait de faire explosion, et que le chauffeur et l'ingénieur étaient gravement blessés. Je suis arrivé à Grand'Mère, dimanche matin, à 6 heures, et j'ai constaté que la chaudière avait fait explosion. Cette locomotive servait à la compagnie depuis huit mois; c'était une machine de seconde main, mais elle avait été réparée à Chicago, de sorte qu'elle était en bon ordre, au moment de l'accident. Elle pouvait supporter une pression de vapeur de 180 livres. J'ai constaté que l'explosion était due au manque d'eau. David Roberge, le mécanicien, fut transporté à Montréal, et Carrier à Québec. Cette locomotive devait avoir servi au moins 8 ans, lorsqu'elle est arrivée à Québec; elle a été inspectée par M. James Farrell, avant et après l'accident, ainsi que par M. J. Nelson, tous deux inspecteurs de bouilloires ; ce dernier à l'emploi du Pacifique Canadien.

En réponse à M. Jos. Samson, l'un des jurés : Cette bouilloire était étanche.

En réponse à l'hon. M. Chs. Langelier, avocat de la famille du défunt : L'ingénieur et le chauffeur étaient obligés de voir à ce que l'eau ne manque pas dans la bouilloire. Elle a été examinée une semaine avant l'accident, et trouvée en bon ordre.

M. C. Brodie, l'avocat de la Cie du Grand Nord, pose quelques questions au témoin ; en réponse, ce dernier ne dit rien de nouveau.

Le troisième témoin est M. James Farrell, c'est lui qui a inspecté la bouilloire après l'accident. Il dit que l'explosion a été causée par le manque d'eau, tel que mentionné dans le rapport qu'il a fait à M. J. Clark. Il a réparé cette bouilloire, l'été dernier, à Québec. Des tubes nouveaux furent posés.

Isidore Rousseau, serrefrein, à l'emploi de la Cie du Grand-Nord, dépose ce qui suit : J'étais à bord du train conduit par l'engin No 16. L'explosion s'est produite dans la paroisse de Grand'Mère, à 2 milles de la station Garneau. L'ingénieur a été trouvé immédiatement après l'accident. Je me suis mis à la recherche de Carrier ; je l'ai trouvé dans le bois, à environ 70 pieds de la voie. Il souffrait beaucoup du côté droit. Au moyen d'un petit traîneau, nous l'avons transporté dans une maison, où était Roberge. Le prêtre et le médecin ont été appelés, et lui ont procuré tous les soins nécessaires. L'infortuné avait sa connaissance. Il a été trouvé environ 12 minutes après l'accident, et transporté à Québec, en même temps que Roberge, à 4 heures de l'après-midi. L'explosion s'est produite à 10.45 heures a. m., environ.

En réponse à M. Langelier, le témoin dit que le défunt était en devoir depuis le matin.

Démétrius Barnerdo, serre-frein, de St Raymond, à l'emploi des compagnies du Grand-Nord, et Québec et Lac St Jean: J'étais sur le train conduit par la locomotive No 16, qui a causé la mort de Carrier. Ayant entendu le bruit de l'explosion, je me suis jeté à terre pour éviter les débris et les morceaux de charbon. Je me suis levé pour appliquer les freins. Roberge et Carrier n'étaient plus à la locomotive. J'étais avec Rousseau quand il a trouvé Carrier. J'ai donné le signal à la station voisine que la voie était embarrassée.

En partant de Garneau, j'ai regardé le verre de sûreté, selon mon habitude, et j'ai constaté que l'eau s'échappait par le haut. La bouilloire devait être remplie d'eau.

Avant de partir de Garneau, nous avions pris de l'eau au réservoir.

Les jurés posent plusieurs questions au témoin.

L'ingénieur m'a déclaré, le matin de l'accident, que M. J. Clark l'avait envoyé travailler là, avec cet engin. Quelques jours auparavant, l'ingénieur Roberge a dit à plusieurs personnes, en ma présence, que M. Clark lui avait dit de ne pas laisser conduire cet engin-là par d'autres. La veille de l'explosion, la composition entre les deux feuilles, sur le dessus de l'engin, a brûlé. Le lendemain, nous avons vu que la feuille de dessus avait rougi. Avant le départ de Garneau, l'ingénieur m'a dit qu'il savait bien que cet engin n'était pas trop en bon ordre; mais M. Clark a dit de tâcher de faire quelque temps avec cette locomotive, parce qu'il n'en avait pas d'autres.

En réponse à M. Clark, le témoin dit qu'il était dans l'engin, cinq minutes avant l'accident, quand l'injecteur fut appliqué deux fois sans fonctionner.

L'enquête fut ajournée à cette après-midi, à 2 heures.

THÉ DU CEYLAN ET DE L'INDE

VERT ou NOIR

EST UN THE PARFAIT !

Il est parfait parce qu'il est Pur, Sain, Propre et Délicieux.

Il vous est vendu à son état naturel. Ni le bleu de Prusse, ni la Pierre ollaire ne sont employés, COMME DANS LES AUTRES THES, pour en dissimuler les défauts. Il n'en a pas. 21,22,23-x

LES THÉS "SALADA" ne sont vendus qu'en paquet de plomb. Noir, mélangé, vert, du Ceylan, non coloré. Echantillons gratis sur demande.
Adressez : "SALADA," Montreal.

SOIES ENDOMMAGÉES !

PROVENANT DU FEU CHEZ THOMAS MAY & CO.

Seront mises en Vente en Détail

Samedi, le 23 et Lundi, le 25 Courant,

CHEZ

B. Charbonneau,

No 1505 NOTRE-DAME.

Aussi une foule d'autres Marchandises Provenant du même FEU.

GALERIE DES ARTS

Exhibition de chefs-d'œuvre et réception au Square Phillips

Un grand nombre des membres de l'Association des Arts et leurs amis ont assisté, hier soir, à l'exhibition de peintures et à la réception tenue à la Galerie des Arts, au square Phillips. Des rafraîchissements ont été servis et l'orchestre des Carabiniers Victoria a joué des morceaux choisis.

Parmi les personnes présentes, on remarquait :

M. W. J. Learmont, Rév. Dr. Barclay, M., Mme et les Dlles Currie, M. et Mme Robert Harris, Mlle Pangman, M. et Mlle MacVicar, Mlle Cameron, M., et Mme James McDougall, M. et Mme Hague, hon. juge et Mme Hall, hon. C. A. et Mme Drummond, M., Mme et les Dlles R. B. Angus, M. J. Try-Davies, M. et Mme D. Forbes Angus, M. et Mme E. F. Hebden, M. J. B. Abbott, M. et Mme G. R. Marler, M. et Mme Jas. Ross, M., Mme et les Dlles David Robertson, prof. Adams, M. T. Ridler Davies, M. C. F. Dawson, M. et Mlle Hoden, M. W. H. Maynard, M. et Mme H. R. Ives, M., Mme et Mlle Sclater, Dr Alexander Shurries, M. et Mme J. Beattie, les Dlles Derick, M. et Mme W. Bentham, M. G. T. Dunlop, M. et les Dlles Irwin, M. et Mme Judge, Mlle Edgell, Mme Drury, M. W. Thornoe, Mme J. Mulholland, M. et Mme William Stanway, M. W. B. et les Dlles Béthune, M. et Mme Birks, Rév. T. Everett, M. et Mme J. air, Mlle Ludington, Dr et Mme J. W. Sterling, Mlle Payne, M. A. T. Taylor, M. W. S. Murphy, M. et Mme G. C. Mathieu, M. et Mme W. B. Backader, M. F. C. et Mlle Budden, M. et Mme A. Faconer, M., Mme et Mlle R. Lindsay, Mme R. A. Lindsay, M. et Mme E. W. Madge, M. et les Dlles Homer Taylor, Sir Wm. Lady et les Dlles Van Horne, Mlle Micheson, M. et Mme Campbell, Nelles, M. et Mme Eugène Lafleur, M. S. Arnold Finley, Dr Fry, M. et Mme Charles Byrd, professeur et Mlle Cox, M. et Mme Roswell Fisher, les Dlles Macfarlane, M. F. W. Nelles, M. et Mme C. R. Whitehead, M. et Mme Kenneth Campbell, M. et Mme J. A. Gillespie, M. et Mme James Wright, M. et Mme C. Gurd et le professeur S. H. Capper.

L'école hollandaise était la plus largement représentée. Les peintures de Scheveningen, Bisschop, Watt, Burne, Jones, Albert, Moore et Rossetts ont été vivement admirées. Les artistes français les mieux représentés étaient Benjamin Constant, Harpignies, L'Hermite, Pasini et Raffaelli.

L'exhibition sera ouverte chaque jour jusqu'à mardi.

LE PEINTRE JACOBI

Un artiste bien connu à Montréal s'éteint dans le Dakota

Une dépêche de Dakota nous apporte la nouvelle de la mort de M. Otto Reinhold Jacobi, R.C.A., une figure bien connue dans le cercle des artistes canadiens. M. Jacobi résida autrefois à Montréal, où il fut président de l'Académie Royale Canadienne. Il y a trois ans environ, M. Jacobi alla se fixer à Dakota. Il naquit le 27 février 1812, à Konigsberg, Prusse Est, et dès son enfance il montra des goûts pour l'art de la peinture. Après 5 ans d'études à l'académie de Berlin, il obtint la une bourse pour continuer ses études à Dusseldorf, ville qui était alors considérée comme le foyer de l'art en Allemagne. Il resta à Dusseldorf durant dix ans, suivant les leçons des meilleurs artistes de cette école. En 1841, il recevait du Duc de Nassau des émoluments comme peintre de la cour et professeur, et resta à cette place jusqu'aux jours malheureux qui changèrent la destinée du duc, son maître. En 1860, M. Jacobi arrivait au Canada, et se fixa à Montréal. Il était surtout peintre de paysage, et son talent pour cet art était admirable. Les œuvres de ses dernières années sont celles d'un artiste distingué. M. Jacobi avait beaucoup vu. Quoiqu'à l'âge de 90 ans, M. Jacobi a toujours été un exposant régulier de l'Académie jusqu'à ses trois dernières années de sa vie, époque où il abandonna le travail.

ECHOS D'UN DESASTRE

Sept autres cadavres retirés de la mine de Cumberland — Tous étaient méconnaissables

Vancouver, 22— Sept autres cadavres ont été retirés des ruines de la mine de Cumberland. Tous ces malheureux sont morts asphyxiés. Quelques-uns avaient les bras ou les jambes brisés. Leur figure était tellement congestionnée qu'il était impossible de les reconnaître autrement que par leurs vêtements.

Les funérailles ont eu lieu hier. On fait actuellement circuler une pétition demandant au gouvernement de la Colombie Anglaise de nommer un inspecteur avec charge d'inspecter non seulement chaque mine, mais aussi chaque mineur, afin que des ouvriers inexpérimentés ou incompétents ne mettent pas en danger le vie de leurs camarades.

EN CHINE

La cour consent à infliger les châtiments demandés par les ministres étrangers — On considère cependant que les diplomates chinois ont remporté une victoire signalée

Pékin, 22 — Le prince Ching et Li Hung Chang ont reçu par télégraphe des instructions de la cour leur enjoignant de notifier les ministres des puissances qu'un édit vient d'être lancé au sujet des châtiments à infliger aux fonctionnaires condamnés, en conformité avec les demandes des ministres. D'après cet édit, voici les punitions qui seront infligées :

"Le général Tung Fuh Sian sera dégradé et privé de son rang.

"Le prince Tuan et le duc Lan seront disgraciés et exilés.

Les princes Chuang, Ying-Men et Ahao Shu Chiaio devront se suicider.

Fsu chen Yu, Qu Fsien et Ki Ain seront décapités."

Ce n'est pas exactement ce que demandent les ministres, mais on considère cependant qu'il serait raisonnable d'accepter ces châtiments. Toutes les têtes demandées ont été accordées, à l'exception de celle du général Fung Fuh Hsiang, que la cour ne peut atteindre.

Dans les cercles diplomatiques, on considère que la Chine vient de remporter une victoire signalée.

NOUVEAU REGIMENT STRATHCONA

Lord Strathcona ayant exprimé le désir de voir diriger vers un autre le mouvement qui se fait actuellement en son honneur tendant à lui ériger une statue, on a donc proposé de réunir les sommes souscrites à cette intention à celles de l'association d'un monument aux soldats (soldier's Monument Funds), pour obtenir par ces contributions des troupes du Canada qui seront envoyées dans l'Afrique Sud, comme le fut le "Strathcona Horse" par le haut-commissaire canadien.

Une assemblée de tous les citoyens pour considérer la question aura lieu au St Lawrence Hall, lundi prochain, le 25 février, à 4.30 heures p. m. La réunion se fera dans la salle dont la porte d'entrée est voisine de celle du bureau du C. P. R. Le public que cette chose intéresse est prié d'être présent.

Les membres du comité général des fonds sont priés d'assister à 4.15 heures p. m., à la même date et au même endroit, à une séance spéciale du comité.

HOPITAL DE VERDUN

Durant la semaine finissant mardi dernier, sept patients ont été admis à l'hôpital de Verdun. Les gouverneurs visitants pour la semaine commençant lundi sont : MM. Randolph Hersey, Jas. Linton, J. B. Learmont et John Patterson.

Allan's

MAGASINS D'ARTICLES NECESSAIRES

A la Classe Ouvrière

BONNES MARCHANDISES A PRIX RAISONNABLES.

"Grosses Ventes et Petits Profits" notre devise.

Angle des rues Craig et Bleury
Et 2299 Ste Catherine

JOHN ALLAN a ouvert ses magasins pour répondre aux besoins de la classe ouvrière, et aucun magasin à Montréal, ou probablement au Canada, n'a fait d'aussi rapides progrès ; son but est d'avoir le meilleur magasin d'articles pour hommes du Canada, où n'importe qui peut acheter tout ce dont il a besoin, depuis un bouton de collet jusqu'à un habillement ou un pardessus. Nous avons maintenant un stock d'au de là $50,000, dans lequel vous pouvez trouver des articles nécessaires pour travailler à la manufacture, au magasin, au bureau, ou pour aller en soirée, etc.

Quand nous disons que nous vendons tout ce dont la classe ouvrière a besoin, cela ne signifie pas que nous ne vendons que des marchandises communes. Au contraire, nous trouvons que la classe ouvrière, règle générale, veut avoir ce qu'il y a de mieux. La plupart font de bons gages, et consentent à payer des prix élevés pour de bonnes marchandises, et leur clientèle, nous le savons par expérience, est la meilleure qu'on puisse avoir. Ils paient rubis sur l'ongle et ne marchandent pas. En retour, afin de conserver leur confiance, nous les servons de notre mieux. Nous les remercions cordialement de l'encouragement qu'ils nous ont donné dans le passé, et nous espérons qu'à l'avenir ils nous accorderont une part de leur patronage. Nous venons de terminer la meilleure année d'affaires que nous ayons jamais faite. Notre grosse clientèle et l'avantage que nous avons de payer comptant, nous permettent d'acheter sur les meilleurs marchés, des meilleurs fabricants, aux conditions les plus avantageuses, et de donner à nos clients les meilleures marchandises aux prix les plus bas. Si un client reçoit, ici, des marchandises qui ne lui donnent pas satisfaction, nous nous faisons toujours un plaisir de les échanger ou de rembourser l'argent.

Notre Stock du Printemps d'Articles pour le cou, Bonneterie, Chapeaux, Gants, Chemises, Hardes Faites, Vêtements, Tweeds et Worsted à Habillements et à Pantalons, est maintenant au complet et prêt à subir votre inspection.

NOUS VOUS INVITONS A VENIR EXAMINER NOTRE STOCK

allan

Chapelier, Drapier et Confectionneur pour Hommes
Angle des rues Craig et Bleury,
Et 2299 rue Ste Catherine, MONTREAL.

BEURRE de LAITERIE

Depuis 20 cents la livre.

DANS LE BUT DE REDUIRE UN PEU NOTRE STOCK DE BEURRE DE LAITERIE, NOUS L'OFFRONS AU BAS PRIX CI-DESSUS MENTIONNÉ. C'EST UN BEURRE DE LAITERIE DE BONNE QUALITÉ ET NOUS GARANTISSONS QUE C'EST LE MEILLEUR DE LA VILLE A CE PRIX. NOUS SERONS OBLIGÉS D'AUGMENTER NOS PRIX AVANT LONGTEMPS, MAIS DANS L'INTERVALLE NOUS VOUS OFFRONS L'OCCASION DE BENEFICIER DANS NOS PROFITS.

THE LAING PACKING & PROVISION CO., LTD.
SEPT MAGASINS DE DETAIL. 96—2

UN MESSAGE D'ESPERANCE

Aux Mères, Epouses et Filles.

LE CELERI COMPOSE DE PAINE

Le Seul Bannisseur de la Maladie et le Véritable Vivificateur pour les Femmes Epuisées et Affligées.

Le Merveilleux Remède qui Guérit quand tous les autres échouent.

Les femmes reconnaissantes et joyeuses par tout le Canada se font un plaisir de recommander le Celeri Composé de Paine à leurs soeurs affligées. Le merveilleux remède donne promptement cette force et cette santé dont les femmes fatiguées, nerveuses, découragées et épuisées ont tant besoin.

Jessie M. Ross, Quyon, Qué., écrit comme suit :

"C'est pour moi un véritable plaisir de certifier du grand bien que m'a fait le Celeri Composé de Paine. J'étais complètement épuisée et en proie à la faiblesse féminine, et après avoir pris trois bouteilles du grand composé, j'étais complètement guérie. C'est le meilleur purificateur du sang que je connaisse, et je le recommande à toutes celles qui souffrent comme j'ai souffert".

Grandes Nouveautés

Dans notre département des étoffes qui se lavent, nous avons reçu de superbes nouvelles étoffes qui seront certainement les favorites de la prochaine saison. Ces magnifiques et artistiques étoffes sont étalées. Les dames sont cordialement invitées à venir examiner les dessins exclusifs importés pour notre commerce.

Mousseline Mercerised Soyeuse.
Mousseline Crêpée Yeddo.
Challis Javanais.
Nouveaux Dessins en Challis.
Dimity Irlandais.
Organdies Françaises.
Mousseline Mercerised unie et plissée, dans toutes les Nuances.

Les marchandises ci-dessus sont les plus nouvelles que Dame La MODE a déclaré être en vogue pour le printemps et l'été 1901.

Agents Spéciaux pour les Sous-Vêtements en Toile Mesh du Dr Deimel.

OGILVY.

LES PILULES DE SANG DU Dr BAIN

Êtes-vous Anémiques ?

Pourquoi n'essayeriez-vous pas le seul remède qui vous rendra votre santé d'autrefois, sans vous empêcher de vaquer à vos occupations ordinaires.

En vente chez tous les pharmaciens à 50c la boîte ou 6 boîtes pour $2.50. Consultations gratuites. Adressez Boîte B. P., 275, Montréal.

Remède Anglais Fameux

Il Guérit efficacement la Constipation et l'Indigestion.

Les Pilules Anglaises de Wills vous délivreront de la constipation, chasseront les poisons du corps et tonifieront l'estomac, ramenant son action normale. Essayez-les pour votre indigestion ; elles ne manquent jamais de donner satisfaction. Les seules vraies pilules garanties vendues par les pharmaciens. Demandez les Pilules Anglaises de Wills : ne prenez pas de substitut. Envoyées par la poste, à n'importe quelle adresse, sur réception de 25 cents. — The Wells and Richardson Co., Limited, Montréal. k

Confection de Robes à Domicile

PATRONS SPECIAUX.—Si vous désirez avoir un patron de la robe de bain pour petits garçons (No 3725) illustrée dans cette page, envoyez 10 cents. Le modèle est fait par MAY MANTON et convient aux petits garçons de 4 à 12 ans. Dites le numéro et la grandeur que vous voulez avoir. Adressez :

MAY MANTON PATTERN CO. (M. LA P.)
132 East Twenty-third St., New-York. k

Sensation à Brockville

Nous avons distribué dans cette ville des échantillons gratis, et toutes les Dames font maintenant leur lavage avec la

'VICTORINE'

2 Bouettes, 5cts. Chez les Epiciers. (29)

A la Grande Salaison...

Veau . . . 7c et 9c la lb
Steak Sirloin . . 9c la lb
Lard frais ou salé 10 et 11c la lb
Roast Beef . 7c et 9c la lb
20 lbs Viande mélangée $1.00

A. Leduc,

854 et 856 rue St Laurent,
Près de la rue St Cuthbert.

95-1

EPIDEMIE DE VOLS

Les cambrioleurs pénètrent hier soir avec effraction chez un marchand de charbon et enlèvent argent et effets

On croit que ce sont de tout jeunes gens

A voir les agissements des cambrioleurs, on dirait qu'ils ont le don de la clairvoyance.

Chez M. Alphonse Poupart, marchand de charbon, coin des rues Craig et Sanguinet, jamais on n'a l'habitude de laisser un seul sou dans les bureaux durant la nuit.

Mercredi soir, on fut forcé, par un concours de circonstances toutes particulières, de déroger à cette coutume, et, justement, cette nuit-là, des voleurs ont enfoncé l'établissement et pillé tout ce qui se trouvait dans les tiroirs.

Mercredi, M. Poupart, ayant à assister à une assemblée, quitta le bureau de fort bonne heure dans la soirée.

Deux charretiers n'avaient pas encore apporté dans la cassé à cette heure, leurs collections de l'après-midi. C'est pourquoi, au lieu de déposer leur argent entre les mains du patron, ils le confièrent au contremaître, M. Gélineau, qui le mit sous clef dans un tiroir du bureau.

Or, hier matin, quand M. Wilfrid Hurtubise, le comptable de M. Poupart, vint ouvrir l'établissement de son patron, il ne fut pas peu surpris de trouver tout sens dessus dessous.

Le parquet était jonché de bons, de créances et de billets que les visiteurs nocturnes avaient souillés.

Six tiroirs avaient été forcés, au moyen d'un poinçon, et dans l'un d'eux, on avait volé la somme de $8, déposée là par le contremaître, mercredi soir.

La moitié d'une boîte d'allumettes et un pot rempli de tabac, qu'on avait laissés sur un pupitre, étaient disparus, de même qu'un pardessus et des gants, appartenant à l'un des employés.

Des timbres-poste, pour une valeur considérable, qui se trouvaient aussi dans un tiroir, n'avaient pas été touchés.

Chose singulière, l'horloge avait été arrêtée à quatre heures précises, et la clef dont on se sert pour l'ouvrir gisait sur le plancher.

Ce détail reste un mystère pour M. Poupart et les détectives qui ont charge de la cause.

Il y a deux fenêtres en arrière du bureau principal. Les vitres en étaient brisées.

On avait d'abord essayé de faire jouer le mécanisme, qui ferme la première d'entre elles ; puis les voleurs, voyant l'inutilité de leurs efforts, avaient alors attaqué la seconde avec succès.

Elle leur avait servi d'entrée et de sortie, et ils avaient même pris la précaution de la refermer en partant.

Les visiteurs avaient dû pénétrer dans la cour, en franchissant une barrière élevée qui donne sur la rue Craig.

Pour se retirer, par exemple, ils avaient suivi un chemin tout autre.

Grimpant sur le toit qui recouvre les immenses approvisionnements de bois et de charbon de M. Poupart, ils avaient franchi par là toute la distance qui sépare la rue Craig du coin des rues Vitré et Sanguinet, puis s'étaient laissés choir dans la neige à cet endroit.

Les traces de deux hommes étaient parfaitement visibles dans la neige qui recouvre le toit. Suivant toutes probabilités, les cambrioleurs doivent encore être des enfants.

Une enquête a été ouverte sur-le-champ par les détectives, mais aux dernières nouvelles, les voleurs étaient encore au large.

MARCHE SUR LA MONTAGNE

Les compagnies Nos 5 et 6 du "Victoria Rifles" dans une sortie, hier soir, ont parcouru les chemins de la montagne. Le capitaine Rodden et le lieutenant Hagar commandaient la compagnie No 5, la compagnie No 6 était sous les ordres du capitaine Cameron et du lieutenant McGill. Le lieutenant Stikeman était aussi présent. Après onze heures, les hommes revinrent à leurs quartiers, très fatigués, mais satisfaits de l'exercice. Un souper fut ensuite servi et tous y firent honneur.

FAITES LE CHANGEMENT

Avant que le café vous ravage

"Il disait bien vrai celui qui, un jour, voulait me persuader que c'était le café qui était la cause de la gastrite, nervosité, torpeur du foie et tremblement des mains qui me dérangeaient dans mon travail, celui de dessinateur, mais le café était ma seule habitude et je l'aimais tant que je ne voyais pas comment j'aurais pu l'abandonner.

"Si il n'avait pas été si enthousiaste au sujet du soulagement reçu dans son cas, grâce à l'abandon du café pour prendre Postum Food Coffee, je n'aurais pas trouvé assez de force pour renoncer à mon breuvage favori.

"Je mis le café de côté ce jour-là au goûter, et je pris une tasse de Postum. On l'avait fait bon, et il était d'une couleur riche, foncée, ayant de plus un arome délicieux qu'on ne trouve pas dans le café ordinaire. Il plaisait à l'oeil, à l'odorat et au palais, aussi m'en fis-je servir chaque jour, au restaurant, au goûter du midi. Aussitôt je constatai un changement pour le mieux, mais je ne sentis un soulagement réel que lorsque je renonçai au café, au déjeuner, pour prendre Postum. Maintenant, je ne souffre plus de gastrite, maux de tête, et j'apprécie beaucoup le fait d'avoir les nerfs en repos. Je n'ai plus de tremblements de mains ni de prostration nerveuse. Je suis bien et je considère que c'est mon devoir de dire à ceux qui se laissent empoisonner par un breuvage qu'ils ne redoutent pas du tout : "Faites le changement avant que le poison ait exercé ses ravages en vous."

Cette lettre est d'un dessinateur de New-York. On peut savoir son nom par la Postum Cereal Co. Ltd, à Battle Creek, Mich. w

COLOMBIE ANGLAISE

Le 9ème Parlement ouvert par Sir Henry Joly

Victoria, C. A., 21 — La seconde session du neuvième Parlement a été ouverte cette après-midi par le lieutenant-gouverneur Joly en présence d'une foule inusitée de spectateurs. Parmi ces derniers, il y avait plusieurs volontaires revenus du Sud-Africain. Leur présence causa un enthousiasme des plus chaleureux.

Nous donnons maintenant les grandes lignes du discours du Trône.

Sir Henry Joly souhaita la bienvenue aux chambres, puis il fit une touchante allusion au triste événement survenu depuis la dernière session, à savoir à la mort de notre bien-aimée Reine, Victoria Ire, espérant que son fils suivra ses glorieux pas.

Il annonça ensuite que c'était l'intention de son gouvernement de donner des lopins de terre gratuitement aux vaillants soldats qui avaient été combattre pour la défense de l'empire, dans le Sud-Africain.

Il présenta une mesure pour amender l'acte des écoles, et une autre pour l'encouragement de l'industrie de la pulpe de bois.

Des nouvelles crémeries seront construites et on prendra les meilleures informations pour l'encouragement de la fabrication du beurre et du fromage. On s'efforcera d'obtenir une réduction dans les taux de fret pour l'encouragement de l'agriculture de la Colombie Anglaise et pour donner plus d'extension aux systèmes des petits fermages.

On construira de nouvelles lignes de chemins de fer.

On passera des règlements pour le perfectionnement, sous le plus bref délai des lois sur les mines déjà existantes.

L'acte concernant l'immigration, passé à la dernière session, sera mis en force.

Une délégation composé du premier ministre et du procureur général sera envoyée auprès du gouvernement fédéral pour régler certaines difficultés pendantes au sujet des chemins de fer de la Colombie Anglaise.

Les estimés budgétaires seront dépensés de la manière la plus économique et pour les besoins de la Province, après leur soumission, à court délai aux Chambres.

CONSEILS DE MAY MANTON

Robe de bain pour petits garçons No 3725

Le modèle ci-dessus est en flanelle écrue de couleur rouge foncé garni de corde et de glands de soie; mais la flanelle de différentes couleurs et de différents dessins, la toile à essuiemains de Turquie, le coton-velours et la flanellette, unis, rayés et fleuris, sont tout aussi convenables.

Pour tailler cette robe, il faut, pour un garçon de huit ans, 4 1-2 verges d'étoffe de 27 pouces de largeur; 2 1-2 verges de 44 pouces, ou 1 3-4 verge de 56 pouces.

Le patron No 3725 convient aux petits garçons de 4, 6, 8, 10 et 12 ans.

Pas de régime à suivre

En prenant le matin, avant de déjeuner, un verre à vin d'eau minérale naturelle purgative Rubinat, Source Verre, vous n'avez rien à changer à vos habitudes journalières. Cette eau, dont l'action est à la fois prompte, sûre et douce, nettoie le foie et régularise les intestins d'une manière admirable. En vente partout à 25 cents la bouteille. — Boivin, Wilson et Cie, Montréal, seuls agents pour le Canada.

Comble de la Sagesse

Avoir toujours une bouteille de BAUME RHUMAL à la maison, c'est bien facile et c'est le comble de la sagesse. 95 — 2

HABILE ESCROC

Il meublait son logis princièrement, et cela à très bon marché

Mais il est soudain dépouillé de tout

Pour ce qui est de découvertes et d'inventions, les filous ne semblent pas être disposés à se laisser devancer par les maîtres de la science et de l'industrie. Chaque jour on entend parler de trucs nouveaux. Le dix-neuvième siècle a été le siècle de la vapeur et de l'électricité ; le vingtième sera celui des voleurs ; et si les choses continuent comme elles vont, nos petits-enfants en verront de belles.

Parmi les dernières inventions brevetées au bureau de la police, il s'en trouve une fort ingénieuse, qui permet d'emménager richement un logis sans avoir à débourser un traître sou.

L'individu qui a accompli ce tour de force a été découvert, hier après-midi, sur la rue Ste Elizabeth, par un agent collecteur à l'emploi de M. H. M. Leblanc, marchand de meubles, 503 rue Berri.

L'habile inventeur avait préféré jusqu'à ce jour rester caché ; c'était sans doute par modestie. Heureusement, comme tout vrai mérite doit briller au grand jour, cet individu verra probablement le sien célébré à la cour de police avant longtemps.

C'est un homme à plus de dix ou douze "alias" ; il s'appelle Lachance, alias Poirier, alias Coursol, alias Labrosse, etc., autant de noms qu'il a fait de victimes. Il vit avec une personne qu'il dit être son épouse.

Quand il voit, chez un marchand de meubles, quelque pièce de valeur, qui pourrait figurer avec avantage dans son logis, il se la fait apporter en promettant de la payer par versements mensuels.

Des agents collecteurs prennent note de son adresse et se présentent ensuite régulièrement chez l'acheteur pour retirer leurs dûs.

D'ordinaire, les deux premiers paiements se font avec ponctualité, mais après deux ou trois mois l'individu quitte sa pension, change son nom et dépiste ainsi les agents.

Le tour est joué : avec quatre ou cinq dollars, il s'est procuré un meuble en valant plus de cinquante.

Un grand nombre d'hommes d'affaires de Montréal ont été la victime de cet habile filou.

M. H. M. Leblanc lui avait cédé pour sa part une magnifique horloge, du tapis de grande valeur et plusieurs autres articles.

Lachance, alias Poirier, alias Hébert, etc., ne versa que deux paiements au terme voulu, et disparut ensuite.

Il y a de cela plus d'une année.

Un pur hasard permit, hier, qu'un agent de M. Leblanc rencontrât le filou sur la rue. Il le suivit à la sourdine jusque dans une maison de pension de la rue Ste Elizabeth, où l'individu avait élu domicile depuis quelque temps.

Celui-ci vivait dans deux appartements somptueusement emménagés au moyen de meubles ainsi volés.

Le perspicace agent mit, séance tenante, le séquestre sur tout ce qui appartenait à son patron, puis il alla mander par téléphone tous ceux qu'il connaissait pour avoir été floués.

En moins de deux heures, l'homme aux "alias" était dépouillé de tout son bien, volé à la sueur de son front ; et ce n'est que grâce aux prières de sa prétendue épouse qu'il n'a pas pris le chemin de la prison.

COMITE DU FEU

Contrats octroyés pour l'achat de 2000 pieds de boyaux à incendie

L'affaire la plus importante de la séance du Comité du Feu et de l'Eclairage, hier après-midi, a été l'octroi de contrats pour deux mille pieds de boyaux à incendie.

Des soumissions avaient été reçues de trois compagnies : la Canadian Rubber Co'y, de Montréal, représentée par M. L. E. A. Cholette ; la Gutta Percha and Rubber Manufacturing Co'y, de Toronto, représentée par M. W. L. Ogle, et la Combination Ladder Company, de Providence, R. I., représentée par M. K. Martin. Plusieurs espèces de boyaux furent soumis au comité pour l'examen, et chaque représentant vanta les qualités de sa marchandise.

Finalement, il s'agissait de choisir entre la marque Keystone de la Canadian Rubber Company et la marque New Peerless de la Gutta Percha and Rubber Manufacturing Company, de Toronto.

Le chef Benoît a recommandé la Keystone et a dit qu'il la trouvait la meilleure, surtout dans les temps froids, vu qu'il en avait essayé plusieurs autres espèces.

Les échevins Tansey et Bumbray voulaient qu'en outre de la Canadian Rubber Company, les autres compagnies eussent une chance, car les contrats ne pouvaient être donnés tout le temps à la même compagnie. Les échevins Chaussé, Lamarche et Lavallée pensaient que la Canadian Rubber Company devait avoir le contrat, parce que l'article était manufacturé à Montréal et qu'il donnait de l'ouvrage à un grand nombre de citoyens.

L'échevin Chaussé proposa que le contrat fut donné à la Canadian Rubber Co., pour 2,000 pieds de Keystone à 85 cents.

L'échevin Ames proposa en amendement qu'un contrat fut donné à la Canadian Rubber Co., pour 1,000 pieds de Keystonne à 85 cts et à la Gutta Percha pour 1,000 pieds de New Peerless, à 85 cts.

On vota sur l'ameublement :

Pour.—Ames, Bumbray, Tansey, Hart.

Contre.—Lavallée, Lamarche, Chaussé.

L'échevin Lavallée proposa en reconsidération que la Canadian Rubber Co., eut le contrat pour 1,500 pieds et la Gutta Percha pour 500.

Pour.—Ames, Lavallée, Chaussé.

Contre.—Bumbray, Lamarche, Tansey et Hart.

Le contrat pour les couvertures de sauvetage fut réparti comme suit :

Quarante de la Canadian Rubber Co., à $7.75 et dix de la Combination Ladder Co., à $7.75.

Le salaire des contre-maîtres Hogan, Bain, McGuire, Charron et Dufresne a été augmenté de $650 à $700 par année.

L'échevin Tansey a fait remarquer que les ingénieurs voudraient maintenant une augmentation de salaire et que s'ils la demandaient, il les supporterait. Le président a fait remarquer qu'elle serait peut-être accordée.

Un représentant du Théâtre Proctor a paru devant le comité et a demandé la permission de prendre une photographie de la brigade du feu en mouvement. La permission a été accordée et il a été renvoyé au chef Benoît.

NOTES DE LA VILLE

(De notre correspondant particulier)

Québec, 22.—La demande de cession faite par M. E. Lacroix, de Montréal, à F. X. Pageau, de cette ville, a été retirée, les intéressés ayant fait un compromis.

—Le stock de chaussures de Nicolas Maheux, insolvable, évalué à $3,752, a été vendu à l'encan, hier, et adjugé à MM. Leclerc et fils, moyennant 65 cents dans la piastre.

—Une dame Larose, du faubourg St Jean-Baptiste, s'est infligée de sérieuses brûlures au visage en renversant accidentellement un chaudron plein de graisse bouillante. Mme Larose devra peut-être subir l'amputation d'un œil.

—Une malheureuse vieille du nom de Racine a été trappée et renversée hier, par un équipage lancé à fond de train sur la rue Arago. La vieille eut deux côtes fracturées et souffre en outre de quelques graves blessures internes.

—M. Boudreau, cultivateur de Montmagny, doit prendre des procédures contre un de ses co-paroissiens qu'il soupçonne être l'auteur d'une bien lâche action qui lui fait perdre quelque $500. Hier matin, M. Boudreau trouva 6 vaches et 2 chevaux étendus morts dans l'écurie. Les bêtes avaient été empoisonnées par quelque malfaiteur qui mêla du poison à leur portion.

—C'est le R. P. Groleau, dominicain, qui prêchera la neuvaine en l'honneur de Saint-François-Xavier; les exercices commenceront samedi à la Basilique.

Le prédicateur de cette neuvaine est déjà avantageusement connu à Québec, où il a fait entendre plusieurs fois sa parole éloquente.

—Dimanche prochain, à 7.45 heures, ouverture, dans la chapelle de la Congrégation, rue Dauphine, de la retraite annuelle des Congréganistes (jeunes gens), de la Haute Ville de Québec.

Les militaires et les autres jeunes gens de la ville sont spécialement invités à se joindre aux Congréganistes.

—Hier matin, la résidence de la famille d'un nommé Tardivel, de Château Richer, comté de Montmorency, a été détruite de fond en comble par le feu. Les gens de la maison eurent juste le temps de se sauver par les portes et fenêtres pour échapper à la mort. M. Tardivel n'avait pas un sou d'assurances, de sorte que lui et sa famille sont jetés sur le pavé.

—L'affaire des Smith, père et fils, dont il a déjà été question dans ce journal, semble avoir été réglée à l'amiable, malgré les difficultés presqu'insurmontables qu'elle offrait. M. David Smith, le père, retient sa position comme gérant à Québec pour la New-York Life Ins., Co., tandis que ni la Banque de Québec, ni la compagnie de Garanties ne veulent prendre des procédures contre son fils, Herbert Smith.

L'hôtel St Louis sera, comme je l'ai déjà dit, inauguré le 1er mai prochain.

Le propriétaire, M. L. V. Dion, a retenu les services de M. P. E. Hunt, commis au Victoria, comme gérant du nouvel hôtel.

Bien qu'encore un jeune homme, M. Hunt compte déjà plusieurs années d'expérience dans l'administration des grands hôtels, et il est on ne peut plus favorablement connu d'un bout à l'autre du Dominion.

—L'hon. juge Routhier a rendu jugement, hier, en Cour Supérieure, dans la cause de Delâge dit Lavigueur contre Deslisle. Le demandeur réclamait $5,000 de dommages, parce que son fils a reçu dans les machines de la boutique du défendeur, des blessures qui le rendront infirme pour la vie. Le petit garçon, malgré la défense de son père, alla un jour à la boutique dans le but de s'amuser. Le comptable, Cléophas Leclerc, qui était en train de tirer une touche dans la chambre des machines, prit l'enfant dans ses bras et, en riant, lui dit qu'il allait le jeter dans les roues de l'engin. En lançant le petit garçon au haut de ses bras, Leclerc calcula mal son affaire, car les vêtements du petit furent pris par une courroie et, le malheureux fut enlevé comme une paille des mains de Leclerc et horriblement mutilé dans les rouages de l'engin. Le juge a renvoyé l'action du demandeur avec dépens, parceque le défendeur ne peut être tenu responsable de la bévue de son comptable, alors que ce dernier n'était pas à son devoir au bureau.

—Jeudi prochain, seront vendus à l'encan, les articles suivants de la succession Reid, Craig and Co., en faillite :

La goélette de sauvetage à vapeur "Florence", d'un tonnage de 132.76 tonnes, avec tout le gréement, telle qu'elle est maintenant dans le Bassin à Québec.

Un appareil de plongeur et une pompe à vapeur.

Les épaves suivantes :

Steamer naufragé "Ganges", 1,130 tonnes, tel qu'il est maintenant à Point Ferrol, détroit de Belle-Ile, Terreneuve.

L'épave du steamer "Dracona", 1,490 tonnes, telle qu'elle est maintenant à la Pointe à la Renommée, Gaspé.

—Un journal local racontait, hier soir, que l'autre matin, dans le voisinage de Beauport, on lisait de drôles d'affiches, dans le genre de celle-ci : "Fille à vendre, $4,000".

Paraît que ces affiches faisaient allusion à la rupture de négociations matrimoniales entre un vieux célibataire de Beauport, d'une part, et le père d'une charmante jeune fille, de St Pierre, I. O., d'autre part, comme on dit en termes d'église ou de notaire.

Le père voulait fixer un préfixe (mais pour lui) de $4,000.

Le prétendant s'y est obstinément refusé.

MGR LANGEVIN

Mgr Langevin, archevêque de St Boniface, a visité, hier, les paroissiens de St Isidore, St Michel, St Rémi et St Edouard.

Comme on le sait Sa Grandeur a vu le jour à St Isidore, où résident encore plusieurs de ses parents.

Mgr Langevin est attendu à Montréal, ce soir.

Poison dans le Sang

L'acide urique, la cause de graves changements organiques, dégénérescence graisseuse du cœur, maladie de Bright, gonflement du foie et maladies du cerveau.

Les poisons délétères laissés dans le sang par des rognons défectueux forment ce que l'on appelle l'acide urique. Sa présence peut être constatée par des maux tels que la dyspepsie combinée à l'irrégularité des intestins et à l'urine peu abondante et fortement colorée. Il y a dans le dos et les lombrives des douleurs d'une nature névralgique, insomnie, vertige, mal de tête, découragement et manque de mémoire.

La dégénérescence graisseuse du cœur, l'hydropisie, l'apoplexie et la maladie de cœur sont la conséquence ordinaire de l'acide urique laissé dans le sang. C'est une chose grave de négliger ces symptômes. Le traitement domestique ordonné par le Dr A. W. Chase a eu tant de succès dans des milliers de cas que vous êtes certain qu'il vous fera du bien.

Ce n'est pas mentionné dans son grand Livre de Recettes, parce qu'il est préparé dans ses laboratoires et vendu partout sous le nom Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Rognons. Est-ce sage de faire des expériences avec des remèdes brevetés de valeur inconnue et non mise à l'essai, quand cette fameuse ordonnance, les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Rognons peut s'obtenir sur tous les marchands à 25 cents la boîte ? Edmanson, Bates et Cie, Toronto.

NOTRE POSITION EST UNIQUE

"Nous sommes les seuls intermédiaires entre le fabricant et le consommateur."

Voici les noms des fabricants de Fromages Européens que nous représentons au Canada :

GRUYERE, Emmenthal fer choix, Gust & H. Probst, Berne, Suisse
ROQUEFORT sur choix, Maria Grimal, Roquefort, France
CAMEMBERT, "Le Gaulois," E. Chiffeman, Lisieux, France.
LIMBOURG, E. Chiffeman, Lisieux, France
BRIE, E. Chiffeman, Lisieux, France
NEUFCHATEL, E. Chiffeman, Lisieux, France
COUDA (Dutch Cheese) Betz & Jay, Rotterdam, Hollande
EDAM (Tête de Maure) Betz & Jay, Rotterdam, Hollande

Les Fromages importés sont une spécialité de la maison et nous devons notre succès dans cet article si délicat à trois cas bien distincts :

1o. Nos relations directes avec les meilleures maisons d'Europe.

2o. La grande quantité que nous écoulons journellement qui nous permet d'avoir toujours un fromage frais et riche.

3o. Les soins spéciaux et constants que nous leur donnons. F. X. ST CHARLES & CIE.

Nous avons aussi en mains :

Fromage Gorgonzola, Fromage Parmesan, Fromage Le Véritable Stilton Anglais,

et les Fromages Domestiques suivants :

Fromage à la Crème, Fromage Port Salut (Oka), Fromage Stilton Canadien, Fromage Swe t Meadow, Fromage McLaren en pot, Etc., Etc.

Prix Spéciaux pour le Commerce. Demandez nos listes de prix.

F.-X. ST-CHARLES & CIE,

TEL. BELL 781-782 DES MARCHANDS 60

257, Rue St Laurent, MONTREAL.

Mme DE L'ETOILE

Trouvée coupable, elle passera cinq ans en prison

East Cambridge, 22 — Mme de L'Etoile a été condamnée, le 20 du mois courant, à cinq ans de bagne. Elle était accusée d'avoir jeté du vitriol à la figure d'un nommé Bouchard, le 25 novembre dernier.

Mme de L'Etoile sera détenue dans la prison de Sherborn. Elle a reçu sa sentence avec un grand sang-froid.

SOIREES DE FAMILLE

"Antoinette de Mirecourt" obtient un beau succès

Vrai Théâtre National

Les amateurs des Soirées de Famille ont remporté un nouveau succès, hier soir, au Monument National, dans la représentation d'un drame d'origine exclusivement canadienne-française.

"Antoinette de Mirecourt" ou "Mariage Secret," tel est le nom de ce drame qui a attiré une foule excessivement nombreuse à sa première apparition sur la scène.

MM. Elzéar Roy et Adélard Lacasse ont su animer de leur souffle artistique et faire revivre, d'une vie nouvelle, le roman populaire de Madame Leprohon. Ne pourrait-on pas dire d'ailleurs que les deux jeunes collaborateurs ont véritablement créé cette pièce dramatique ? C'est bien se faire auteur que d'extraire un drame vivant d'un simple roman.

L'intrigue de la pièce n'est guère compliquée. Il s'agit d'un mariage clandestin contracté contre le gré des parents d'Antoinette de Mirecourt. Celle-ci ne voit amèrement châtiée de sa faute par une longue suite de chagrins domestiques, qui ne cessent d'empoisonner son existence.

Mme Denis était l'héroïne du drame. Elle s'est montrée une Antoinette bien vécue.

M. Elzéar Roy a joué admirablement le rôle de l'époux secret d'Antoinette, le major Audley Sternfield.

Rien d'étonnant, car ce personnage, c'est lui-même qui l'a créé.

M. Emmanuel, s'il ne veut pas s'anglifier, ferait bien de ne pas poser trop souvent au type anglais, car il pourrait finir par ne plus pouvoir se dépouiller du personnage qu'il a si bien revêtu hier soir. M. Emmanuel, Anglais, a vivement intéressé ses auditeurs, aussi les applaudissements ne lui ont-ils pas été ménagés. C'était mérité.

Mlle Mary Calder, M. Ernest Tremblay, Mme Chapdelaine, disons tous les acteurs qui ont figuré sur la scène, ont droit à de sincères félicitations, pour l'habileté avec laquelle ils ont fait apprécier leur sens artistique.

Qu'on nous donne plus souvent de ces pièces théâtrales, dont le principal charme consiste en ce qu'elles sont natives de notre pays.

De ces productions indigènes s'exhalent des parfums propres à délecter le public canadien-français.

L'orchestre de l'Union Sainte-Cécile a exécuté un joli programme musical.

La mélodie de ce brillant orchestre avait elle-même le son national.

Jeudi, le 28 février courant, on jouera "Madame la Maréchale," œuvre de haute valeur de Victorien Sardou.

—Le catarrhe est une maladie qui affecte le sang. Ecartez-en la cause en prenant la Salsepareille de Hood. (9)

Vous souffrez de la Grippe par votre faute

Elle peut être guérie en très peu de temps par le Vin Morin "Créso-Phates" et "Cachets-Morin", pour mal de tête. 83-1 v-n

MAISONS à deux étages, finies, $50 comptant, $9 par mois, intérêt compris. Beaux lots à bâtir. Conditions extra faciles. — S. HURTEAU, 10 à 5 p.m., le dimanche, coin de Beaubien et Sanguinet.

HOSPICE DES INCURABLES

Hier a eu lieu le tirage d'un cadran en bronze, et l'heureuse gagnante a été Mme Vve Paul Blouin, No 1206 rue St Denis.

AVIS SPECIAL

Le couvent du Sacré-Coeur au Sault au Récollet vient d'acheter aux entrepôts de Layton Bros., 144 rue Peel, deux superbes pianos Evans Bros. Dans cette institution aristocratique on donne la meilleure éducation musicale en sorte que cette transaction en dit plus que des volumes en faveur des pianos Evans Bros. Les instruments choisis sont des semblables à ceux vendus récemment au Collège Royal Victoria. 16,18,20

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants. 25c la bouteille. 1—lMv—n

Dr P. E MAURICE

Médecin vétérinaire, 1415 rue Ontario. Tel. Bell 970 Est. lMv-n

L'Asthme — BAUME RHUMAL

LE TUYAU DE LA RUE BLEURY

Ses dimensions et le procédé employé pour l'acceptation

L'opinion de M. Laforest

Les journaux ont donné des explications et des chiffres tellement différents sur le mode d'acceptation, la pesanteur, l'épaisseur et la longueur de la conduite d'eau de 24" de diamètre, qui s'est brisée dernièrement sur la rue Bleury, que nous avons demandé à M. J. O. A. Laforest, ex-surintendant de l'aqueduc, de nous donner quelques notes exactes.

"Le tuyau brisé venait bien des usines de la "Canada Pipe and Foundry Coy". D'après les spécifications du département de l'aqueduc, ce tuyau devait avoir 12 pieds de longueur, peser de 3,276 à 3,348 livres, et avoir 1 pouce d'épaisseur.

Pendant mon administration, voici comment on procédait à l'acceptation des tuyaux. :

Un tuyau, après avoir été fondu et plongé dans un bassin de goudron, à l'atelier, était pesé par le manufacturier et rejeté par lui s'il n'avait pas la pesanteur minimum voulue. S'il avait la pesanteur réglementaire, il était de suite éprouvé à une pression hydraulique de 300 lbs au pouce carré et ensuite martelé par deux hommes pendant qu'il supportait cette pression.

S'il résistait à cette épreuve il était alors transporté à nos ateliers, où il était de nouveau pesé et où il subissait la même épreuve sévère une deuxième fois avec nos machines, et sous le contrôle des employés du département. Si, cette fois, il résistait, il était alors définitivement accepté.

Si, comme il arrivait quelquefois, une légère fuite se déclarait à quelques pouces de l'extrémité mâle, on permettait au manufacturier de le couper à ses frais vers cet endroit, et de lui poser un cercle en fer pour remplacer le cordon de fonte. Après cette opération on le soumettait de nouveau à la même épreuve, et s'il la subissait à la satisfaction des inspecteurs spécialement préposés à cet effet, il était accepté, sinon il était rejeté définitivement.

Comme vous le voyez, toutes les mesures nécessaires étaient prises pour protéger les intérêts de la ville."

M. S. FINLEY

Elu président de l'Asile des aliénés de Verdum

Les élections des officiers pour l'année 1901, à l'Asile Protestant des Aliénés, à Verdun, ont eu lieu hier.

Nombreuses étaient les sommités protestantes de notre ville, qui ont assisté à ces élections, et MM. Charles Alexander et James Wilson, de retour d'Europe, ont été chaleureusement accueillis.

M. S. Finley a été élu président de cette institution à l'unanimité.

Après les élections, un vote de remerciements fut offert au Dr Burgess et ses attachés, pour le bon travail qu'ils ont accompli durant l'année écoulée.

CLUB INDEPENDANT OUVRIER INCORPORE

L'assemblée régulière du club aura lieu dimanche, à 2 hrs p. m., le 27 février courant, à la salle St Martin, No 87 rue Parthenais, coin Ste Catherine. Tous les membres sont cordialement invités avec leurs amis, principalement les officiers.

G. W. GAUTHIER, Secrétaire.

Terrebonne, 27 oct. 1897.

A M. J. A. E. Gauvin, Phar., Montréal.

Monsieur,

J'éprouve un réel plaisir à recommander votre Sirop d'Anis, que j'ai employé avec le plus grand succès pour mon enfant, qui souffrait d'une bronchite. Une seule bouteille a suffi pour le guérir et lui procurer le sommeil. Je ne saurais trop le recommander.

Je suis votre très reconnaissant,

J. H. DESJARDINS.

Prix, la bouteille, 25 cents. En vente partout. (5)

Un médecin de Montréal conseille Broma

Donne infailliblement force, vigueur et santé.

Aux personnes faibles, épuisées, sans énergie, souffrant de dyspepsie, de douleurs dans les reins et dans le dos, de points de côté, de perte d'appétit, de palpitations, etc., de toutes maladies provenant du sang et des nerfs, essayez ce tonique, le BROMA, et comptez sur votre guérison. 83—1 v

La Grippe—BAUME RHUMAL.

Avantages chez Desjardins !

On vend toujours à crédit aux femmes et filles de belles fourrures à bon marché, chez Chs Desjardins et Cie. 61-1,v-n

CONFLAGRATION EVITEE

Par le concours dévoué des citoyens de Joliette

(Spécial à "La Presse")

Joliette, 22 — Nos pompiers ont été appelés, mardi dernier, sur la rue De Lanaudière, où ils ont heureusement pu contrôler un incendie qui venait de se déclarer dans une bâtisse en arrière du magasin de M. François Rivest. Cette bâtisse servait d'entrepôt pour les marchandises de M. Rivest et lorsque l'incendie s'est déclaré il y avait plusieurs tonneaux d'huile de charbon que les efforts de nos pompiers ont heureusement pu isoler dans la partie de la bâtisse que le feu n'avait pas encore visitée. Sans le travail énergique et incessant d'un grand nombre de personnes qui ont bien secondé l'habileté dont notre brigade a fait preuve en cette circonstance, nous aurions à déplorer une désastreuse conflagration qui aurait entièrement détruit un des plus florissants quartiers de Joliette. Les dommages sont peu considérables : la plus grande partie de ces dommages se limite aux dégâts causés par l'eau et la fumée.

TERRIBLEMENT EMBETES

Quinze marmitons remis à la raison — Un changement rapide de personnel

Il y a quelques jours, quinze "gentlemen" arrivaient à Montréal par le convoi de New-York, et descendaient à l'hôtel St. James.

Avant de prendre leurs appartements, ils donnèrent instruction de les réveiller à deux heures du matin, sans dire pourquoi ils tenaient à sortir de l'hôtel au moment où le sommeil est le plus réparateur.

On fit comme il avait été ordonné. Les quinze visiteurs prirent la rue Windsor et se rendirent à l'hôtel de ce nom. Ils furent présentés au chef de cuisine du Windsor, s'initièrent aux divers services, et enfin, vers cinq heures, ils étaient à l'ouvrage.

On peut imaginer l'embêtement des cuisiniers du Windsor, quand, en voulant prendre leur ouvrage, ils trouvèrent des figures étrangères dans la vaste cuisine où ils se croyaient les maîtres.

On leur fit alors une courte allocution : "Vous vous êtes mutinés, eh bien, allez-vous-en ; vous voulez commander, eh bien, apprenez ailleurs à obéir ; vous voulez nous faire la loi, eh bien, ces messieurs que vous voyez, vont se contenter, eux, de nous faire de bonne cuisine. Allez, et que la paix soit avec vous."

Et ils partirent, en effet, terriblement embêtés, mais ayant acquis une chose : c'est qu'il n'est pas toujours bon d'organiser une révolte dans une institution, fût-ce-t-elle celle du Windsor.

NOS TRIBUNAUX CIVILS

SIGNIFICATION IRREGULIERE

L'hon. juge Curran a rendu jugement, hier, dans une cause de Dubeau vs La Sun Life Insurance Company, et Tessier, intervenant. L'action était basée sur un transport et sur une subrogation. Le demandeur réclamait $187. Un nommé Monette fit application pour obtenir une police d'assurance de la compagnie défenderesse par l'intermédiaire de son agent, Tessier. La police telle que demandée, fut refusée, mais une autre police, renfermant un bon fut offerte de nouveau et refusée comme la première. Monette avait donné son billet à Tessier pour le montant de la première prime, $187, et lorsque sa police fut refusée, il réclama le remboursement de son argent, ce qui lui fut refusé. Monette transporta alors sa réclamation au demandeur par un écrit sous seing privé. Une copie de cet écrit, certifiée par les procureurs du demandeur, fut signifiée à la défenderesse par un huissier de la Cour Supérieure.

L'intervenant demanda à être mis en cause et plaida les circonstances sous lesquelles la police avec un lien avait été émise. Il allégua que Monette avait virtuellement accepté la police avec un lien et que, maintenant, le demandeur, prenant sa place dans ses droits n'avait pas d'action. La prétention de la défenderesse affirmant que la signification du transport n'avait pas été faite régulièrement, a été maintenue même si les avocats du demandeur avaient pu certifier la copie, ils ne pouvaient certifier sous serment devant la cour que la copie signifiée était une vraie copie. L'huissier ne put sous serment affirmer qu'il avait comparé la copie avec l'original et la signification ne put être prouvée avoir été faite à un représentant quelconque de la compagnie. Sur ce point, l'action du demandeur contre la défenderesse ne put être maintenue.

Quant à l'intervenant, il avait admis, dans ses plaidoyers que le demandeur représentait les droits de Monette, en sorte qu'il ne peut invoquer le même moyen de défense que la compagnie.

Lors du procès, il fit une motion pour faire retrancher cette admission, mais la motion fut refusée, parce qu'elle aurait changé complètement la nature de l'action. L'action du demandeur aurait été maintenue au mérite et jugement aurait été accordé pour le montant réclamé, si la signification avait été faite régulièrement. L'intervenant n'a pas justifié ses prétentions.

L'action du demandeur fut donc renvoyée contre la défenderesse, avec dépens, sauf recours et l'intervention fut renvoyée avec dépens.

L'hon. juge Curran a aussi rendu jugement, hier, dans une cause de Sharkey vs Les Commissaires du havre de Montréal, renvoyant l'action.

Cette dernière avait été instituée par ce que le 15 mars, 1897, le demandeur avait été engagé par les défendeurs en vertu d'un contrat annuel, lui donnant un salaire de $1,200 à être payés par versements mensuels de $100. Les défendeurs lui auraient dû en vertu de cet engagement $477.72, balance de son salaire jusqu'au 15 mars 1898. Il fut prouvé que l'engagement était au mois et non à l'année et que l'avis d'un mois avait été donné.

NOMINATIONS DE CURATEURS

M. Arthur W. Wilkes, comptable, et M. J. Wilfrid Michaud, ont été nommés curateurs dans la faillite de A. Watt and Co. Les inspecteurs sont MM. R. N. King, Arthur E. Smith et Horace A. Hutchins.

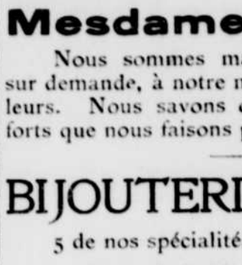

"STYLE C"

Bec Auer a Bas Prix Avec Manchon d'une Grande Puissance d'Eclairage.

Choix de Globes Vendus pour . . . **75c**

MANCHONS REPARES, 20c.

AUTRES BECS, 40c à $2.00.

D'après notre système de louage, nous faisons toutes les réparations gratuitement.

AUER LIGHT CO., 1682 Notre-Dame.

95—m.v—n

Cook's Cotton Root Compound

Est employé avec succès tous les mois par au-delà de 10,000 femmes. Sûr, effectif. Mesdames, demandez à votre Pharmacien le Cook's Cotton Root Compound. N'en prenez pas d'autres, car tous les mélanges, pilules et imitations sont dangereux. Prix, No. 1, $1.00 la boîte; No. 2, 10 degrés plus fort, $3.00 la boîte. No. 1 ou 2 envoyés sur réception du prix et de deux timbres de 3c. The Cook Company, Windsor, Ont.

Nos 1 et 2 sont vendus et recommandés par tous les pharmaciens responsables au Canada.

En vente chez B. E. McGale, 2122 rue Notre-Dame et toutes les pharmacies du Canada. 1mv-v

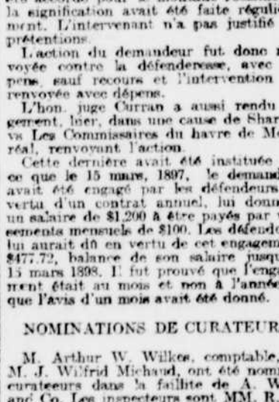

Elevé Dessus

NESTLE'S FOOD est une nourriture complète et parfaite pour les bébés, et ressemble beaucoup au lait de la Mère. Nestle's Food est reconnue dans tout l'univers, depuis au delà de trente ans, comme nourriture de grande valeur. Votre médecin corroborera cet énoncé.

NESTLE'S FOOD est une nourriture certaine. Pour s'en servir, il suffit d'y ajouter de l'eau. Le grand danger qu'il y a de faire usage du lait de vache est alors évité.

Consultez votre médecin, au sujet du Nestle's Food et écrivez-nous pour avoir une grosse boîte échantillon et notre livre, "The Baby," qui seront envoyés sur demande.

Demandez aussi le "Baby's Birthday Jewel Book".

LEEMING MILES & CO., 382 Rue St Sulpice, Montréal. 23—v—n

Scroggie

Le printemps approche. Durant vos moments de loisirs, venez chez nous, maintenant, examiner notre stock de marchandises du printemps. Vous éviterez ainsi la foule et pourrez choisir parmi nos assortiments complets, dans tous les départements. Vous pourrez juger des achats importants et soigneux que nous avons faits et des bénéfices que vous pouvez en retirer.

Mesdames,

Nous sommes maintenant en état de confectionner sur demande, à notre magasin, des costumes faits par tailleurs. Nous savons que nos clientes apprécieront les efforts que nous faisons pour leur donner satisfaction.

BIJOUTERIES

5 de nos spécialités dans ce département.

Horloges de cheminée, prix régulier $3.00, pour $2.25.
Beurriers, valant $2.00, pour $1.50.
Ceintures en cuir, prix régulier 40c, pour 29c.
Chandeliers — Il ne nous en reste qu'une douzaine — à 65c.

Département d'Etoffes à Robes

Homespun, dans toutes les principales nuances, 54 pouces de largeur, à 49c, 75c, 89c, $1.10, $1.29 la verge.
Drap Camel's Hair gris, drab, faon, vert, bleu, 54 pouces de largeur, à $1.45 la verge.
Etoffes à jupes reversibles, 54 pouces de largeur, à $1.95, $2.30, $2.75 la verge.
Tweed d'Halifax, 27 pouces de largeur, à 29c, 39c, 45c, 49c la verge.
Plaids à robes, 38 pouces de largeur, à 25c, 29c, 49c, 59c la verge.
Drap Amazone tout laine, 40 pouces de largeur, à 49c et 59c.
Popeline tout laine, 40 pouces de largeur, à 49c, 59c, 69c la verge.
Serge tout laine, 36 pouces de largeur, à 25c la verge.
Moreens à jupes dans toutes les principales nuances, 38 pouces de largeur, depuis 49c la verge.
Challies tout laine, patrons assortis, depuis 39c la verge.

SOUBASSEMENT

Articles utiles et à bon marché.

Pocheurs d'oeufs en broche, prix régulier 5c pour 2c.
Lavettes en coton, prix régulier 5c pour 2c.
Appareils à faire du savonnage, en broche, prix régulier 10c pour 5c.
Grands couloirs à bois en broche, prix régulier 10c pour 5c.
Balais à tapis, manches en bois, 3 cordes, prix régulier 25c pour 17c.
Une ligne spéciale de grandes poêles en acier émaillé, de première qualité, prix régulier 35c. A écouler à 18c.

W. H. Scroggie, Angle des rues Université et Ste Catherine.

Le COCOA,
Le CHOCOLAT,
Le Chocolat à la Crème en barres,
Le Chocolat au Gingembre,
Et les Pastilles au Chocolat
DE
COWAN
Sont absolument purs.
20, 22—k

L'Influenza Peut être Evitée !!

Mais il n'y a qu'un seul moyen et ce moyen c'est d'éviter le surmenage et de tenir le système parfaitement sain.

BOVRIL vous permettra de faire ainsi. Il contient tous les constituants nutritifs du maigre de bœuf frais sous une forme hautement concentrée. Le traitement scientifique de ces constituants nutritifs de la viande les rend capables d'une absorption et assimilation immédiates dans le système.

BOVRIL

(71) EST LA VIE LIQUIDE.

TEMPERATURE

Toronto, 22 —Vents modérés, beau et froid aujourd'hui et demain.

Montréal, 22 février 1901.

Température d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame :

Maximum, aujourd'hui	23
Maximum, l'an dernier	31
Minimum, aujourd'hui	9
Minimum, l'an dernier	17

Baromètre — 8 heures a.m., 29.73 ; 11 heures a.m., 29.74 ; 1 heure p.m., 29.74.

AVIS

A nos Agents et Dépositaires

Nous commencerons demain, comme nous l'annonçons ailleurs, la publication d'un nouveau feuilleton qui ne peut manquer d'obtenir un grand succès auprès de tous ceux qui lisent.

"Ames d'Elite"--- tel est le titre de ce feuilleton --- est en effet une narration vive, captivante et touchante au plus haut degré. Enlevé, tant par les qualités du style que par la profondeur de l'intrigue qui se dessine dès les premières lignes et qui fait de ce roman l'un des chefs-d'œuvre de l'époque, le lecteur se sent forcément attiré vers le dénouement.

En vue du succès, nous le répétons, avec lequel ce feuilleton sera accueilli, agents et dépositaires de LA PRESSE sont priés de se prémunir contre l'excédent de demandes que fera inévitablement surgir cette publication d'une œuvre hors de pair.

QUI SE TROMPE OU QUI TROMPE-T-ON ?

La question va être de savoir qui ignore les conditions de la navigation d'hiver, ou de "La Presse" faisant les frais d'une exploration, ou de nos confrères, autrefois anxieux de pousser cette question, mais n'en voulant plus, depuis qu'un journal a voulu suppléer à l'indifférence générale à cet égard ?

On lit dans l'"Evénement", d'hier :

La question de la navigation d'hiver, telle qu'on l'a posée devant le public, ne comporte pas un service de steamers entre Québec et les divers ports du golfe Saint-Laurent, mais entre Québec et Liverpool. Aujourd'hui, le fleuve, c'est-à-dire le chenal, depuis Québec jusqu'au golfe, étant libre de glace, un steamer pourrait FACILEMENT PRESQU'AUSSI FACILEMENT QU'EN ETE, OUTTER NOTRE PORT ET SORTIR DU GOLFE SANS Y RENCONTRER D'OBSTACLES SERIEUX.

Cette affirmation est erronée, sinon pour aujourd'hui même, malgré que personne n'en sache rien, du moins pour le mois prochain. Le danger ne vient pas des glaces charriées par le Saint-Laurent, mais des banes que nous envoient la Baie de Baffin et l'Atlantique Nord. Quand le "Gaspésia" a passé tout un hiver en face des côtes de Terreneuve, ce n'est pas aux glaces du Saint-Laurent qu'il a eu affaire.

Le Détroit de Northumberland n'est pas actuellement fermé par les glaces formées sur place.

Le vapeur "La Presse", part en temps utile pour étudier cette question des barrages hyperboréens. Plus tôt aurait été trop tôt, à ce point de vue, qui est le plus important. "La Presse" va se trouver, en avril, en plein milieu du combat qui se livre entre les débris de la débâcle sur le Saint-Laurent, et les champs congelés du golfe. Jusqu'à quel point va l'obstruction ? C'est ce qu'il faut d'abord savoir. De même qu'en décembre, quelquefois, et, toujours, en janvier, le fleuve est rempli de glaces flottantes, sans épaisseur, mais gênantes par leur mobilité qui ne permet aucun chenal, de même, en mars et avril, la région d'Anticosti et le chemin depuis les Iles Madeleine, à St Pierre et Miquelon, sont encombrés d'îlôts errants, absolument formidables par leur épaisseur et les irrégularités d'une direction à laquelle la marée et les courants sous-marins prêtent tous les dangers de l'imprévu. Les espaces entre ces émissaires de l'océan, laissent-ils un passage sauf pour les steamers, sans risque de collision ? Les propriétaires de ces steamers, comme les assurances, disent que non. Il faut prouver le contraire, si c'est possible.

Mgr ROZIER

Il est arrivé ce matin au Séminaire

Mgr Rozier, le prédicateur de la station quadragésimale, à Notre-Dame, est arrivé ce matin, à 10.30 heures, au Séminaire. M. l'abbé H. Gauthier a été le recevoir à la gare Bonaventure.

Mgr Rozier prêchera tous les dimanches, à la grand'messe, et le vendredi après-midi, à 4 heures, il y aura une prédication spéciale pour les dames.

FRANCE... D'ABORD

Nombre de nos lecteurs nous ont demandé où l'on pouvait se procurer des billets pour la magnifique représentation de "France d'abord," qui doit être donnée le 2 mars, au Monument National. Ces billets sont vendus par les amateurs prenant part à la pièce et aux pharmacies prévost, à l'angle des rues Roy et St Denis, et Hirtz, rue Craig, ainsi que chez Mme C. Fauchille, libraire, et M A. Brégent, rue Ste Catherine.

Le Concours de 'La Presse'

Coupon No 24

22 Fevrier 1901.

Voyage d'Europe-RIVET

LONDRES, ROUEN, PARIS

Nom .....

Adresse .....

Détachez ce coupon et Conservez-le.

L'ECLAIRAGE DE LA VILLE

Rapport de M. Arthur Parent pour 1900—Le nombre de lampes dans chaque quartier

M. Arthur Parent, assistant de l'électricien en chef de la cité, vient de terminer un rapport annuel très élaboré, concernant l'éclairage de la ville, durant l'année 1900. Le nombre des lampes électriques et à gaz pour l'éclairage des rues, a été comme suit : lampes électriques à arcs, 1,185 ; lampes inc. B. P., 126, ; lampes inc. B. P., 238 ; lampes à gaz, 642, soit un total de 2,191 pour éclairer un parcours de 180 milles de rues .

Les lampes à arc donnent un pouvoir illuminateur de 2,000 bougies ; les lampes incandescentes, de 65 et de 32 bougies. Elles sont fournies par la Compagnie Royale Electrique, par un contrat de 10 ans, finissant le 31 décembre 1903. Les lampes à gaz ont un pouvoir illuminateur de 21 bougies. Elles sont fournies par la Compagnie du gaz de Montréal, par un contrat de 10 ans, finissant le 30 avril 1903.

Nos lecteurs trouveront peut-être intéressant de constater comment sont réparties les lumières dans chaque quartier :

Quartiers	Arcs	Inc. 65	Inc. 32	Gaz	Total
St Antoine-Est. .	132	3	5	101	241
St Antoine-Ouest.	87	3	4	67	161
St Antoine-Sud .	65	8	26	47	146
Hochelaga . . .	57	6	20	12	95
Ste Marie-Est. .	57	10	20	17	84
Ste Marie-Ouest .	77	13	48	41	179
St Jacques-Sud .	65	8	5	30	108
St Jacques-Nord .	62	7	25	50	142
St Louis	58	9	13	82	202
St Laurent. . . .	105	6	7	39	166
Est	20	4	4	13	51
Centre	26	3	0	6	35
Ouest	28	1	2	11	42
St Gabriel	37	13	11	5	66
Ste Anne	122	12	18	81	232
St Jean-Baptiste.	74	12	28	8	122
St Denis	55	8	7	1	71
	1,185	126	238	642	2,191

Quarante lampes à arc ou l'équivalent en lampes incandescentes, 32 et 65, bougies, ont été placées durant l'année. Ce nombre n'a pas été suffisant pour satisfaire les demandes.

Le département compte sur la police pour rapporter tous les jours les lampes éteintes dans la nuit précédente. La police a beaucoup aidé au service en rapportant les lampes en mauvais ordre, réverbères, etc. Elle mérite pour cela de la reconnaissance et il est à désirer que son zèle ne se ralentisse pas.

BRIGANDAGE ET VOL

Un ivrogne assailli sur la rue, blessé et pillé

L'audacieux malfaiteur commet son crime au grand jour et en pleine rue

Mercredi après-midi, vers 4 heures, un homme ivre passait sur la rue St Antoine, retournant probablement cuver son vin à son logis.

Il y avait, à ce moment, un assez grand nombre de personnes dans les environs.

Soudain, au coin des rues Cathédrale et St Antoine, un inconnu s'élança sur l'ivrogne, et le frappant à la tête, il l'étendit sur le sol.

La victime de cette lâche agression ne fit pas le moindre mouvement de résistance. L'assaillant se pencha sur elle l'espace d'un seconde, puis on le vit s'enfuir par la rue Cathédrale, sans que personne ne songeât à l'arrêter. On se croyait en effet en présence d'une simple bataille entre pochards.

Le commis de l'hôtel de M. Pat. McGoogan, qui se trouvait à la porte de son établissement, courut relever l'individu resté sur le terrain, mais il poussa un cri de surprise en voyant que les goussets de son pantalon avaient été coupés aussi proprement que si on eut fait cet ouvrage avec un couteau.

N'osant croire encore à un vol commis dans des circonstances aussi dangereuses, le commis se mit toutefois à la poursuite de celui que l'on pouvait soupçonner avec raison d'être un brigand.

Malgré toute la diligence qu'il mit dans sa course, il ne put cependant rejoindre l'audacieux, qui se perdit dans le dédale des ruelles qui se croisent en tous sens dans ce quartier.

Le brave commis était nu-tête, et il dut revenir bientôt à l'hôtel. La victime de l'agression venait justement d'y entrer, après avoir constaté qu'en effet on l'avait dépouillé de tout son argent.

Les personnes présentes étaient terrifiées par le coup d'audace du brigand.

Ce n'est qu'après plusieurs minutes que l'on songea enfin à donner l'alarme.

Le voleur est un homme de haute taille, vêtu assez convenablement. Sa victime ne peut donner aucun renseignement sur son compte, car elle n'a pas même eu le temps de prononcer une parole, tant l'attentat avait été inattendu.

Les recherches pour retrouver le coupable seront poussées activement par la police.

LA TAXE DE L'EAU

On suggère de rendre la propriété foncière responsable de son paiement

Le comité spécial nommé dans le but d'étudier le réajustement de la taxe de l'eau, ainsi que certaines autres questions s'y rapportant, s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Savignac, avec les échevins Ames, Vallières et Smith, composant ce comité. La séance a eu lieu à huis clos et le président n'a voulu donner aucune information ; cependant, l'on croit savoir que les conclusions du rapport ne diffèrent pas beaucoup de celles que nous avons déjà publiées à ce propos, c'est-à-dire que, en substance, ce rapport recommande l'abolition du système de paiement trimestriel, système qui était fort avantageux pour la classe ouvrière ; l'établissement d'un tarif uniforme à raison de dix-huit centins par 1,000 gallons d'eau servie au moyen de compteurs, et aussi de réduire, à un mois le temps alloué pour la fermeture de l'eau à ceux qui ne paient pas.

L'échevin Smith suggère, comme remède efficace, aux pertes nombreuses faites par la ville, et occasionnées par le non-paiement des taxes, le moyen suivant : celui de rendre la propriété responsable du paiement de la taxe de l'eau, système aujourd'hui en usage dans un grand nombre de villes, dit l'échevin Smith, et je ne vois pas pourquoi la même chose ne pourrait pas être faite à Montréal.

L'échevin Vallières ne semble pas beaucoup favorable au projet ; il dit qu'aux Etats-Unis la position est quelque peu différente, car les maisons sont louées au mois et non à l'année.

D'autres échevins sont d'opinion qu'il serait injuste d'obliger un propriétaire de payer la taxe de l'eau pour une maison inhabitée.

Le trésorier, M. Robb, croit que ce système serait très avantageux pour les locataires, en leur permettant de s'acquitter de cette dette envers le propriétaire, mensuellement.

L'échevin Smith déclare toutefois qu'il soumettra son idée au conseil de ville, afin de s'assurer des chances de succès du projet,q ui suivant son parrain, mettra la ville à l'abri de pertes immenses qu'elles souffrent tous les ans.

LES VOLEURS NE DESARMENT PAS

Une maison pillée en plein jour, hier après-midi, en l'absence de la maîtresse de la maison

La relation des vols qui se commettent à Montréal depuis quelque temps, occuperait toutes les colonnes de "La Presse", s'il fallait faire une mention spéciale de chacun d'eux.

Malgré la surveillance active de la police et les coups de maîtres que nos détectives mettent à leur crédit chaque jour, les cambrioleurs persistent à rester en lutte avec la société.

Hier encore, vers 4 heures de l'après-midi, un crime qui dénote une audace peu commune a été commis au No 25 rue Ste Famille.

La maison située en cet endroit est habitée par M. F. W. Blaikwood et W. M. Blaikwood, officier de douane.

L'épouse du premier se trouvait, hier, seule au logis. Vers trois heures et demie, elle s'absenta pour faire une visite d'affaires à un magasin.

Elle ne fut pas plus d'une demi-heure partie. A son retour, la porte principale de sa résidence était ouverte.

Croyant l'avoir laissée ainsi avant son départ, elle pénétra à l'intérieur sans soupçonner rien d'anormal.

A peine était-elle installée depuis quelques instants, qu'elle s'aperçut qu'un étranger avait dû y pénétrer pendant son absence.

Ce ne pouvait être que des voleurs, car elle n'attendait personne de la famille de si bonne heure.

Soupçonnant sur-le-champ ce qui avait dû arriver, elle courut à l'endroit où l'on avait l'habitude de déposer les bijoux et tous les objets précieux : plus rien ! tout avait été pillé.

C'était un dommage de plus de $400.

Le voleur, parfaitement au courant des allées et venues des personnes de la maison, avait évidemment eu connaissance du départ de Mme Blaikwood, et alors, au moyen d'une clef forgée, il était entré accomplir son œuvre.

L'ouvrage avait été fait proprement sans rien briser, sans aucune effraction.

Le cambrioleur, évidemment bien élevé, s'était servi de clefs pour se faire un passage partout.

Pour un vol extraordinaire, celui-là en est un, et nos limiers auront besoin de toute leur habileté pour retracer le coupable : comme toujours, ils ne seront pas au-dessous de la tâche.

UN PERE DE FAMILLE

Traduit son fils en Cour de Police

Il y a trois ou quatre jours, un père de famille se présentait chez le magistrat de police, tenant un bambin de onze ans par la main.

Ce fut M. le greffier Saint-Mars qui le reçut tout d'abord.

L'homme lui raconta son histoire. Son enfant, disait-il, était devenu intratable. Il faisait le désespoir de ses parents. Des sommes assez importantes disparaissaient de la maison, et l'on s'apercevait ensuite que c'était le petit garçon qui les avait volées. A en croire les déclarations de l'individu, c'était déjà un fruit mûr pour la Réforme ou la prison.

M. Saint-Mars écouta avec attention le récit qu'on lui faisait, puis interpellant soudain son interlocuteur :

"La mère de cet enfant n'est-elle pas morte, dit-il, et n'en êtes-vous pas à votre seconde épouse" ?

L'individu, tout interloqué, leva sur le greffier deux grands yeux pleins d'étonnement ,et répondit, en faisant un signe de tête affirmatif.

Avec la profonde connaissance qu'il a du cœur humain, M. Cinq-Mars avait deviné que ce père cruel voulait tout simplement sacrifier son jeune enfant aux caprices d'une belle-mère. Devant Son Honneur le juge Choquette, un cas analogue se présente, comme coïncidence. Espérons que les faits ne sont pas les mêmes.

UN SUICIDE MANQUE

Un nommé Lambert arrêté au moment où il se disposait à se jeter à l'eau

Un individu du nom de Lambert, pensionnant au No 1293 rue St Paul, est venu près de donner une sensation au public de notre ville.

Hier soir, vers 10 heures, le maître de pension accourait au poste central de police en disant que Lambert venait de sortir de chez lui pour aller se suicider, il était parti vêtu à demi, n'ayant que ses pantalons et ses bas et se dirigeait vers le fleuve. Le capitaine aussitôt envoya les constables Charbonneau et Gagnon, du service spécial, qui rencontrèrent Lambert ramené par deux des autres pensionnaires qui l'avaient suivi.

L'eau qui recouvre la glace et qui n'est pas trop chaude en ce moment ne semble pas avoir affecté Lambert bien qu'il n'eut que ses bas pour protection.

A STE CUNEGONDE

Le Conseil s'assemble ce soir.

L'ENQUETE TOUCHE A SA FIN

Dans la cause des prétendus incendiaires de la rue Saint-Jacques

La photographie de l'intérieur de la maison suspecte, telle que publiée dans "LA PRESSE," est déclarée très fidèle

Mme Gougeon aurait affirmé que Barsalou était son oncle

On a repris, ce matin, en cour de police, l'enquête préliminaire dans la cause des prétendus incendiaires de la maison portant le No 625 de la rue St Jacques.

La foule de curieux qui encombraient la salle d'audience est une preuve du vif intérêt que le public porte à cette affaire sensationnelle.

Joseph Juneau, agent d'assurance, est le premier témoin entendu.Il répète une partie du témoignage qu'il a déjà rendu. Le 12 février, il allait porter à Mme Gougeon une nouvelle police d'assurance destinée à remplacer la première qu'il lui avait déjà remise, lorsqu'il trouva un policeman gardant l'entrée de la maison No 625 rue St Jacques.

Mme Gougeon lui avait déjà remis $10 pour payer la prime de la première police déjà émise en sa faveur. La prime de la seconde n'était que de $7. L'application pour la deuxième police n'est pas signée. Elle est en blanc.

Frédéric Chartrand, constable, du poste No 6, est ensuite appelé comme témoin.

Le 12 février, entre 9 heures et 12 heures a. m., il a gardé le No 625 de la rue St Jacques, d'après les ordres reçus. Barsalou s'est présenté à lui pour lui demander ce qui s'était passé dans cette maison.

Sur les informations reçues, Barsalou lui a dit qu'on avait bien fait d'arrêter Pelletier et Landerman.

Arthur Brière est ensuite assermenté. Il est capitaine du poste des pompiers No 4, (carré Chaboillez.)

Le 12 février, vers 3.10 heures a. m., il a été appelé au No 625 rue St Jacques. Il a alors constaté le désordre des meubles du logis.

On produit en cour deux photographies prises sur les lieux, de la maison suspecte.

Le témoin constate que ces photographies sont moins fidèles et moins nettes que celle publiée sur "La Presse" du 12 février. Plusieurs des personnes présentes en cour déclarent le même fait.

Le témoin Chartrand a vu environ trois ou quatre gallons de vernis répandus sur les meubles et les tapis de deux chambres. Le passage portait également des traces du liquide inflammable.

D'après l'opinion du témoin, la bougie placée sur le buffet aurait pu communiquer le feu au meuble et spécialement au prélart qui le recouvrait.

Richard Bennett, aussi de la brigade de pompiers, rend un court témoignage. Appelé au No 625, rue St Jacques, dans la matinée du 12 février, il a pénétré dans la maison par une fenêtre. Il y a alors vu une bougie éteinte et une autre allumée. Quant à lui, il n'a point vu de vernis sur le buffet, qui lui a semblé net.

Joseph Meunier est ensuite assermenté.

Il connaît Barsalou. Vers le milieu de janvier, il a contribué à la location de la maison No 625 rue St Jacques à M. Barsalou, qui se portait caution pour Mme St Pierre ou Mme Gougeon. Celle-ci devait apparemment occuper la maison.

Joseph Charles Forte est le dernier témoin entendu cet avant-midi. Il raconte comment il a conclu le bail verbal avec M. Barsalou et Mme Gougeon. L'a lui-même remis la clef du logis à Mme Gougeon. Cette dernière aurait déclaré que Barsalou était son oncle.

L'enquête est alors remise à cet après-midi et l'on espère la clore aujourd'hui.

REMPLIE DE REVENANTS

Une alerte ce matin, dans une maison de la rue Craig

La police appelée sur les lieux pour rétablir l'ordre

Ce matin, vers 1.30 heure, le constable Morin, du poste No 2, était de service sur la rue Craig, dans l'Est, lorsqu'il vit venir à lui une femme, à demi vêtue, qui lui dit tout essoufflée : "Venez vite chez nous, je crois que notre maison est remplie de revenants ou de voleurs. Nous ne sommes que trois femmes ensemble, et nous mourons de peur."

Morin partit au pas de course suivi de sa compagne, et se rendit ainsi jusqu'à un pauvre logis situé sur la rue Craig, près de la rue Amherst.

Le gardien de nuit Ropert, qu'il rencontra en route, se joignit à lui, et la petite troupe pénétra bientôt dans la maison hantée.

Deux femmes y étaient serrées l'une contre l'autre, dans un coin, a demi-mortes de frayeur.

Dans le grenier, au-dessus, un bruit étrange se faisait en effet entendre.

Morin prit bravement le parti d'y monter, une lampe à la main, par un escalier placé au dehors. Ropert était resté avec les femmes, prêt à toute éventualité.

A mesure que le constable Morin approchait du sommet de l'escalier, le vacarme devenait de plus en plus abhurissant.

Le grenier contenait un grand nombre de vieux meubles, entassés là depuis des années. Cherchant partout, dans les coins obscurs, Morin découvrit bientôt la clef du mystère : ce n'étaient ni des revenants, ni des voleurs, c'était...un énorme chat, appartenant à la maison, et qui jouait avec une souris qu'il venait d'attraper.

Les planches qui formaient le parquet de ce grenier avaient été simplement jetées sur des lambourdes, et n'étaient fixées par aucun clou ni cheville, de sorte qu'à chaque bond du matou, elles se mettaient en mouvement avec fracas.

Le constable poussa un franc éclat de rire et descendit rassurer les femmes, qui attendaient avec anxiété le résultat de ses investigations.

"Oh ! merci, merci, firent-elles en choeur, sans vous nous n'aurions pas eu le courage de nous coucher de la nuit."

NOTES PARLEMENTAIRES

(De notre correspondant particulier)

LE CAUCUS

Ottawa, 22 — En annonçant hier un caucus pour la soirée, caucus où il serait parlé de la préférence commerciale, l'information donnée était vraie, sauf deux erreurs.

Il y a eu caucus, c'est vrai, mais c'était un caucus des conservateurs et on y a parlé de préférence commerciale, mais dans un autre sens.

Les conservateurs ont profité de l'ajournement à 6 heures, qu'ils avaient sollicité d'ailleurs, pour tenir un caucus et discuter la ligne de conduite et de discussion qu'ils suivront sur plusieurs questions importantes.

La plus importante est celle du tarif préférentiel à l'égard de l'Angleterre et comme le discours du budget approche, le nouveau chef de l'opposition va avoir à se prononcer.

Le résultat des délibérations n'a pas transpiré. Le caucus s'est terminé à onze heures.

LA COUR SUPREME

La nouvelle que le juge en chef de la Cour Suprême, Sir Henry Strong, venait d'obtenir du gouvernement un congé de trois mois, causé des commentaires nombreux à Ottawa. Le juge Strong n'a pas paru à la Cour depuis sept mois, bien qu'il soit constamment à Ottawa et ne paraisse pas assez mal pour ne pas s'occuper d'affaires, et maintenant il reçoit la permission de s'absenter trois mois en vertu d'un congé.

Il ne manque pas de personnes qui pensent que si Sir Henry Strong n'est plus capable de remplir ses fonctions; l'intérêt des justiciables exigerait qu'il prit sa retraite et permit au gouvernement de nommer un juge en chef plus assidu.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

M. Monk demande communication de toute la correspondance échangée entre les autorités de Valleyfield et la milice à propos de l'envoie des troupes au temps de la grève, du paiement des troupes et des dépenses encourues. M. Bruce désire savoir si le gouvernement va proposer que le 24 mai soit fête légale.

M. Robinson veut savoir si le gouvernement entend former un comité de tous les membres de la chambre et du sénat pour étudier les causes de la propagation de la tuberculose.

M. Clarke demande si le gouvernement du Canada a l'intention d'amender le tarif de façon à empêcher les marchandises allemandes, entrant au Canada par la Grande-Bretagne, de profiter de la clause préférentielle.

UNE RUPTURE

Ottawa, 22 — Un libéral indépendant, député indépendant de Lisgar, Man., l'hon. M. Richardson, le grand adversaire de M. Sifton, ayant été rayé du comité des débats, dont il faisait partie l'année dernière, le chef de l'opposition va demander, cette après-midi, qu'il soit remis sur le comité. C'est presqu'une rupture définitive de M. Richardson avec le parti libéral.

LE BUDGET

Le bruit court dans les couloirs que le discours du budget pourrait bien être prononcé mardi, par le ministre des finances. M. Borden, chef de l'opposition, va signaler à l'ouverture de la séance si cette rumeur est fondée.

M. L. J. ETHIER ARRIVE A QUEENSTOWN

M. J. L. Archambault, C.R., avocat de la cité, a reçu, aujourd'hui, une dépêche de son collègue, M. L. J. Ethier, lui annonçant que ce dernier actuellement en route pour l'Europe, est arrivé sain et sauf à Queenstown.

NOTES SESSIONNELLES

Québec, 22 — Les divers comités de la chambre ont procédé, ce matin, à l'élection de leurs présidents, lesquels ont été élus par acclamation. En voici la liste : Comité des comptes publics : M. Watts, quorum 7 membres. Agriculture et immigration : L'hon. M. Déchêne, quorum, 7. Industries : M. Smith, quorum, 5. Privilèges et élections, M. Champagne, quorum 5. Chemins de fer et canaux : M. De Grosbois, quorum, 7. Législation et lois expirantes : L'hon. M. Duffy, quorum, 5. Ordres permanents : M. le Dr Lalonde. Bills privés : M. Auguste Tessier (Rimouski), rédu.

Le Dr Lachapelle, président du Conseil d'Hygiène, de la province, a eu une entrevue importante avec l'hon. M. Déchêne, commissaire de l'agriculture.

—Le Dr Godbout, député de Beauce aux Communes, et le Dr Béland, député du même comté à la législature, ont aussi eu une entrevue avec l'hon. M. Déchêne dans les intérêts de leur division électorale.

COURRIER DE QUEBEC

Québec, 22 — M. Lorne Webster, de la société G. M. Webster and Co., armateurs du petit steamer "Adriatic", faisant le service, cet hiver, entre la Malbaie et St Denis de Kamouraska, m'informe qu'il vient de recevoir une dépêche annonçant que le vaisseau a repris son service régulier, ce matin, après une interruption de quelques jours, à cause de la tempête. Le capitaine de l'"Adriatic" dit que, cette année, la glace dans le bas du fleuve est plus dangereuse que les années précédentes. Le contre-temps de l'"Adriatic" ne prouve rien à l'encontre du projet de "La Presse", car, dit M. Webster, la même tempête de neige qui a retardé ce vaisseau a aussi retenu dans un havre, durant plusieurs semaines, les steamers "Minto" et "Stanley", qui font le service entre l'île du Prince Edouard et la terre ferme.

—M. René Dupont, secrétaire de la société de colonisation et de rapatriement du lac Saint-Jean, a reçu la visite des nommés Geo. Martel et Wilfrid Martin, et devant d'Hébertville, Lac Saint-Jean, employés à la fabrique de coton du Sault Montmorency, qui demandent d'être renvoyés dans leur paroisse. Ils sont sans argent et ont chacun leur famille composée respectivement de 14 et 11 membres. Ils ont fait une déclaration solennelle disant qu'ils ont été embauchés l'automne dernier et que sur de fausses promesses ils ont quitté leur terre pour venir travailler à la fabrique de coton. Ils jurent avoir été trompés.

M. Dupont m'informe que la compagnie de coton Montmorency a envoyé, ces jours derniers, M. Selim Morin, de Roberval, dans les paroisses de la région du Lac Saint-Jean, pour recruter d'autres colons pour remplacer les quelque huit familles qui ont signifié leur intention de quitter l'usine et de retourner sur leur terre.

—Le corps du jeune Rowand, tué l'autre jour par Desrivières, dans l'Ouest canadien, sera inhumé au cimetière Clermont, de cette ville, lundi prochain. Deux des sœurs du défunt ont pris charge du corps entre la Colombie Anglaise et Québec.

NAUFRAGE

San Francisco, 22—Le steamer "Rio de Janeiro" a sombré au large de Golden Gate, ce matin. Le "Rio de Janeiro" venait de Yokohama et de Hong Kong, avec un certain nombre de passagers et une cargaison de grande valeur. On ignore la cause du naufrage. On ignore aussi si les passagers et l'équipage ont péri.

On croit cependant que tout le monde a été sauvé. La mer était très calme au moment du naufrage, mais une brume épaisse s'étendait sur les flots. Le navire a frappé un rocher et a sombré en 20 minutes.

L'INSPECTION DU GRAIN

Le rapport de la Commission Royale contiendra des recommandations très importantes, dit-on

La commission royale chargée de faire une enquête sur l'inspection du grain à Montréal, et qui était composée de MM. David Horne, inspecteur de grain à Winnipeg, président, W. G. Parmelee, député ministre du commerce, Thomas A. Crane, exportateur, et Charles A. Wilson, secrétaire, a terminé hier ses séances après avoir siégé pendant trente jours dans la bâtisse du revenu de l'intérieur. On dit que le rapport qui doit être présenté dans quelques jours au département du Revenu de l'Intérieur, à Ottawa, par le président, M. Horne, contient des recommandations de la plus haute importance à l'égard de l'exportation du grain par le port de Montréal. M. Horne devait partir pour Ottawa ce matin même et l'on croit que vu l'importance de la question en jeu ce rapport sera déposé immédiatement devant la chambre pour être pris en considération. La commission au cours de son enquête a entendu un grand nombre de témoins entre autres : MM. John McGuirk, secrétaire de l'Association Commerciale, de Liverpool, et M. A McDonnell, de la Halle aux Blés, de Londres. Les autres témoins consistaient en exportateurs de grains, gérant locaux des diverses lignes de steamers, expéditeurs et membres du Board of Trade de cette ville.

La commission a tenu sa première séance le 22 janvier dans la bâtisse du Board of Trade et après le feu transporta ses quartiers dans les bureaux du Revenu de l'Intérieur, où les séances ont eu lieu régulièrement, tous les jours jusqu'à hier. Le rapport qui est très volumineux comprend environ 800 pages écrites au clavigraphe, et sera probablement rendu public la semaine prochaine.

WASHINGTON

C'est aujourd'hui l'anniversaire de naissance de Washington, la figure par excellence de tout américain patriote. Nos voisins célèbrent toujours religieusement la fête de leur premier président. Cette année, comme les années passées, la célébration est générale et enthousiaste.

ILS DURENT ATTENDRE

Une délégation de cinq membres de l'Ordre Canadien des Forestiers est arrivée de l'Ouest, ce matin, en route pour Ottawa. Ils entrèrent en gare par le Grand Tronc avec l'intention de prendre le rapide du Pacifique Canadien pour la capitale, mais le train du Grand Tronc étant en retard, ils durent attendre. Ils télégraphièrent au Pacifique Canadien de retarder leur train, mais on leur répondit que cela était impossible. La délégation à Ottawa a pour mission d'inviter sir Wilfrid Laurier à un banquet qui sera donné par l'Ordre.

MONUMENT NATIONAL

Cours de commerce, ce soir, à 8 heures, salle No 4. Sujet : la Comptabilité ; le journal, entrée double, etc., etc. Le jeu des chèques et billets promissoires, escomptes, connaissements, etc. Conférencier : M. M. J. L. Lacasse.

LA BOURSE

Montréal, 22 février 1901.

La bourse est encore peu intéressante ce matin ; toutefois, le ton est plus ferme qu'hier matin et les hausses acquises dans la seconde séance d'hier se maintiennent.

Le Gaz se tient entre 233¾ et 234, la Royal touche 219 et revient ensuite à 218.

Les tramways gagnent une fraction. Ceux de St Jean sont cotés 117½. Le Richelieu, la Dominion Coal, ordinaire et préférentielle sont aussi en gain d'une fraction.

Le Pacifique a gagné un point à Londres, où il clôture à 93, ici il fait 90 3-8, en hausse de ¾ de point.

A Londres, les valeurs américaines sont à la hausse, à la suite de la vive reprise des actions des aciéries, hier après-midi, à New-York.

La banque d'Angleterre a baissé son taux d'escompte à 4 pour cent.

La bourse de New-York est fermée.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 p.m.

VALEURS	Vend.	Ach.	VALEURS	Vend.	Ach.
Can. Pac.	90¾	90	B. M. H. xd	180	175
D.S.S.&A.	6¾	5½	B. N. Scotia	240	234
" Pfd	16½	12	Ext. T.	.....	.....
C.Cab	168	166	Québec	120	.....
R.&O	110	109	Nat.	.....	.....
R.&O. N.S.	.....	.....	B. Union.	.....	.....
M.St.Ry.	266	263½	B. Com.	.....	150
" New.	260	257½	B. Dom.	.....	.....
H.E. Ry.	92	90	B. Hamil.	.....	.....
T. St. Ry.	109	108	B. Standard	.....	.....
C. P. Ry	.....	.....	B. Imperial	.....	.....
St.J.R.	117½	112	B. Hochel.	.....	.....
M.J.B. Ry.	.....	.....	B. Ottaw.	.....	.....
L. St Ry	.....	.....	Fiem. L. Co.	.....	.....
T. City P. xd	68¾	68	W.Ind.H.	.....	.....
" Pfd	.....	.....	Int. Coal.	100	.....
M.Gas Co.	233½	233¼	" Pfd	100	.....
C. Gas Co.	.....	.....	N.W.L Co.	.....	.....
Roy. El.	218	217¾	" Pfd	.....	.....
Ulm.C.C.	150	.....	TH.A.C.C.H	.....	.....
M. Tel.	172	171	Can. Paper	.....	.....
H. H. & L.	.....	.....	Auer Light	.....	.....
B.T. xd	175	170	L. & Mort.	.....	.....
D. C. Com.	57	54	Islan. G.Co.	.....	.....
" Pref.	110¾	110	W. L.&T.	.....	.....
M. Colt.	150	140	Zoo. Grd.	.....	.....
C.C.C.M.	78	77	L. G. Bds.	.....	100
Mtl. Gen Co.	130	126	Cab. C. Bds.	105	102
D.C.M.Co.	90	89	Cab. R. Bds.	106	102
W. Earle.	61	57	H. & L. Bds.	85	83
Car. Mck.	.....	.....	R.&O.N.C.B.	.....	.....
M. & L.	45½	.....	H. Ry. Bds.	105	100
D. M. Co.	49	46	M. Gas. Bds.	.....	.....
Republ.	45	44	Bell T. Bds.	113	110¾
Victor	31	27	Can. P. Bds.	.....	.....
B. Mont.	260	.....	Can.C. Bds.	.....	.....
R. Ont.	.....	124	Can. C. Bds.	100	.....
B. B. & Am.	.....	126	D. Col. Bds.	.....	.....
B. Mol. Am.	200	194	D. Coal Bds.	.....	.....
B. Toron.	.....	.....	Tor. Ry Bds	.....	.....
B. Jac.-C.	.....	.....	Int.Coal Bds	.....	.....
B. Mont.	158	157	N. Star ..xd	86	85

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 75 à 90 3-8.
Mont. Gas. — 1045 à 233¾, 250 à 233¾, 1050 à 234, 50 à 233¾.
Roy. Elec. — 450 à 219, 50 à 218 7-8, 125 à 219, 50 à 218¾, 25 à 218¾, 200 à 218.
Tor. Ry. — 100 à 108½.
Mont. St. Ry. — 2 à 265, 25 à 265¼.
New Mont. St. — 75 à 260.
Rich. et Ont. — 10 à 109, 65 à 109¾.
Dom. Coal Pfd. — 50 à 110, 20 à 110¾.
St John Ry. — 5 à 117½.
Dom. Coal Com. — 50 à 34¼.
Bk of Mont. — 25 à 268.
Bell Tel. Co — 9 à 171.
Bk of Com. — 4 à 151½.
Mchts Bk. — 47 à 157½, 15 à 158, 10 à 158, 8 à 158¾.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac. — 50 à 90¾.
Mo. St. Ry. — 2 à 264½, 25 à 265¼.
North Star. — 1000 à 86.
Twin City. — 50 à 68.
Roy. Elec. — 25 à 218, 25 à 218.
Payne. — 500 à 47.
Mo. Gas. — 275 à 233¾, 25 à 233 5-8.
Do. Coal Pfd. — 37 à 110 1-8.
Bk. of Mtl. — 11 à 258.
Bk of Com. — 24 à 151¾.